

**REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE
DE LA PASSATION DES MARCHES**

**MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE (MISP)
AU TITRE DE LA GESTION 2017**

VERSION FINALE – Mars 2019



**CABINET MAMINA CAMARA
AUDITS - SYSTEMES DE GESTION
FORMATION- INGENIERIE FINANCIERE
8, AVENUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR DAKAR SENEGAL
5^{ème} étage - Dakar**

Tél: 33 822 12 73 - 33 821 10 92

Fax: 33 822 25 08

SOMMAIRE

o. Synthèse.....	5
o.1. Opinion sur la qualité des structures de passation des marchés	6
o.2. Opinion sur la préparation, la passation et l'exécution des marchés	7
1. Contexte et objectifs de la mission	18
1.1. Contexte	18
1.2. Objectifs de la mission et étendue des travaux à.....	18
2. Environnement des marchés publics	19
3. Synthèse de la revue	20
3.1. Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés	20
3.1.1. Présentation du Ministère	20
3.1.2. Commission des marchés (composition, CTE).....	22
3.1.3. Cellule de passation de marchés.....	22
3.1.4. Personne responsable du marché	23
3.1.5. Production des rapports trimestriels et du rapport annuel	23
3.1.6. Documents de programmation de la préparation des marchés	23
Plan de passation des marchés	23
Avis général de passation des marchés.....	23
3.1.7 Archivage des dossiers.....	23
3.2. Constats spécifiques aux marchés examinés.....	24
3.2.1. Echantillon	24
3.2.2. Rappel des seuils de passation des marchés applicables	25
3.2.3. Marchés conclus par AOO.....	25
3.2.3.1. Marchés > seuil DCMP	27
3.2.3.2. Marchés < seuil DCMP	27
3.2.4 Marchés conclus par AOR.....	33
3.2.5. Marchés conclus par PI	38
3.2.6. Marchés conclus par DRPCO	Erreur ! Signet non défini. 38
3.2.7.1 Marchés conclus par DRPCR.....	44
3.2.7.2 Marchés conclus par DRPCS.....	59
3.2.8. Marchés passés par Entente directe	62
3.2.9. Avenants.....	69
3.2.10. Evaluation des fractionnements.....	71
3.2.11. Marchés ayant fait l'objet de recours.....	71
3.3. Constats relatifs à l'exécution financière	73
3.4. Constats relatifs à l'audit physique.....	Erreur ! Signet non défini.



3.4.1. Sélection.....	Erreur ! Signet non défini.	74
3.4.2. Travaux Effectués.....		75
3.4.3. Résultats.....	Erreur ! Signet non défini.	75
4. Synthèse des non conformités et recommandations		77
5. Suivi desrecommandations antérieures.....	Erreur ! Signet non défini.	103
6. Statistiques des anomalies.....		105
7. Annexes.....	Erre ur ! Signet non défini.	<u>110</u>
7.1 Réponses de l'Autorité Contractante		110
7.2 Réponses du cabinet aux commentaires de l'Autorité Contractante		115
7.3. Quote-part de l'ARMP sur la vente des DAO		115
7.4. Légende de la statistique des anomalies sur les AOO et les DRPCO		116
7.5. Légende de la statistique des anomalies sur les DRPCR		118

ACRONYMES

AC	Autorité Contractante
AGPM	Avis Général de Passation des Marchés
AO	Appel d'Offres
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BNSP	Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers
CM	Commission des Marchés
CMP	Code des Marchés Publics
CPM	Cellule de Passation de Marchés
CRD	Comité de Règlements des Différends
CTE	Charte de Transparence et d'Éthique
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAF	Direction de l'Automatisation des Fichiers
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DGAT	Direction Générale de l'Administration Territoriale
DGE	Direction Générale des Élections
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DIRCONS	Direction des Constructions
DPC	Direction de la Protection Civile
DRPCO	Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte
DRPCR	Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte
GSSM	Groupement de Santé et Secours Médicaux
MEF	Ministère de l'économie et des Finances
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
PI	Prestations Intellectuelles
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRM	Personne Responsable des Marchés
PV	Procès-verbal
UEMOA	Union Économique Monétaire Ouest Africaine
SYGFIP	Système intégré de Gestion des Finances publiques
TDR	Termes de référence
TTC	Toutes Taxes Comprises

o. SYNTHESE

Nous avons procédé à l'audit des marchés du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP) financés sur ressources internes et externes pour la gestion 2017. Les marchés examinés ont été sélectionnés par le consultant, à partir de la liste des marchés passés en 2017, transmise par l'Autorité contractante et sur la liste des marchés immatriculés en 2017 par l'autorité contractante à la DCMP.

Nous avons pour mission de formuler à la lumière des résultats de nos vérifications, une opinion motivée sur :

- i. La qualité des structures de passation des marchés (notamment Commission des Marchés, Cellules de passation des marchés et contrôles internes) ;
- ii. Le degré de respect des dispositions et des procédures édictées par le Code des Marchés Publics, en matière de passation et d'exécution de marchés.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes de la Fédération Internationale des Comptables (International Federation of Accountants/ IFAC).

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés ont été passés de façon transparente et régulière.

Cet audit implique également l'évaluation des procédures utilisées dans la passation et l'exécution des marchés, ainsi que la présentation d'ensemble des dossiers de marchés.

Nos travaux ont comporté, entre autres, les diligences suivantes :

- Des entretiens avec la Coordonnatrice de la Cellule de passation des marchés ;
- L'examen des textes portant création et fonctionnement de l'Autorité contractante ;
- L'analyse de l'organisation et des procédures ;
- La revue des plans de passation des marchés ;
- L'examen des actes de nomination relatifs à la commission des marchés et à la cellule de passation des marchés ;
- La vérification des marchés et des demandes de renseignements et de prix ;
- Des contrôles physiques.

Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable pour nos opinions.

o.1. Opinion sur la qualité des structures de passation des marchés (organisation institutionnelle)

La seule insuffisance relevée dans l'organisation institutionnelle porte sur :

✎ Sur la Cellule de passation des marchés :

- Le rapport annuel sur la passation et l'exécution des marchés du MISP pour la gestion 2017 n'est pas exhaustif. Plusieurs marchés en l'occurrence l'ensemble des ententes directes, des marchés par appel d'offres ouvert et par appel d'offres



restreint, des DRPCO passées par les différentes directions du ministère ne sont pas renseignés dans le rapport annuel. La consultation du fichier des marchés immatriculés de la DCMP nous a permis d'avoir une population beaucoup plus exhaustive.

Sous réserve de l'insuffisance relevée ci-avant, la Commission des marchés et la Cellule de passation des marchés du MISP ont été mises en place et ont fonctionné au titre de la gestion 2017 conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

A notre avis la qualité des structures de passation des marchés du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique est satisfaisante.

Mamina CAMARA

0.2. Opinion sur la passation et l'exécution des marchés

L'échantillon des marchés à partir duquel nous avons formulé notre opinion sur leur passation et leur exécution, est représenté au tableau ci-après :

Mode de passation des marchés	Population des marchés du Ministère de l'intérieur		Marchés sélectionnés par le cabinet		Marchés sélectionnés par le cabinet en pourcentage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
AO	39	9 605 181 265	12	7 399 708 030	31%	77%
AOR	3	361 637 455	3	361 637 455	100%	100%
DRPCO	15	588 876 669	5	213 353 272	33%	36%
ENTENTE DIRECTE	31	8 880 027 956	31	8 880 027 956	100%	100%
Avenant	6	931 919 646	3	842 189 646	50%	90%
PI	-	-	-	-	-	-
Total des marchés passés	94	20 367 642 991	54	17 696 916 359	57%	87%
Pourcentage	Base 100				100%	100%
DRPCR	233	2 932 711 340	63	887 895 971	27%	30%
DRPCS	46	82 975 830	13	30 716 420	28%	37%
Total des DRPCR et DRPCS	279	3 015 687 170	76	918 612 391	27%	30%
Pourcentage	Base 100				27%	30%
Total des marchés	373	23 383 330 161	130	18 615 528 750	35%	80%
Pourcentage	Base 100					

La revue de ces marchés a révélé des manquements d'ordre général et d'ordre spécifique :

Manquements d'ordre général

- ✘ Le MISP n'a pas procédé à la publication des attributions définitives des marchés dans le délai de 15 jours suivant la notification du marché, en violation de l'article 86-4 du CMP.
- ✘ La transmission du procès-verbal d'ouverture des offres aux soumissionnaires n'est pas matérialisée dans les dossiers examinés.
- ✘ Les lettres de convocation des membres de la CM à la séance d'attribution provisoire de marché ne sont pas jointes dans les dossiers ce qui ne nous permet pas de vérifier le respect du délai de 5 jours entre la lettre de convocation et la date de la séance d'attribution.

Manquements d'ordre spécifique

❖ Appels d'Offres Ouverts

- ✍ Le délai de 15 jours imparti à la commission des marchés pour la présentation de la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'est pas respecté pour les marchés suivants, en violation de l'article 84 du CMP :
 - Réhabilitation de la sous-préfecture de OURO SIDI : Ouverture des plis (29/06/2017) et proposition d'attribution (25/07/2017), soit 26 jours
 - Réhabilitation de l'état-major et de l'escadron GMI du CAMP Abdou Diassé : Ouverture des offres (11/07/2017), attribution (04/08/2017) soit 24 jours ;
 - Acquisition de véhicules d'incendie : Ouverture des offres (21/04/2016), attribution (18/05/2016) soit 27 jours
 - Construction de la sous-préfecture de KATAKEL : Ouverture des offres (29/06/2017), attribution (20/07/2017) soit 21 jours
 - Location de bâches : Ouverture des plis (15/07/2016), attribution (05/08/2016) soit 21 jours
- ✍ Le marché d'acquisition en trois lots de véhicules d'incendie au profit de la BNSP (marché passé par la DAGE) n'a pas été attribué durant la période de validité des offres (attribution le 02 septembre 2016 et fin validité des offres le 17 août 2016). Ce qui peut exposer à des risques de demande d'actualisation des offres avec les surcoûts qu'elle engendre.
- ✍ La garantie de bonne exécution n'a pas été classée dans le dossier du marché suivant : « Acquisition de véhicules d'incendie au profit de la BNSP » (marché passé par la DAGE)
- ✍ Les attributions définitives de marchés n'ont pas fait l'objet de publication à l'exception du marché de la BNSP relatif à l'acquisition de véhicules d'intervention légers dont l'attribution définitive a été publiée dans le journal le populaire avec six (06) mois de retard.
- ✍ Nous avons aussi relevé que pour le marché de la BNSP relatif à l'acquisition de véhicules d'incendie la garantie de 12 mois est insuffisante vu le prix de ces véhicules (lot 1 : type fourgon pompe 4x2 : 146 300 000 F CFA ; lot 2 : type fourgon pompe 4x4 : 185 000 000 F CFA ; lot 3 : type fourgon feu de forêt : 214 838 000 F CFA).
- ✍ Les documents tels que factures, bons de livraison et PV de réception nous permettant d'apprécier la phase d'exécution des marchés ne sont pas classés dans les dossiers de marchés suivants :

Direction des constructions

- Construction d'un mur de clôture
- Construction de la sous-préfecture de Katakél ;

Selon l'AC concernant le marché relatif à la construction de la sous-préfecture de Katakél, bien que la passation du marché ait eu lieu au courant de l'année 2017, il s'avère que l'existence de crédit, l'immatriculation, ainsi que les paiements et la réception ont eu lieu en fin d'exercice de l'année 2018. De ce fait, tous les documents afférents à la phase d'exécution se trouvent présentement au niveau du Contrôleur Budgétaire Ministériel (ex COF) pour traitement.

Il en est de même pour la construction d'un mur de clôture à Fatick sauf que l'exécution de ce marché est toujours en cours. En effet, les travaux ont connu un retard du fait d'un litige sur le terrain en question.

- ✎ Concernant le marché de la DGNP relatif à la fourniture de matériels informatiques avec DISMAT pour un montant de 65 578 500 F CFA TTC, le délai d'exécution de 15 jours n'est pas respecté : notification du 23/06/2017 et PV de réception du 31/07/2017 soit un retard de 23 jours (pénalités : 1/1000 par semaine de retard soit 215 097 F CFA). Les documents de paiements ne sont pas joints dans le dossier.

❖ **Appels d'Offres Restreints**

- ✎ Pour les trois marchés par appel d'offres restreint examinés nous n'avons pas de preuve de la transmission des PV d'ouverture aux soumissionnaires.
- ✎ Nous avons relevé pour le marché de la DGE relatif au transport du matériel électoral conclu avec les Etablissements Galaye Ndiaye que les deux autres soumissionnaires en l'occurrence SENTHRAS et SOTRAPBAT ont été écartés pour le même motif d'absence de la garantie de soumission dans leurs offres. Il convient de rappeler ici que ce marché avait été initialement passé par appel d'offres ouvert qui avait fait l'objet de recours contentieux auprès du CRD, basé sur la non-conformité de l'offre de l'établissement Galaye NDIAYE qui était désigné attributaire. La procédure finalement annulée pour motif que l'appel d'offres était infructueux, avait été reprise une semaine plus tard par appel d'offres restreint avec l'autorisation de la DCMF.
Il est intéressant de noter de tout ce qui précède que l'Etablissement Galaye Ndiaye attributaire de cet appel d'offres restreint l'était aussi pour l'appel d'offres ouvert annulé et aussi titulaire du même marché en 2016. Ce qui nous pousse à penser que la procédure est orientée car l'AC aurait dû, pour une parfaite concurrence, choisir des candidats intéressés par la procédure et capables de fournir des offres conformes.
- ✎ Le délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du marché relatif à la fourniture et l'installation de scanner pour porte d'entrée est de 20 jours alors que le CMP recommande un délai de trois jours à la commission des marchés pour l'attribution provisoire (article 73 alinéa a) dans le cas d'une procédure d'AOR en procédure d'urgence. Vu la longueur de la procédure d'attribution le motif d'urgence avancé pour passer un AOR n'est pas justifié.
- ✎ Les attributions provisoires n'ont pas fait l'objet de publication dans un journal à large diffusion à l'exception du marché relatif au transport du matériel électoral.

❖ **Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO)**

- ✘ Parmi les cinq (5) DRPCO examinées, la preuve de transmission des PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires n'est jointe que pour l'acquisition de matériels de bureau de la DPC ;
- ✘ Le délai de 7 jours entre l'ouverture des offres et l'attribution n'est pas respecté pour le marché « Travaux de réhabilitation de la préfecture de Vélingara de la DIRCONS » : ouverture des plis (15/06/2017) et PV d'attribution provisoire (04/08/2017) soit 51 jours ;
- ✘ Les délais d'exécution ne sont pas respectés pour les marchés de la DGPN suivants:
 - Fournitures de consommables informatiques avec DISMAT pour un montant de 39 320 550 F CFA : délai d'exécution de 15 jours, PV de réception du 31/07/2017 et signature du marché le 11/05/2017 : retard dans l'exécution de 66 jours (pénalités de 370 736 F CFA) ;
 - Fournitures et installations de mobiliers de bureau au profit de la DGPN (lot 2 avec Office Choice : montant 17 877 000 F CFA) : délai d'exécution de 45 jours, PV de réception du lot 2 du 14/11/2017 et notification du marché le 20/06/2017 : retard dans l'exécution de 102 jours (pénalités : 260 393 F CFA) ;

Des pénalités relatives au dépassement des délais d'exécution de 1/1000 par semaine de retard sont prévues dans les contrats conformément à l'article 135 du Code des Marchés publics.

❖ Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR)

- ✘ Les DRPCR sélectionnées ont fait l'objet de publicité par lettre d'invitation, cependant l'identité des candidats consultés n'est pas renseignée pour les DRPCR de la DGE suivantes:
 - Entretien et réparation de véhicules, acquisition de matériels informatiques, fournitures de matériels informatiques, acquisitions de matériels d'abri provisoires, travaux de construction d'une salle polyvalente ;
- ✘ Pour 66% des DRPCR, la date de réception effective des lettres d'invitation et d'information des candidats non retenus n'est pas matérialisée ; le cachet de la structure est apposé comme décharge mais la date de réception n'est pas renseignée ce qui ne nous permet pas de vérifier la simultanéité de l'envoi aux candidats sélectionnés.
- ✘ Pour les marchés suivants des similitudes et surtout des incohérences ont été relevées au niveau des dates des documents de passation et laissant penser à des marchés de régularisation :

-La Direction générale des élections (DGE) :

- « Acquisition de matériels informatiques » : les soumissionnaires PENDA GROUP et DIALIBATOUL MOURAKHIB ont la même boîte postale. De plus les factures pro forma et les lettres de soumission de ces derniers sont datées le 14/02/2017 avant même l'envoi des lettres d'invitation du 13/03/2017 aux candidats. On note aussi que la facture définitive du 16/03/2017 est antérieure à l'ouverture des plis (21/03/2017) ;
- « Fourniture de consommables informatiques » : la notification aux fournisseurs retenus et non retenus du 10/03/2017 est antérieure à l'ouverture des plis (21/03/2017) de même que le contrat signé le 27/02/2017. Le PV de réception est daté du 24/02/2017 ;

- La Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF) :

- « Acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement » : le montant des offres de KAZ SARL et PAPER INDUSTRY sont identiques (14 873 900 FCFA). En outre la notification aux candidats est envoyée le 17/11/17 et a été déchargée par les candidats le 20 /11/17. Cependant KAZ SARL a reçu la notification le 09/11/17 c'est-à-dire avant l'ouverture des plis du 16/11/17 ;
- « Désinsectisation désinfection et dératisation des bâtiments A, B, C de la cité police » : tous les candidats ont reçu leur lettre le 23/03/2017 sauf ABC GLOBAL qui a reçu le 30/03/2017 alors que la date limite de dépôt des offres est le 28/03/2017.

- La Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE)

- L'acquisition de cadeaux spéciaux : les offres de BAMAR COMMUNICATION et SERVICES ET DE DIAGANA D'INGENIERIE DIVERS sont déclarées conformes dans le PV d'ouverture des plis alors que ce n'est pas le cas. En effet ces derniers proposent des quantités différentes de celles définies dans le bordereau des prix ;
- L'acquisition de bâches et chaises : aucun délai n'a été accordé aux candidats, les lettres d'invitations ont été envoyées le 14/03/2017 coïncidant avec la date limite de dépôt des dossiers ;

✎ 20% des DRPCR examinés ne respectent pas le délai de convocation de 5 jours francs des membres de la commission.

✎ Les devis estimatifs sont identiques pour les marchés suivants :

- La Direction générale des Elections

- « Acquisition de flacon de colle blanche » : les adresses de ASM et ABS sont semblables (Avenue Pasteur, RC bloc Pasteur) et leurs slogans sont identiques (Un besoin, Un service, Un contrat de confiance) ;

- **La Direction de l'Automatisation des Fichiers**

- Pour l'acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement le montant des offres de KAZ SARL et PAPER INDUSTRY sont identiques (14 873 900 FCFA).

- **La Direction générale de Police Nationale**

- Les fournitures de lits superposés : CIM et Centre des Artisans en Menuiserie professionnel ont des NINEA (43282950y3) et email similaires (camp.bois@hotmail.com) ;

- **La Direction de la Protection Civile**

- Les marchés de fournitures de clés tricoises et fournitures de matériels de rechange d'intervention et de nettoyage : le même numéro de téléphone est visible pour les deux attributaires de ces marchés (EGES, BAOL SERVICES : 76 588 79 47), de même que le montant des marchés (14 699 968 F CFA) ;
- ✎ Dans la plupart des DRPCR, les candidats ont des NINEA qui ne sont pas adaptés au modèle réglementaire.
- ✎ Deux (2) parmi les marchés passés par DRPCR n'ont pas fait l'objet d'information par écrit de l'attributaire provisoire et des fournisseurs non retenus :
- Travaux de réalisation d'abris à Guédiawaye pour la DIRCONS ;
 - Travaux de construction d'une salle polyvalente au profit de la DGE
- ✎ La notification des candidats est antérieure à l'ouverture des plis pour les marchés suivants :

Directions	Marchés	Ouverture des plis	Notification aux candidats
BNSP	Etude avant-projet détaillé de l'école nationale des sapeurs	28/03/2017	17/03/2017
DAGE	Cérémonie d'arbre de Noël	16/11/2017	15/11/2017
DGE	Fourniture de consommables informatiques	21/03/2017	10/03/2017
DGPN	Organisation du séminaire	20/07/2017	07/04/2017
DGPN	Fourniture de pièces détachées	20/07/2017	07/04/2017
DIRCONS	Réhabilitation et extension du centre médico-social du camp Abdou Diassé	18/04/2017	29/03/2017
DIRCONS	Mobiliers et matériels de bureau	13/06/2017	03/05/2017
DIRCONS	Travaux complémentaires de la nouvelle gouvernance de Kaolack	11/07/2017	21/06/2017

- ✎ L'information des candidats a été effectuée postérieurement à la signature des marchés suivants :

Directions	Marchés	Signature du marché	Notification aux candidats
DAF	Acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement	21/10/2017	20/11/2017
BNSP	Fournitures de pièces détachées	30/03/2017	11/05/2017
BNSP	Fournitures de pneumatiques et de batteries	08/08/2017	14/09/2017

- ✎ Une absence de décharge de réception des lettres de notification est notée pour :

- **La DGE** : acquisitions de matériels d'abri provisoires, fournitures de consommables informatiques, acquisitions de guides de formations, acquisitions de flacons de colle blanche.
- **L'EMBNSP** : étude avant-projet détaillé de l'école nationale des sapeurs-pompiers, fournitures de pneumatiques et de batteries.
- **La DGPN** : travaux de réhabilitation de la sous-préfecture de Wak-ngouna, travaux de réhabilitation toitures et logement officier et aide de camp, travaux d'achèvement du service régional des renseignements généraux de Sédhiou.
- **La DPC** : fournitures de bâches à eau, fourniture de mobilier et matériel de bureau, organisation d'un atelier d'évaluation de la journée mondiale de la protection civile, fourniture de matériels de rechange électricité, de plomberie, sanitaires.

- ✎ L'attribution des marchés de DRPCR n'a pas fait l'objet de communication à la DCMP pour publication sur le site des marchés publics en violation de l'article 4 de l'arrêté N°107 du 07.01.2015.
- ✎ On constate une absence de contrat pour les marchés de la DIRCONS : travaux de réhabilitation et équipements du logement du Directeur des constructions et les travaux de réhabilitation et extension du centre médico-social du camp Abdou Diassé.
- ✎ Les deux (2) marchés de DRPCR suivants n'ont pas fait l'objet d'enregistrement aux impôts :

DAF : Acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement

DGPN : Travaux d'achèvement du service régional des renseignements généraux de
Sédhiou

**❖ Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition simple
(DRPCS)**

-La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE)

- ✂ Le marché d'acquisition de matériels pédagogiques : le titulaire du marché Superette SOUADOU ne figure pas sur la liste des candidats invités. De plus, la notification des candidats a été faite le 08/05/2017 avant l'ouverture des plis du 09/05/2017 ;
- ✂ La DRP « Entretien et la maintenance de bâtiment » est caractérisée par une absence totale de date : de la décharge des lettres d'invitation, des factures pro forma, la notification des candidats ;
- ✂ La DRP « Désinsectisation service des archives » soulève des doutes ou des interrogations quant à l'existence de ces trois fournisseurs, les incohérences suivantes relevées sur les 3 factures pro forma présentées et les lettres de soumissions nous permettent de confirmer nos allégations :
 - Sur toutes les trois factures pro forma nous avons relevé la même faute d'écriture : Ministère de l'intérieure/ services des archives ;
 - Sur la lettre de soumission de Vision d'affaires les montants en chiffres et en lettres différent : 2 289 200 en chiffres (qui est même différent de sa facture de 2 489 400 et correspond à l'offre de World services) et en lettres : Deux millions trois cent soixante mille francs CFA ;
 - Sur la lettre de soumission d'International Trading les montants en chiffres et en lettres différent : 2 289 200 en chiffres (qui correspond à l'offre de World services) et en lettres : Deux millions trois cent soixante mille francs CFA ;
- ✂ L'Atelier de revue de capacités en conduite de procédures de passation des marchés : la facture pro-forma de BABA SOW en date du 19/04/2017 antérieure à la lettre d'invitation du 20/04/2017 ;

-L'Etat-major de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers

- ✂ Conformément à l'arrêté N°00107 du 07 janvier 2015, l'information des candidats retenus et non retenus doit être effectuée immédiatement après la proposition d'attribution. Cependant pour les marchés suivants, le temps de notification des candidats est anormalement long :
 - Matériels et produits d'entretien (41 jours) ;
 - Restauration et sonorisation des cérémonies de présentation au drapeau (43 jours) ;
 - Frais d'impression et de publicité (71 jours).

-Le Groupement de Santé et de Secours Médicaux

- ✎ La signature du marché (10/07/2017) est antérieure à l'ouverture des plis (11/07/2017) pour les matériels de produits d'entretien. Un retard dans l'exécution de 3 mois 4 jours est aussi constaté ;
- ✎ L'acquisition de fournitures spécialisées de bureau : Univers de la technologie et MAD MULTI SERVICES ont le même numéro de téléphone fixe : 33 823 93 06. La signature du contrat (10/07/2017) est antérieure à l'ouverture des plis (11/07/2017).

❖ Ententes Directes

Nous avons constaté que les ententes directes, procédures dérogatoires du CMP, sont fréquemment utilisées par le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique. En effet les ententes directes passées en revue durant la gestion 2017 se chiffrent à **8 880 027 956 F CFA**. L'urgence impérieuse invoquée dans la plupart des ententes directes n'est pas toujours de mise au vu des lenteurs relevées par la suite dans la procédure de passation et d'exécution (voir tableau ci-dessous). D'ailleurs cette assertion est corroborée par les avis négatifs de la DCMP, pour le même motif invoqué, sur les marchés suivants :

- L'acquisition de véhicules : Avis négatif de la DCMP par lettre N°5074/MEFP/DCMP/DCV du 11/11/2016 au motif que les justifications produites par la DAF ne renvoient à aucune situation visée par les articles 76 et 73.2. La DCMP suggère à la DAF de lancer les marchés par AOO en procédure d'urgence.
- DIRCONS Réfection des locaux destinés à la réalisation de CNI avec ETS BABA SOW ET GTC : Avis négatif de la DCMP par lettre N°5074/MEFP/DCMP/DCV du 11/11/2016 au motif que les justifications produites par la DAF ne renvoient à aucune situation visée par les articles 76 et 73.2. La DCMP suggère à la DAF de lancer les marchés par AOO en procédure d'urgence.
- Réfection des locaux destinés à la réalisation de CNI à Fatick avec LINGUERE NGOUILLE FAMA SUARL : Avis négatif de la DCMP par lettre N°5074/MEFP/DCMP/DCV du 11/11/2016 au motif que les justifications produites par la DAF ne renvoient à aucune situation visée par les articles 76 et 73.2. La DCMP suggère à la DAF de lancer les marchés par AOO en procédure d'urgence ;
La date de signature du marché : 16/03/2017, PV de réception du 21/08/2017.
- Réhabilitation de bâtiments abritant les services de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Guédiawaye, à l'Etat- Major de la BNSP, à Saint Louis, à Tivaouane, à Gossas, Bambey, et Mékhé), Réhabilitation de bâtiments abritant les services de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Tambacounda, Kédougou, Kolda, Kaolack, Kaffrine, Caserne Malick Sy et Bignona) : Avis négatif de la DCMP par lettre N°003000/MEFP/DCMP/DCV/ du 09 juin 2017 faisant observer que les arguments mis en avant ne peuvent pas ouvrir droit à un marché par entente directe car la contractualisation directe de marché ayant pour objet des acquisitions relatives à la défense civile, estampillées secret, doit être justifiée par des mesures particulières devant accompagner leur exécution ou une nécessaire protection des intérêts essentiels de l'Etat. Toutefois, il n'apparaît ni sur la demande ni sur la nature des prestations des risques pouvant porter atteinte aux intérêts essentiels de l'Etat.

Le tableau ci-dessous illustre quelques cas de délais de la procédure jugée longue pour des ententes directes ayant pour motif l'urgence impérieuse :

Direction	Date saisine DCMP	Objet	Immatriculation marché	Date PV de réception
DAF	09/11/2016	Acquisition de véhicules pour la DAF	02/06/2017	11/12/2017
Direction des constructions	08/12/2016 (autorisation CRD)	Réfection des locaux destinés à la réalisation de CNI	Immatriculation absente ; avis sur contrat : 21 juin	21/08/2017
BNSP	06/06/2017	Réhabilitation de bâtiments abritant les services de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompier (BNSP))	24/07/2017	05/12/2017

1) Sur la passation

✎ La Direction générale des Elections

Acquisition de bulletins de vote et de documents de propagande : Marché exécuté avant l'avis de la DCMP sur le projet de contrat. Conformément à l'article 29 et 86 du CMP les prestations ne doivent en principe, être exécutées qu'après la notification du marché au titulaire, suite à son approbation et à son immatriculation.

- Réponse de la DCMP pour examen juridique et technique par lettre N° 003654 /MEFP/DCMP/21 du 02/08/2017 : « Au moment où le dossier est soumis pour examen juridique et technique, les élections se sont déjà tenues ... »

Les explications de l'AC par lettre envoyée à la DCMP le 08/08/2017 : « Un réaménagement de l'attribution des listes de candidature aux différentes imprimeries, suite à la carence constatée au niveau de certaines d'entre elles. La procédure a été ainsi reprise pour chaque entreprise concernée et la ligne budgétaire au niveau du SYGFIP était fermée pendant plusieurs jours ».

2) Sur l'exécution

La Direction de l'Automatisation des Fichiers

- ✓ Marché d'acquisition de véhicules avec l'Africaine de l'Automobile pour un montant de 112 000 000 F CFA : le bon de livraison du 26/04/2017 est antérieur à l'approbation du contrat du 31/05/2017 et à la notification du 13/06/2017.

✎ La Direction générale des Elections

- ✓ Pour les marchés d'acquisition de bulletins de vote et de documents de propagande passés avec les prestataires suivants la réception du marché est antérieure à l'approbation du contrat :

- TYPORAPIDE : PV de réception 21/07/2017 ; Approbation du marché du 25/07/2017 ;
- POLYCHROME : Le BL du 21/07/2017 et PV de réception du 17/07/2017 ; Approbation : 20/08/2017 ;
- SIPREX : BL du 15/07/2017 ; Approbation du 24/07/2017 ;
- SIFNI : PV de réception du 21/07/2017 ; notification du marché le 03/08/2017 ;

✂ **La Direction de la Construction**

- ✓ Réfection de locaux destinés à la réalisation de CNI avec ETS BABA SOW ET GTC : l'approbation par le ministre intérieur le 17/04/2017 est antérieure au courrier de la DCMP pour ANO sur le projet de contrat à la DIRCONS du 04/05/2017.

✂ **L'Etat-major de la Brigade des Sapeurs-Pompiers**

- ✓ Réhabilitation de bâtiments abritant les services de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers
 - La garantie de bonne exécution a été fournie avec presque quatre (04) mois de retard pour EAS SUARL et de deux (2) mois de retard pour BS TRADING, alors qu'elle devait être de quinze (15) jours suivant la notification du marché ;
 - La garantie de bonne exécution a été fournie avec presque deux (02) mois de retard, alors qu'elle devait être de quinze (15) jours suivant la notification du marché ;
 - Les pénalités de retard n'ont pas été appliquées : 45 jours pour ES SUARL et 42 jours pour BS TRADING ;
 - Une absence de documents dans le dossier entraînant des limitations dans les travaux de vérification (documents de paiement, OS de suspension et de reprise de travaux éventuellement, PV de réunions de chantier, trace de courrier départ pour transmission marché à l'approbation).

Sous réserve des manquements exposés ci-avant, la préparation, la passation et l'exécution des marchés examinés au titre de la gestion 2017, sont conformes aux dispositions du Code des marchés publics.

A notre avis, le degré de conformité du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique aux dispositions du Code des marchés public est peu satisfaisant.

Mamina CAMARA

Mamina CAMARA
Mamina CAMARA
Expert
Quara

1. Contexte et objectifs de la mission

1.1 Contexte

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un État de droit, le Gouvernement du Sénégal a initié depuis 2006, une profonde réforme de son système de passation de marchés publics. Cette réforme aligne le système sénégalais sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en transposant les directives de l'UEMOA relatives à l'harmonisation des marchés publics des États membres de l'Union.

Au plan institutionnel, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, distincte du service administratif chargé du contrôle a priori de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction centrale des Marchés publics (DCMP).

La présente mission concerne la mise en œuvre d'une revue indépendante pour la vérification, en référence au décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics (CMP), de la transparence et des conditions de régularité des procédures d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés lancés par les autorités contractantes au titre de la gestion 2017.

1.2 Objectifs de la mission et étendue des travaux à effectuer

La mission a pour objectif principal, au sein des autorités contractantes du Groupe II, de vérifier le processus de passation et d'exécution des marchés lancés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Marchés. Il s'est agi principalement d'apprécier l'adéquation des procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats aux dispositions du CMP pour les dépenses effectuées par lesdites autorités contractantes.

2 Environnement des marchés publics

La réforme des systèmes nationaux de passation des marchés publics des pays membres de l'UEMOA découlant de la transposition sur le plan interne des Directives 04 et 05 s'est traduite au plan institutionnel par la création de deux structures chargées respectivement :

- ❖ d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics. Cette mission est dévolue à l'ARMP qui est une autorité administrative indépendante rattachée à la Primature créée par la loi 2006-16 du 30 juin 2016 modifiant le Code des Obligations de l'Administration. Le décret n°2007-546 du 25 avril 2007 fixe son organisation et son fonctionnement. A ce titre, l'article 2 aliéna 8 dudit décret lui donne les prérogatives d'assurer le contrôle a posteriori en faisant réaliser, périodiquement, des audits techniques et/ou financiers.
- ❖ d'assurer le contrôle a priori qui constitue un volet central dans l'objectif d'amélioration du système de passation des marchés publics. La DCMP qui est une structure créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances par décret n°2007-547 du 25 avril 2007 est chargée d'assurer, entre autres, cette prérogative en vertu des dispositions de l'article 2 dudit décret.

Ce premier dispositif est complété par la mise en place au niveau des autorités contractantes d'une Commission des marchés et d'une Cellule de passation des marchés, ainsi que la nomination d'une Personne Responsable du marché.

- ❖ La Commission des marchés est chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et l'attribution provisoire. Le nombre et les conditions de désignation des représentants de l'autorité contractante, de la Tutelle et du Contrôle Financier sont fixés par l'arrêté n°00864 du 22.01.2015 pris en application de l'article 36-1 du Code des marchés publics.
- ❖ La Cellule de passation des marchés est chargée de veiller sur la qualité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la commission des marchés. La composition et les attributions de la Cellule de passation sont fixées par l'arrêté n°00865 du 22.01.2015 pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés publics.
- ❖ Chaque autorité contractante est tenue de nommer une Personne responsable des marchés chargée de conduire la procédure de passation des marchés, de signer les marchés au nom de l'autorité contractante et de représenter l'autorité contractante lors de l'exécution du marché.

3 Synthèse de la revue

3.1 Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés

3.1.1 Présentation de l'Autorité Contractante

3.1.1.1 Dispositions générales

Aux termes du décret n° 2017—1566 du 13 septembre 2017, le Ministre de l'Intérieur est chargé, sous l'autorité du Premier Ministre, de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière d'administration territoriale, de sécurité intérieure, de police administrative, de défense civile et d'organisation des élections.

Il est responsable de l'administration territoriale et, à ce titre, a autorité sur les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets, dans le respect de leurs attributions propres de délégué du Président de la République et de représentant du Gouvernement.

Il est responsable de l'organisation matérielle des élections et référendum, sous réserve des attributions dévolues aux Ministres chargés des Affaires étrangères et de la Justice et aux organes compétents.

Il est chargé de la sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire de la République. En rapport avec le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan il est chargé de protéger l'économie nationale contre la contrebande, les importations frauduleuses ou prohibées et le trafic de drogues.

Il a autorité sur les forces de police, sous réserve des attributions des procureurs en matière de police judiciaire. Il est chargé de la protection civile et de la lutte contre les incendies et calamités naturelles.

Pour l'exercice de ses attributions, les forces de sécurité, autres que les forces de police, lui apportent leur concours dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

3.1.1 Présentation du ministère

3.1.1.2 L'organigramme du MISP

L'organigramme du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique est composé hiérarchiquement du Ministre, du Cabinet du Ministre, du Secrétariat Général, des Directions et des autres Administrations sous tutelle.

Ces différentes structures sont ainsi réparties :

Cabinet et services rattachés

- L'Inspection des Services de Sécurité ;
- L' Inspection interne ;
- Le Service des Télécommunications ;
- Le Service des Archives communes ;
- Le Service de Formation ;
- La Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers ;
- Le Comité Interministériel de Lutte contre la Drogue ;



- Le Bureau d'Entretien et de Maintenance du Réseau Téléphonique et Fax ;

Secrétariat général et services rattachés

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule des affaires juridiques ;

Les Directions

Direction Générale de la Police Nationale :

- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de l'Ecole Nationale de police et de la Formation permanente ;
- Direction des Personnels ;
- Direction du Budget et des matériels.

Direction générale des Elections

- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication.

Direction générale de l'Administration territoriale :

- Direction des Libertés publiques ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction du Partenariat avec les organisations Non gouvernementales ;
- Direction des Affaires générales.

Direction de l'Automatisation des Fichiers ;

Direction de la Protection civile ;

Direction des Constructions ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

Autres Administrations :

- Agence d'assistance à la Sécurité de proximité (ASP)

3.1.2 Commission des marchés (composition et charte de transparence)

La Commission des Marchés du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique a été mise en place, au titre de l'exercice 2017, par arrêté n° du 14 Décembre 2016. Chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et l'attribution provisoire des Marchés, elle est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Lassana Sarr , Secrétaire d'administration, matricule de solde n° 601.415/A, Division des Finances et de la Logistique-DAGE ; Président	Madame Assatoun Sambou , Secrétaire d'administration, matricule de solde n°624 .928 /G, DAGE Présidente Suppléante
Monsieur Ismaila Diakhaté , Aménagiste, matricule de solde n°663 .828, DIRCONS Membre	Madame Al Hassane Thimbo , Secrétaire d'administration, matricule de solde n°661.432, Bureau des marchés publics-DAGE Membre suppléante
Le responsable du Service Maitre d'œuvre ou son représentant, Membre	

Commentaires :

- Les copies des actes de nomination des membres de la Commission des marchés ont été communiquées à la DCMP à la date du 04 janvier 2017.
- Les responsables des services maitres d'œuvre ont signé l'attestation de prise de connaissance de la charte de transparence et d'éthique en matière de marché au regard de l'article 6 de l'arrêté n° 00864 du 22.01.2015 pris en application de l'article 36-1 du CMP.

3.1.3 Cellule de Passation des Marchés

La Cellule de Passation des Marchés du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique a été bien mise en place, au titre de l'exercice 2017, toutefois l'acte de nomination mise à notre disposition n'est pas daté.

La Cellule de Passation est composée de cinq (5) membres ainsi nommés :

- Coordonnateur : M. Modou Ndiaye, Administrateur civil ;
- Membre : M. Ibrahima Fall, Administrateur civil ;
- Membre : M. Mamadou Ba, Planificateur ;
- Membre : Mme Lalia Affyle Diedhiou, Agent d'administration
- Membre : M. Amadou Tidiane Wade, Agent de Police.

Observation : Les copies des attestations de prise de connaissance de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés publics signées par les membres de la cellule ne sont pas mises à notre disposition.

3.1.4 Personne responsable du marché

Conformément aux dispositions de l'article 27 du code des marchés publics, les Directeurs généraux, Directeurs et Chef de service désignés sont habilités comme personnes responsables des marchés de leurs structures respectives pour la gestion 2017, dans la limite des crédits budgétaires qui leur sont alloués, conformément par la lettre n°005146/MEFP/DCMP du 15/11/2016.

3.1.5 Production des rapports trimestriels et du rapport annuel

Les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés pour l'exercice 2017 ont été tous établis par la CPM et ont été transmis à la DCMP et à l'ARMP conformément à l'article premier de l'arrêté n° 00865 du 22/01/2015, pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés Publics.

Observation : Le rapport annuel sur la passation et l'exécution des marchés du MISP pour la gestion 2017 n'est pas exhaustif. Plusieurs marchés en l'occurrence l'ensemble des ententes directes, des marchés par appel d'offres ouvert et par appel d'offres restreint, des DRPCO passées par les différentes directions du ministère ne sont pas renseignés dans le rapport annuel. La consultation du fichier des marchés immatriculés de la DCMP nous a permis d'avoir une population beaucoup plus exhaustive.

3.1.6 Documents de programmation de la préparation des marchés

3.1.6.1 Plan de passation des marchés

La première version du plan de passation a été publiée sur le SYGMAP à la date du 13/12/2016.

3.1.6.2 Avis général de passation des marchés

L'Avis général de passation des marchés de 2017 a été établi et publié dans le quotidien « Le Témoin » du 25-27/11/2016 et dans le Soleil du 30/12/2016.

3.1.7 Archivage des dossiers

L'archivage des dossiers de marché au niveau de la cellule de passation des marchés est exhaustif du lancement à l'exécution.

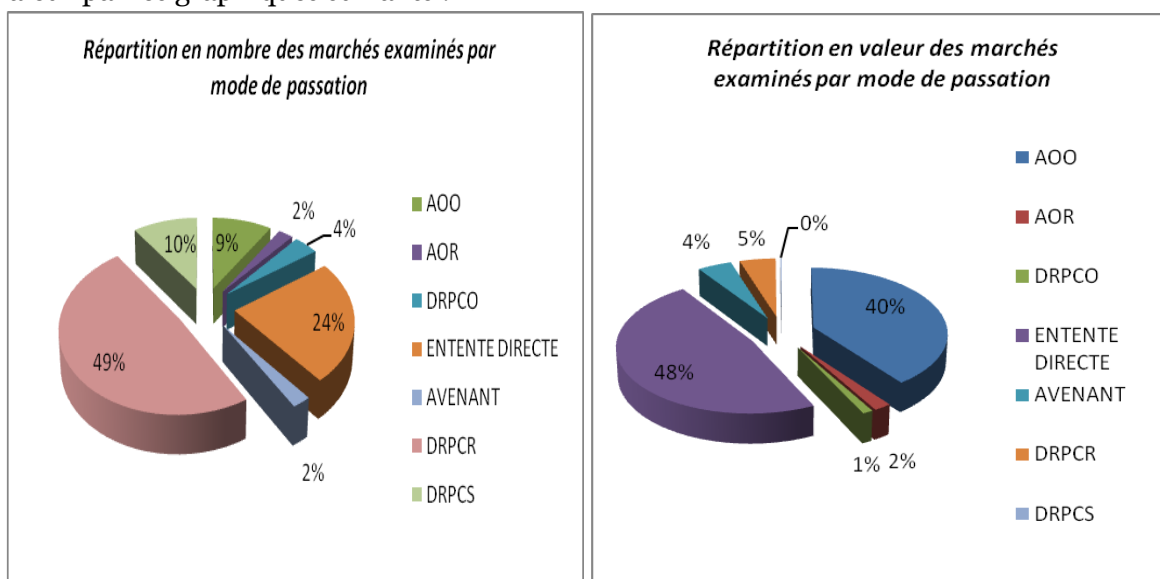
3.2 Constats spécifiques aux marchés examinés

Echantillon

Nos travaux ont porté sur un échantillon de 130 marchés sélectionnés à partir d'une population de 373 marchés, soit 35 % des marchés en nombre et 80 % des marchés en valeur. La population et l'échantillon sont détaillés dans le tableau ci-après :

Mode de passation des marchés	Population des marchés du Ministère de l'intérieur		Marchés sélectionnés par le cabinet		Marchés sélectionnés par le cabinet en pourcentage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
AO	39	9 605 181 265	12	7 399 708 030	31%	77%
AOR	3	361 637 455	3	361 637 455	100%	100%
DRPCO	15	588 876 669	5	213 353 272	33%	36%
ENTENTE DIRECTE	31	8 880 027 956	31	8 880 027 956	100%	100%
Avenant	6	931 919 646	3	842 189 646	50%	90%
PI	-	-	-	-	-	-
Total des marchés passés	94	20 367 642 991	54	17 696 916 359	57%	87%
Pourcentage	Base 100				100%	100%
DRPCR	233	2 932 711 340	63	887 895 971	27%	30%
DRPCS	46	82 975 830	13	30 716 420	28%	37%
Total des DRPCR et DRPCS	279	3 015 687 170	76	918 612 391	27%	30%
Pourcentage	Base 100				27%	30%
Total des marchés	373	23 383 330 161	130	18 615 528 750	35%	80%
Pourcentage	Base 100					

La répartition par mode de passation des marchés examinés est représentée en nombre et en valeur par les graphiques suivants :



3.2.2 Rappel des seuils de passation des marchés applicables au MISP

En référence à l'article 53 du CMP et à l'arrêté n°107 du 07-01-2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP, les seuils de passation applicables au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP) sont résumés dans le tableau suivant :

(Les montants sont exprimés en millier de francs CFA TTC)

Type de marché	Seuil de passation par appel d'offres	Demande de renseignements et de prix		
		Simple	Restreinte	Ouverte
Travaux	70 000	$x < 5\,000$	$5\,000 \leq x < 25\,000$	$25\,000 \leq x < 70\,000$
Fournitures et services	50 000	$x < 3\,000$	$3\,000 \leq x < 15\,000$	$15\,000 \leq x < 50\,000$
Prestations intellectuelles	50 000	$x < 5\,000$	$5\,000 \leq x < 25\,000$	$25\,000 \leq x < 50\,000$

3.2.3. Marchés conclus par AOO

Le tableau ci-après récapitule le nombre de marchés par appel d'offres ouvert examinés par le cabinet.

Modes de passation des marchés	Populations des marchés passés par le MISP		Marchés sélectionnés par le cabinet		Echantillons des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOO	39	9 605 181 265	12	7 399 708 030	12	7 399 708 030
Total des marchés immatriculés	39	9 605 181 265	12	7 399 708 030	12	7 399 708 030
Pourcentage	Base 100				31%	77%



**MISSION DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DE LA PASSATION DES MARCHES
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE (MISP) AU TITRE DE
L'EXERCICE 2017**

Détail des marchés examinés				
	Immatriculation	Objet du marché	Montants en F CFA	Attributaire
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT (DAGE)				
1	T_DGAT_362	REHABILITATION DE LA SOUS PREFECTURE DE OURO SIDI	142 852 958	DIARNO DISTRIBUTION ET SERVICES
2	F_DAGE _ 139	L'ACQUISTION DE MATERIELS DE TRANSPORT, SERVICE ET DE FONCTION	244 750 000	LOT 1: EMG UNIVERSAL AUTO / LOT 2 : B AUTOMOBILE
3	S_DAGE_067	GESTION DU RESTAURANT DU MINISTERE	18 977 350	GIE PRESIDENT
TOTAL			406 580 308	
	BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS (BNSP)			
4	F_EMBNSP_ 023	ACQUISITION DE VEHICULES D'INTERVENTION LEGRS	172 800 000	CFAO MOTORS
5	F2690/17-DK	ACQUISITION EN TROIS LOTS DE VEHICULES D'INCENDIES ET DES SECOURS TYPE FOURGON POMPE TONNE	6 165 570 000	HABA EQUIPEMENTS SUARL
TOTAL			6 338 370 000	
	DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE (DGPN)			
6	F_DGPN _ 104	FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE MATERIELS INFORMATIQUES	65 578 500	DISMAT
7	T_DGPN_370	CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE ET D'UN POSTE DE GARDE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA POLICE DE FATICK	89 117 857	DIARNO DISTRIBUTION ET SERVICES
TOTAL			154 696 357	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (DGAT)			
8	T_DGAT_225	CONSTRUCTION DE LA SOUS PREFECTURE DE KATAKEL	149 992 497	ETS DAROU SALAM GAWANE
9	T_DGAT_362	REHABILITATION DE LA PREFECTURE DE SEDHIOU	98 727 534	GENERAL BUSINESS AND SERVICES
TOTAL			248 720 031	
	DIRECTION GENERALE DES CONSTRUCTIONS (DIRCONS)			
10	T_DIRCONS_400	REHABILITATION DE L'ETAT MAJOR ET DE L'ESCADRON GMI AU CAMP ABDOU DIASSE	110 189 654	GEMELLI
DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS (DGE)				
11	S_DGE_164	IMPRESSION DU CODE ELECTORAL	81 000 000	PAPER INDUSTRY
12	S_DGE_071	LOCATION DE BACHES	60 151 680	AMINA SERVICES
TOTAL			141 151 680	
TOTAUX				
			7 399 708 030	

3.2.3.1 Marchés supérieurs au seuil DCMP

En référence à l'arrêté n°00106 du 07-01-2015 relatif aux modalités de contrôle a priori des dossiers de marché, les seuils de passation applicables au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) sont résumés dans le tableau suivant.

(Les montants sont exprimés en millier de francs CFA TTC)

Type de marché	Seuil de contrôle a priori de la DCMP	
Travaux	300 000	Dans le cadre d'une procédure, dès lors que le dossier d'appel à la concurrence fait l'objet de revue a priori, le rapport d'analyse comparative des offres, le PV d'attribution provisoire et le projet de marché sont obligatoirement soumis à la DCMP quel que soit le montant.
Fournitures	200 000	
Services et Prestations intellectuelles	150 000	

Les marchés par appel d'offres ayant atteint le seuil de revue a priori de la DCMP sont au nombre de deux pour une valeur de **6 410 320 000 F CFA** :

- Acquisition en 3 lots de véhicules d'incendie et de secours de type fourgon : 6 165 570 000 F CFA/BNSP
- Acquisitions de matériels de transport, de service et de fonction : 244 750 000 F CFA/ DAGE

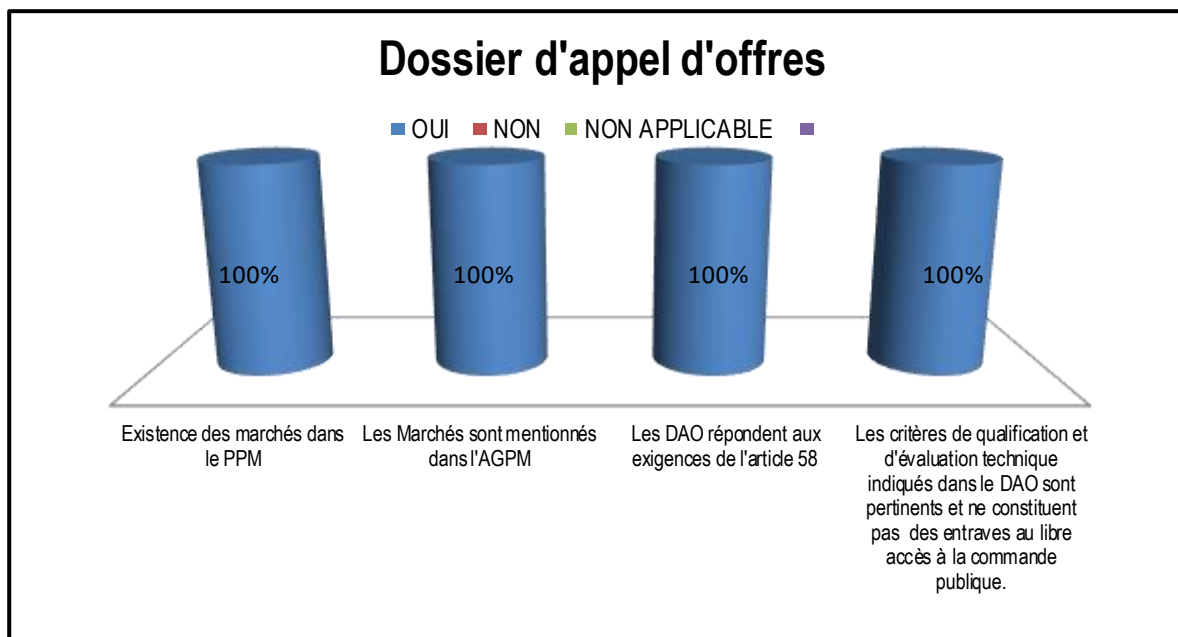
NB : L'ANO de la DCMP a été recueilli à différentes étapes de la procédure.

3.2.3.2 Marchés inférieurs au seuil DCMP

Les marchés passés par Appel d'Offres inférieurs au seuil de contrôle a priori de la DCMP et traités lors de la présente revue sont au nombre de **10** pour un total de **989 388 030 F CFA**

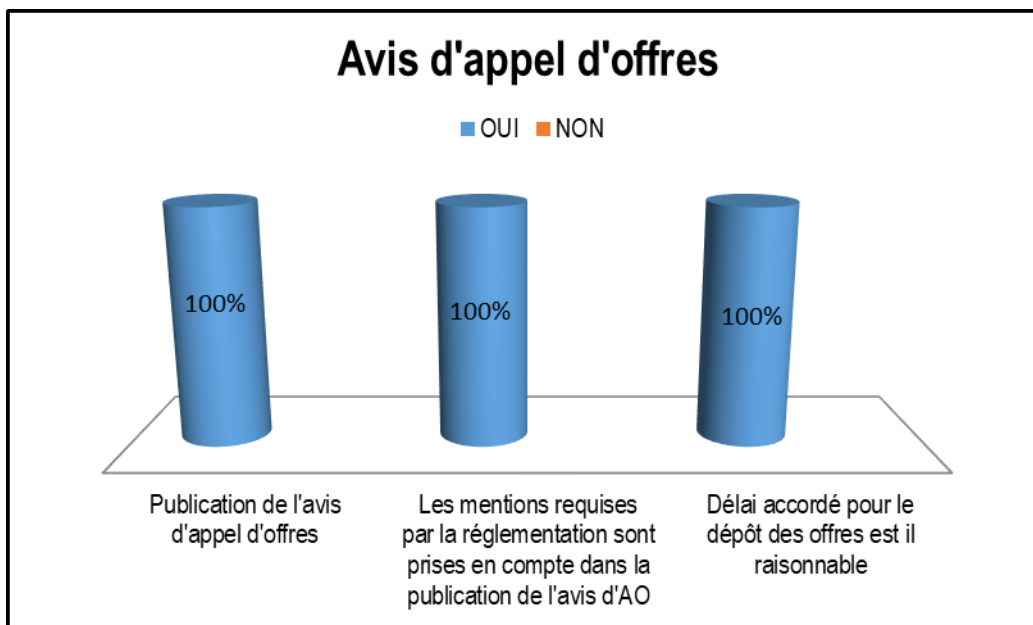
L'ensemble des marchés passés par Appel d'Offres traités lors de la présente revue ont été examinés suivant la check-list de vérification du respect des procédures de passation des marchés de l'ARMP.

a. Sur le dossier de marché



Commentaire : L'ensemble des appels d'offres figurent dans le PPM et dans l'avis général de passation des marchés et le dossier d'appel d'offres répond aux exigences de l'article 58 du CMP indiquant les pièces et documents nécessaires à la consultation et à l'information des candidats.

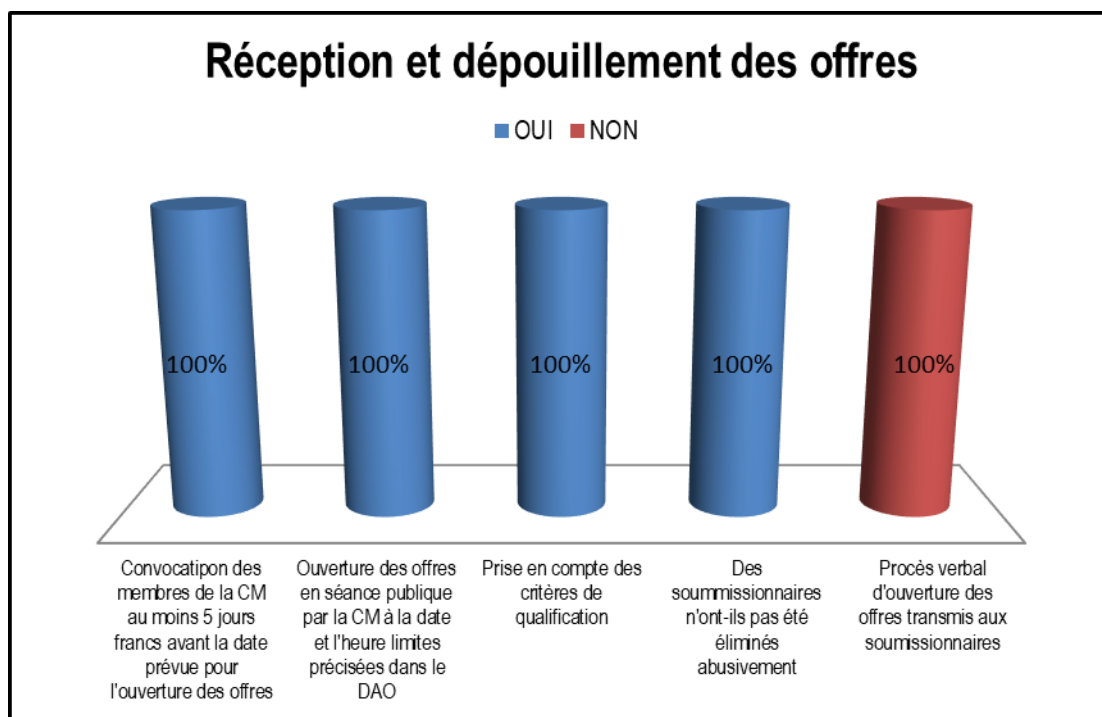
b. Sur l'avis d'appel d'offres



Commentaire : Les appels d'offres ont été portés à la connaissance du public par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, dans les conditions prévues par l'article 56 du CMP. Il est établi conformément au modèle spécifié par décision de l'ARMP et informent sur :

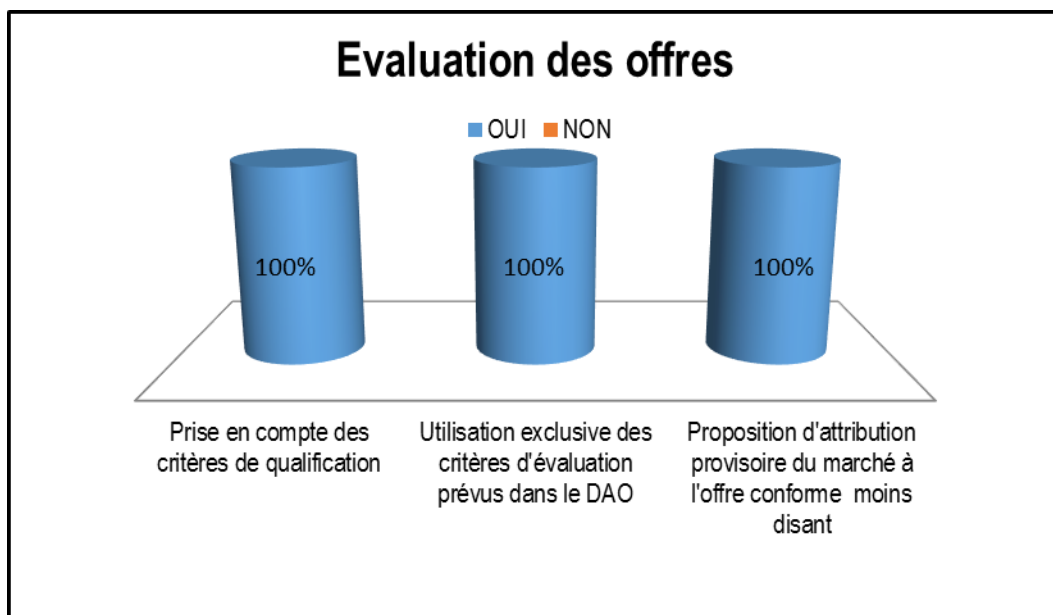
- *L'objet du marché ;*
- *Le lieu et la date où l'on peut prendre connaissance des cahiers de charges ou les modalités d'obtention de ces documents*
- *Le lieu et la date limite de réception des offres ;*
- *Le délai pendant lequel les candidats restent engagés par leurs offres ;*
- *Les justifications à produire concernant les qualités et capacités exigées des candidats ;*
- *Le montant de la garantie de soumission à constituer.*

c. Sur la réception et le dépouillement des offres



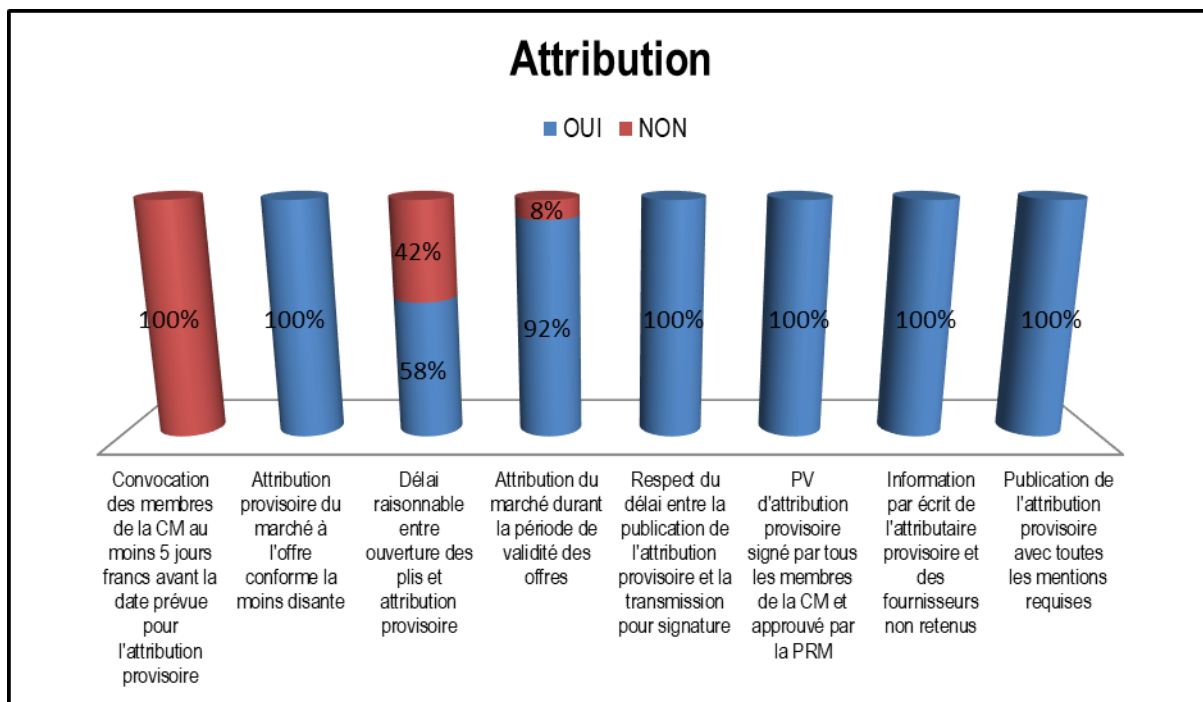
Constat : La transmission du procès-verbal d'ouverture des offres aux soumissionnaires présents n'est pas matérialisée dans les dossiers examinés.

d. Sur l'évaluation des offres



Commentaire : les marchés ont été évalués conformément aux critères définis dans les DAO, nous avons toutefois noté que pour le marché de la BNSP relatif à l'acquisition de véhicules d'incendie d'une valeur de 6 milliards, le critère de qualification portant sur la fourniture d'états financiers comme preuve de la capacité financière du soumissionnaire n'est pas très pertinent.

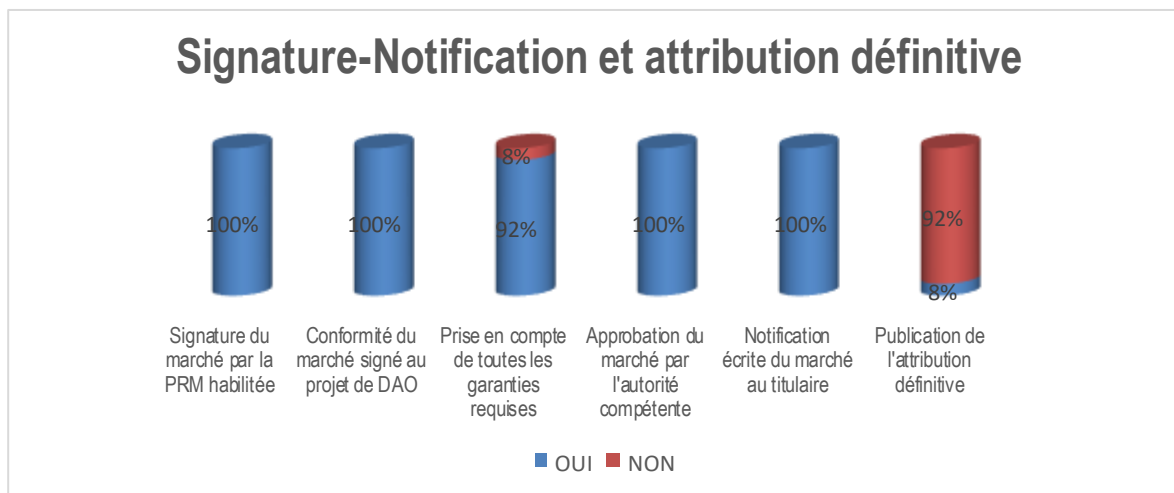
e. Sur l'attribution



Constats :

- ✎ Les lettres de convocation des membres de la CM à la séance d'attribution provisoire des marchés ne sont pas jointes aux dossiers.
- ✎ Le délai de 15 jours imparti à la commission des marchés pour la présentation de la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'est pas respecté en violation de l'article 84 du CMP pour les marchés suivants :
 - Réhabilitation de la sous-préfecture DE OURO SIDI /DAGE: Ouverture des plis (29/06/17) et proposition d'attribution (25/07/2017), soit 26 jours
 - Réhabilitation de l'état-major et de l'escadron GMI du CAMP Abdou Diassé : Ouverture des offres (11/07/2017), attribution (04/08/2017) /DIRCONS ;
 - Acquisition de véhicules d'incendies : Ouverture des offres (21/04/16), attribution (18/05/2016) /BNSP (passé par la DAGE)
 - Construction de la sous-préfecture de KATAKEL/DIRCONS : Ouverture des offres (29/06/2017), attribution (20/07/2017)
 - Location de bâches/DGE : Ouverture (15/07/2016), attribution (05/08/2016)
- ✎ Le marché d'acquisition en trois lots de véhicules d'incendie au profit de la BNSP n'a pas été attribué durant la période de validité des offres (attribution le 02 septembre 2016 et fin validité le 17 août 2016).

f. Signature – Notification et attribution définitive

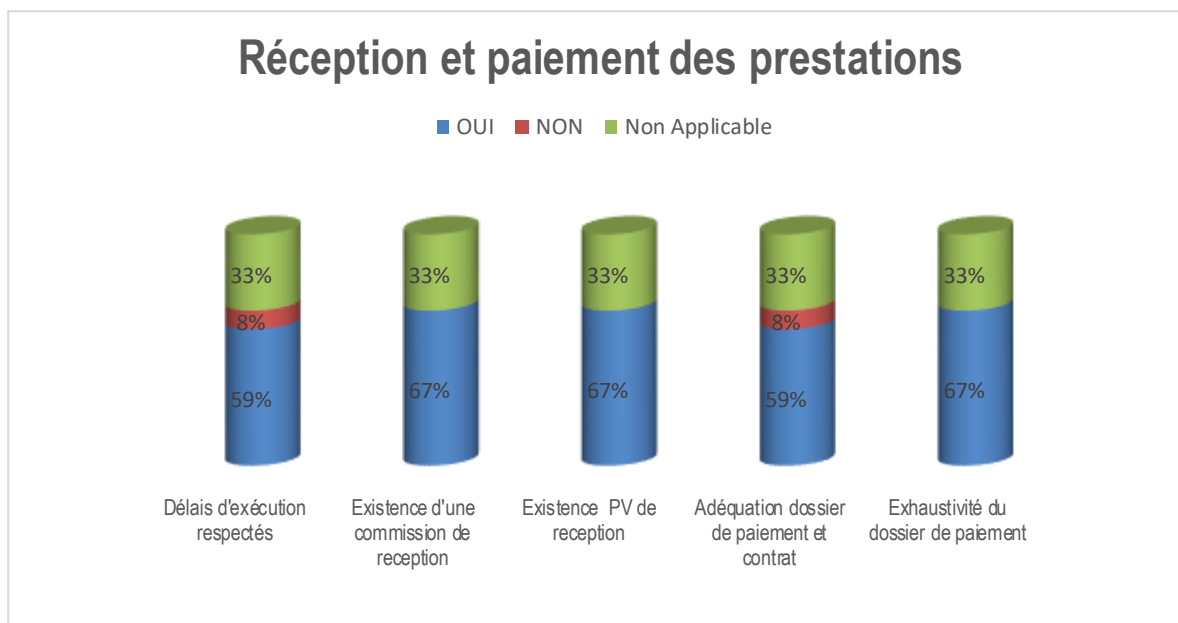


Constats :

- ✎ La garantie de bonne exécution n'a pas été classée dans le dossier de marché « Acquisition de véhicules d'incendies au profit de la BNSP »
- ✎ Les attributions définitives de marchés n'ont pas fait l'objet de publication à l'exception du marché de la BNSP relative à l'acquisition de véhicules d'intervention légers dont l'attribution définitive a été publiée dans le journal « Le populaire » avec six (06) mois de retard.

- ✂ Nous avons aussi relevé que pour le marché de la BNSP relatif à l'acquisition de véhicules d'incendie la garantie de 12 mois est insuffisante vu le prix de ces véhicules (lot 1 : type fourgon pompe 4x2 : 146 300 000 ; lot 2 : type fourgon pompe 4x4 : 185 000 000 ; lot 3 : type fourgon feu de forêt : 214 838 000).

g. Sur la réception et le paiement des prestations



Constats :

- Les documents tels que factures, bons de livraison et PV de réception nous permettant d'apprécier la phase d'exécution des marchés ne sont pas classés dans les dossiers de marchés suivants :
 - Construction d'un mur de clôture ;
 - Construction de la sous-préfecture de Katakél.

NB : il convient de noter ici que les marchés relatifs à la réhabilitation de la sous-préfecture de Ouro Sidi et la réhabilitation de l'Etat-major et de l'escadron GMI du camp Abdou Diassé n'ont pas pu être exécutés pour inexistence de crédit.

- Pour le marché de la DGPN relatif à la fourniture de matériels informatiques avec DISMAT pour un montant de 65 578 500 F CFA TTC, le délai d'exécution de 15 jours n'est pas respecté : notification du 23/06/2017 et PV de réception du 31/07/2017 soit un retard de 23 jours (pénalités : 1/1000 par semaine de retard soit 215 097 F CFA). Les documents de paiements ne sont pas joints dans le dossier.

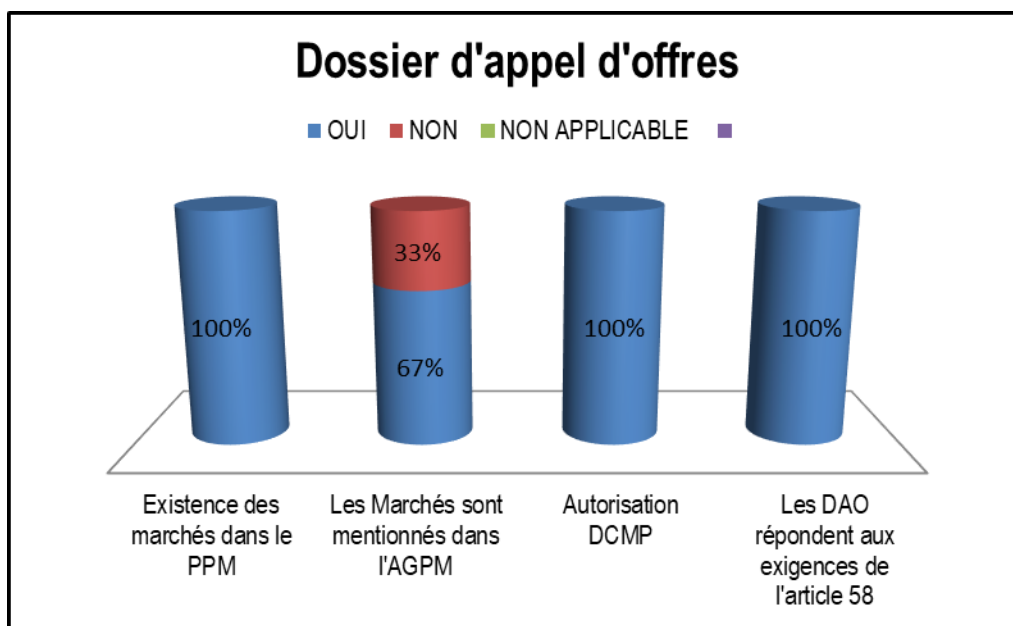
3.2.4 Marchés conclus par AOR

Au titre de la gestion 2017, le MISP a passé 3 marchés par Appel d'Offres restreint.

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le ministère		Echantillon des marchés examinés	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOR	3	361 637 455	3	361 637 455
Total des marchés passés	3	361 637 455	3	361 637 455
Pourcentage	Base 100		100%	100%

Détail des marchés examinés				
	Immatriculation	Objet du marché	Montants en F CFA	Attributaire
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (DGAT)				
1	S3078/17-DK	ORGANISATION DE FORMATION AU PROFIT DES GOUVERNEURS ET PREFECTURES	146 933 600	MAKKINOZ CONSULTING
DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS (DGE)				
2	S1826/17-DK	TRANSPORT DU MATERIEL ELECTORAL	175 003 855	ETS GALAYE NDIAYE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT (DAGE)				
3	F0721/17-DK	FOURNITURES D'INSTALLATIONS D'UN SCANNER POUR PORTE D'ENTREE	39 700 000	ETS DAROU SALAM GAWANE
		TOTAL	361 637 455	

a. Sur le dossier de marché



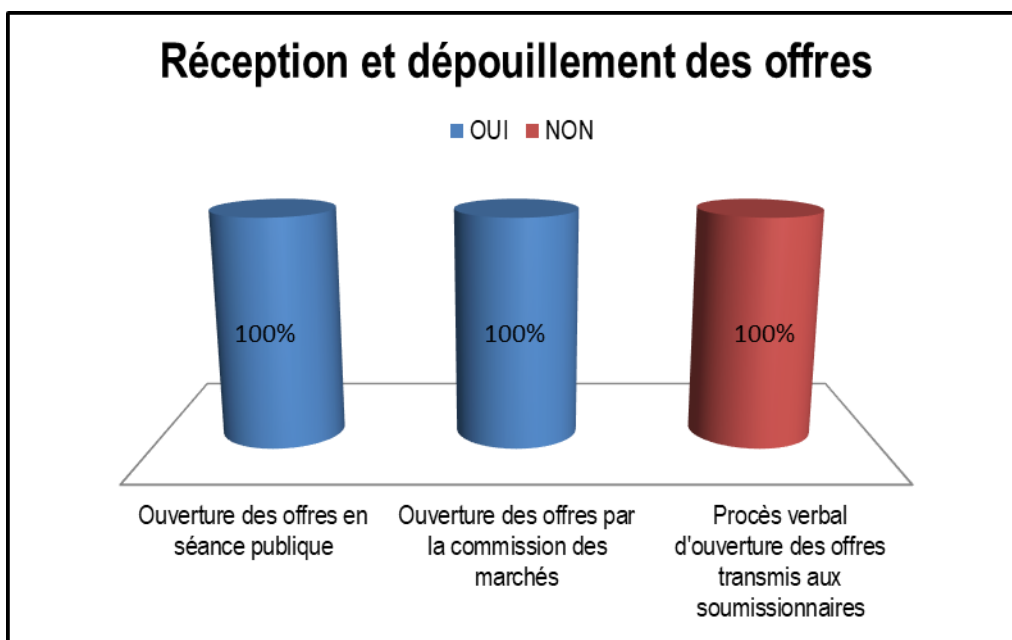
Constat : le marché de la DAGE relatif à la fourniture et l'installation d'un scanner pour porte d'entrée n'est pas mentionnée dans l'AGPM.

b. Sur la lettre d'invitation



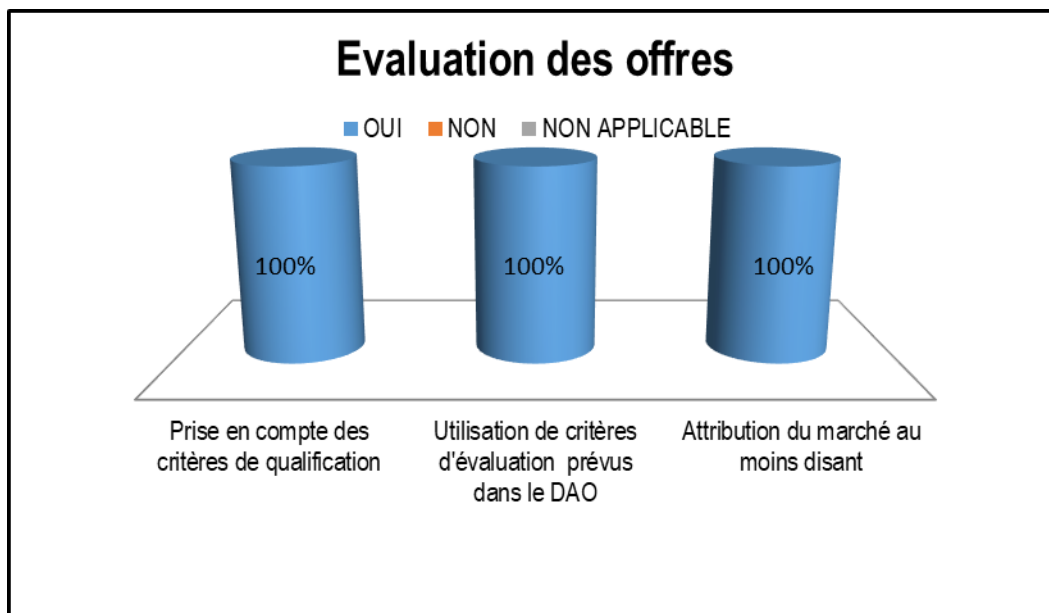
Commentaire : *Au moins trois (3) candidats ont été sélectionnés par l'autorité contractante en conformité avec l'article 74.1 du CMP ;*

c. Réception et dépouillement des offres



Constat : l'ouverture des offres a été effectuée par la CM habilitée en présence des représentants des soumissionnaires, toutefois nous n'avons pas de preuve de la transmission des PV d'ouverture aux soumissionnaires.

d. Sur l'évaluation des offres

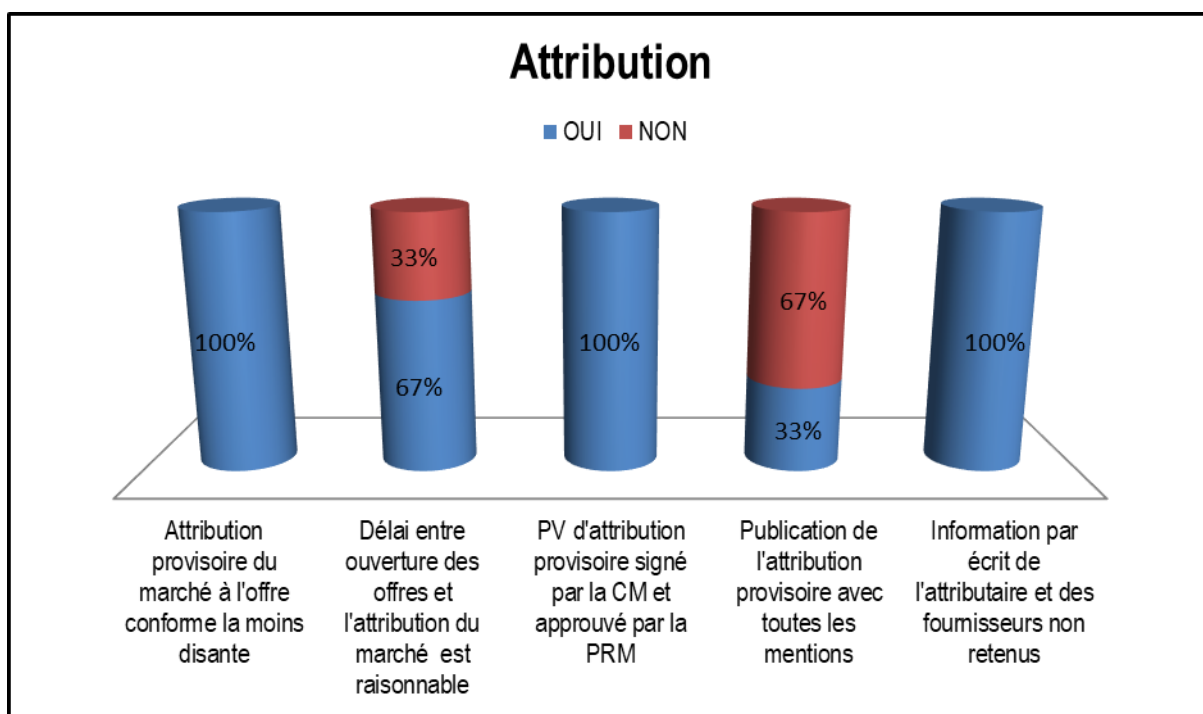


Commentaire : L'évaluation des offres a été effectuée conformément aux dispositions du CMP.

Constat : nous avons relevé pour le marché de la DGE relatif au transport du matériel électoral conclu avec les Etablissements Galaye Ndiaye que les deux autres soumissionnaires en l'occurrence SENTHRAS et SOTRAPBAT ont été écartés pour le même motif d'absence de la garantie de soumission dans leurs offres. Il convient de rappeler ici que ce marché avait été initialement passé par appel d'offres ouvert qui avait fait l'objet de recours contentieux auprès de la CRD, basé sur la non-conformité de l'offre de l'établissement Galaye NDIAYE qui était désigné attributaire. La procédure finalement annulée au motif que l'appel d'offres était infructueux, avait été reprise une semaine plus tard par appel d'offres restreint avec l'autorisation de la DCMP.

Il est intéressant de noter de tout ce qui précède que l'Etablissement Galaye Ndiaye attributaire de cet appel d'offres restreint l'était aussi pour l'appel d'offres ouvert annulé et aussi titulaire du même marché en 2016.

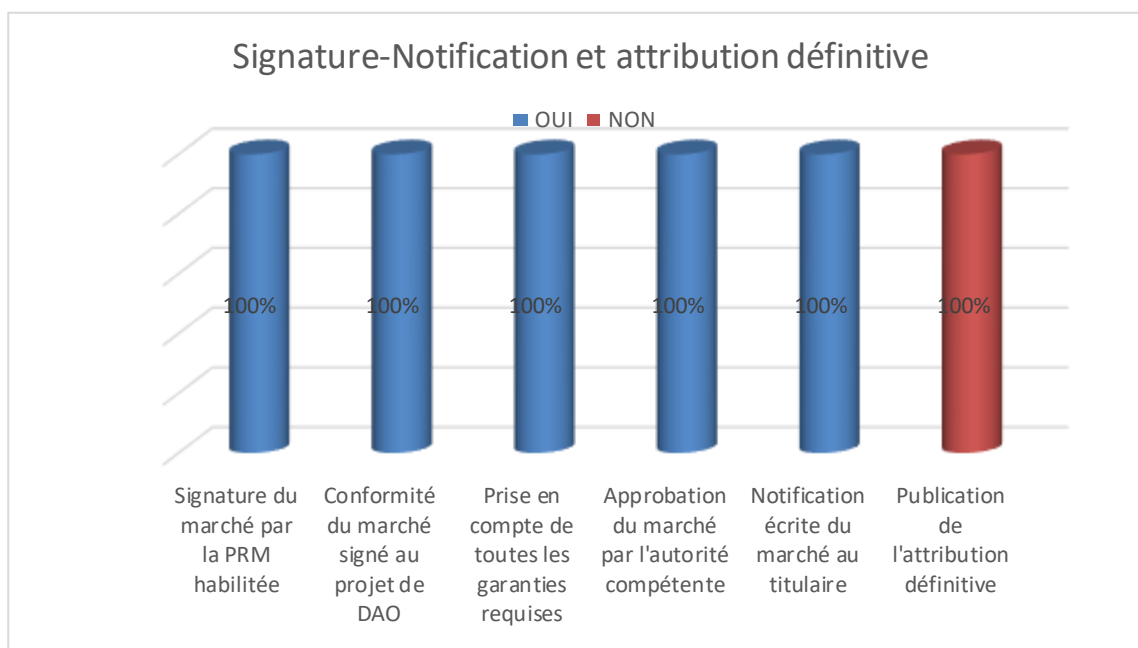
d. Sur l'attribution



Observations :

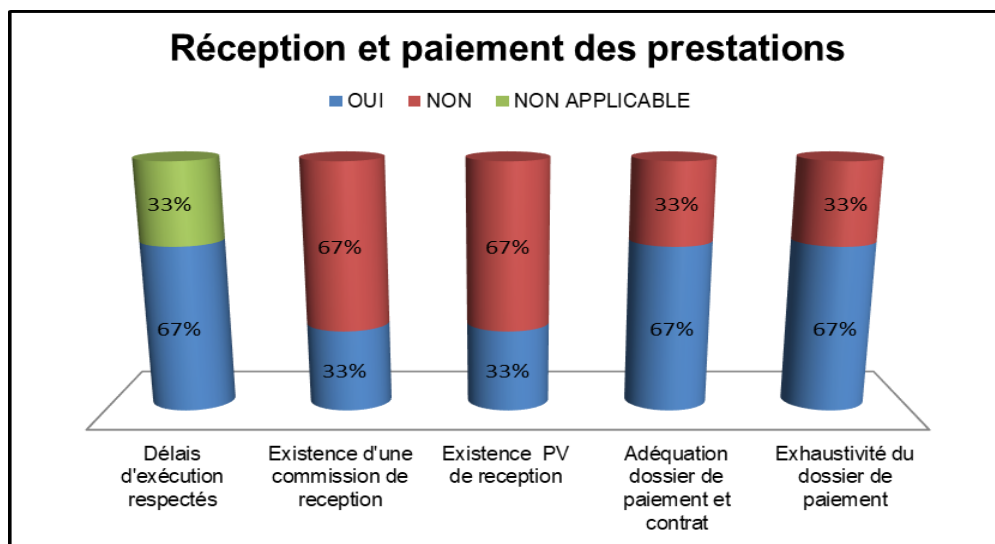
- ✎ Le délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du marché relatif à la fourniture et l'installation de scanner pour porte d'entrée est de 20 jours alors que le CMP recommande un délai de trois jours à la commission des marchés pour l'attribution provisoire (article 73 alinéa a) dans le cas d'une procédure d'AOR en procédure d'urgence.
- ✎ Les attributions provisoires n'ont pas fait l'objet de publication dans un journal à large diffusion à l'exception du marché relatif au transport du matériel électoral.
- ✎ La publication des avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics n'a pas été effectuée en violation de l'article du 86 alinéa 4 du CMP.

e. Signature, notification et attribution définitive



Constat : les attributions définitives n'ont pas fait l'objet de publication sur le portail des marchés publics.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observation

- ✎ Les délais d'exécution ont été respectés toutefois pour le marché relatif au transport du matériel électoral nous avons noté que le contrat ne précise pas les délais d'exécution. Pour ce marché notifié le 24 juillet la facture définitive est certifiée service fait le 25 septembre 2017.
- ✎ Marché de la DGAT relatif à la formation du personnel nous n'avons pas de preuve de paiement de la prestation : Situation de bon d'engagement au 28/11/2017 : le BE est annulé après la notification au fournisseur pour motif qu'une copie de la caution de bonne exécution a été jointe à la place de l'original.

3.2.5 Marchés de Prestations Intellectuelles

Le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique n'a pas passé de marché de prestations intellectuelles par avis à manifestation d'intérêt.

3.2.6 Marchés conclus par DRP à Compétition Ouverte

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le ministère		Echantillon des marchés examinés	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
DRPCO	15	588 876 669	5	213 353 272
Total des marchés passés	15	588 876 669	5	213 353 272
Pourcentage	Base 100		33%	36%

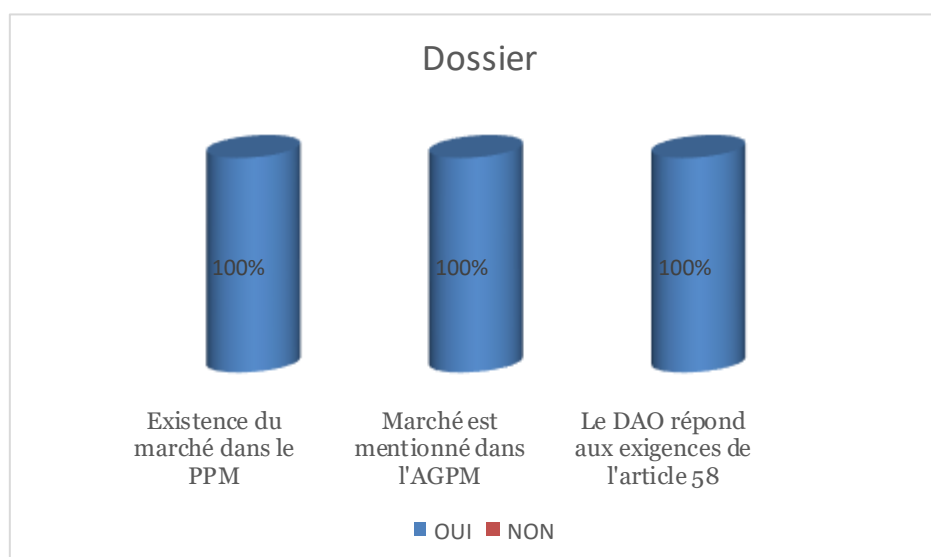
Détail des marchés examinés				
	Références Marchés	Objet du marché	Montants en F CFA	Attributaire
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE (DGPN)				
1	DGPN	FOURNITURES DE CONSOMMABLE INFORMATIQUES	39 320 550	DISMAT
2	DGPN	FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DE LA DGPN	40 538 900	LOT 1 : DISMAT / LOT 2: OFFICE CHOICE
3	DGPN	ENTRETIEN ET NETTOIEMENT	34 125 600	ESEF SUAL
TOTAL			113 985 050	
DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE				
4	DPC	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES DE BUREAU	30 886 500	AROBASE SERVICES
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION				
5	DIRCONS	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PREFECTURE DE VELINGARA	68 481 722	SETRACOM
TOTAL			213 353 272	

La procédure de Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte s'applique pour le MISP lorsque le montant du marché est inférieur à :

- 70 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 25 000 000 FCFA pour les travaux;
- 50 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 15 000 000 FCFA pour les services et fournitures courantes ;
- 50 000 000 FCFA et supérieur ou égal à 25 000 000 FCFA pour les prestations intellectuelles.

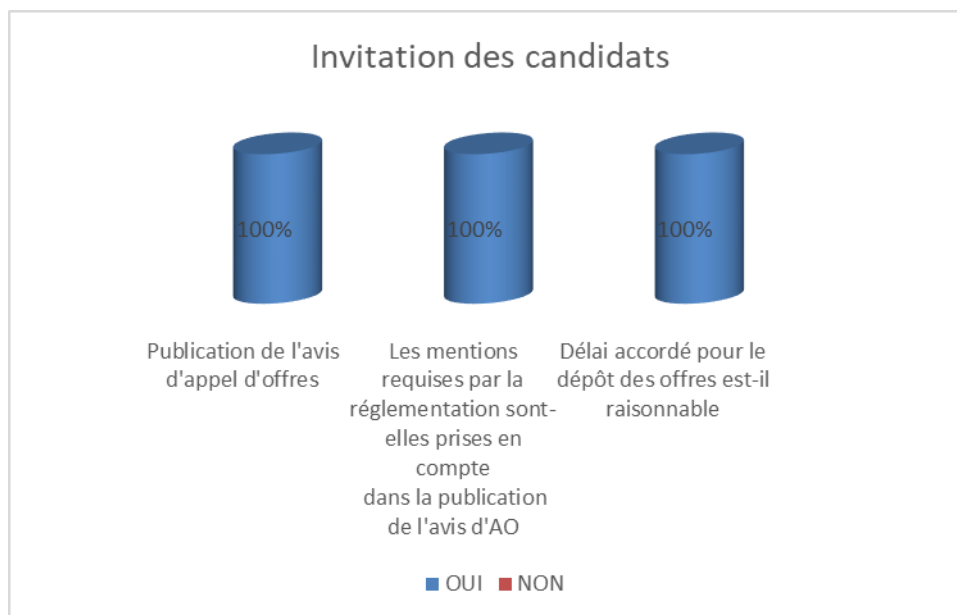
Les Demandes de renseignements et de prix à compétition ouverte traitées ont été examinées suivant les éléments de contrôle appliqués sur les appels d'offres.

a. Sur le dossier de marché



Commentaire : Les cinq demandes de renseignements et de prix à compétition ouverte figurent dans le Plan de passation des marchés et leurs dossiers d'appel à concurrence respectifs répondent aux exigences de l'arrêté n°00107 du 07-01-2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du Code des marchés publics.

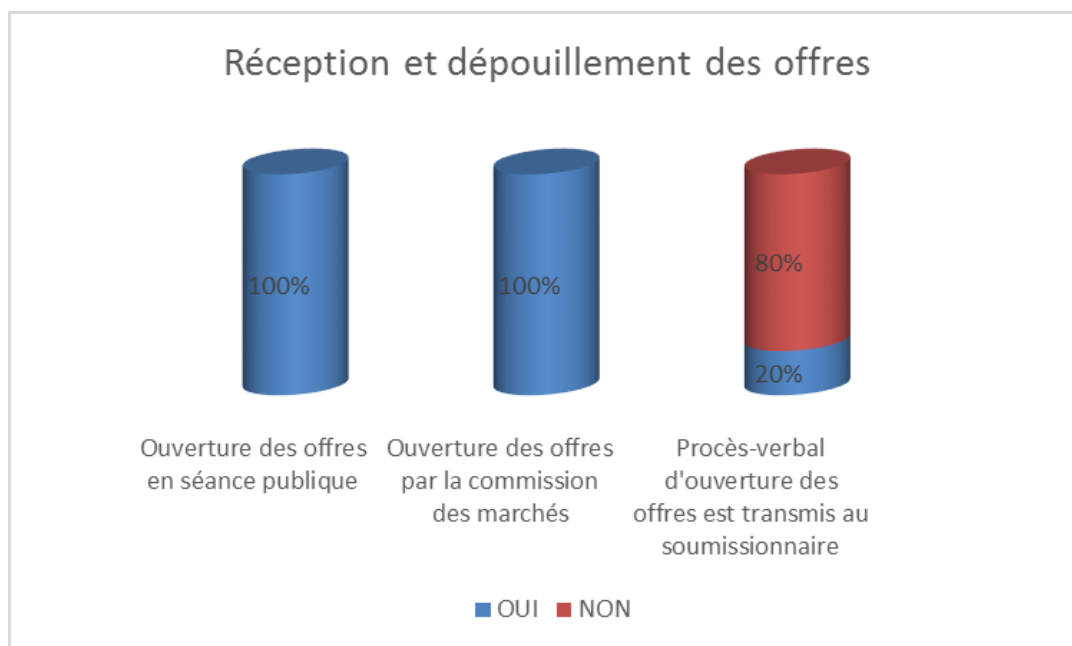
b. Sur l'invitation des candidats



Commentaire : Les DRPCO ont été portées à la connaissance du public par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, dans les conditions prévues par l'article 56 du CMP. Elles sont établies conformément au modèle spécifié par décision de l'ARMP et informent sur :

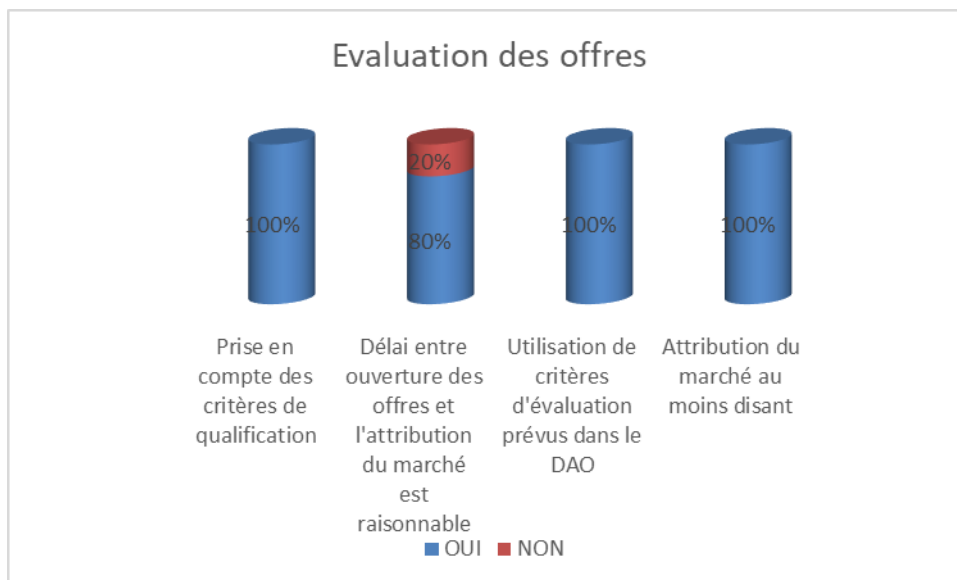
- *L'objet du marché ;*
- *Le lieu et la date où l'on peut prendre connaissance des cahiers de charges ou les modalités d'obtention de ces documents ;*
- *Le lieu et la date limite de réception des offres ;*
- *Le délai pendant lequel les candidats restent engagés par leurs offres ;*
- *Les justifications à produire concernant les qualités et capacités exigées des candidats ;*
- *Le montant de la garantie de soumission à constituer.*

c. Sur la réception et le dépouillement des offres



Constat : Parmi les cinq (5) DRPCO examinées, la preuve de transmission des PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires n'est jointe que pour le marché d'acquisition de matériels informatiques de bureau de la DPC.

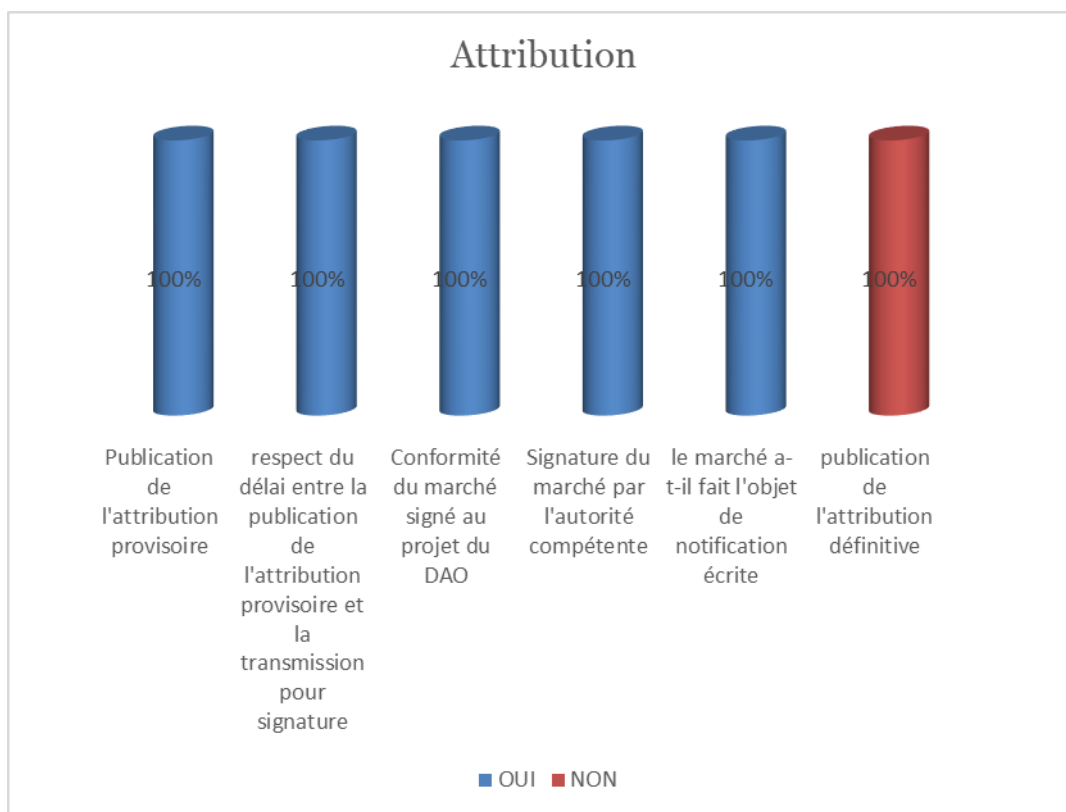
d. Sur l'évaluation des offres



Constat : Le délai de 7 jours entre l'ouverture des offres et l'attribution n'est pas respecté pour le marché suivant de la Direction des constructions :

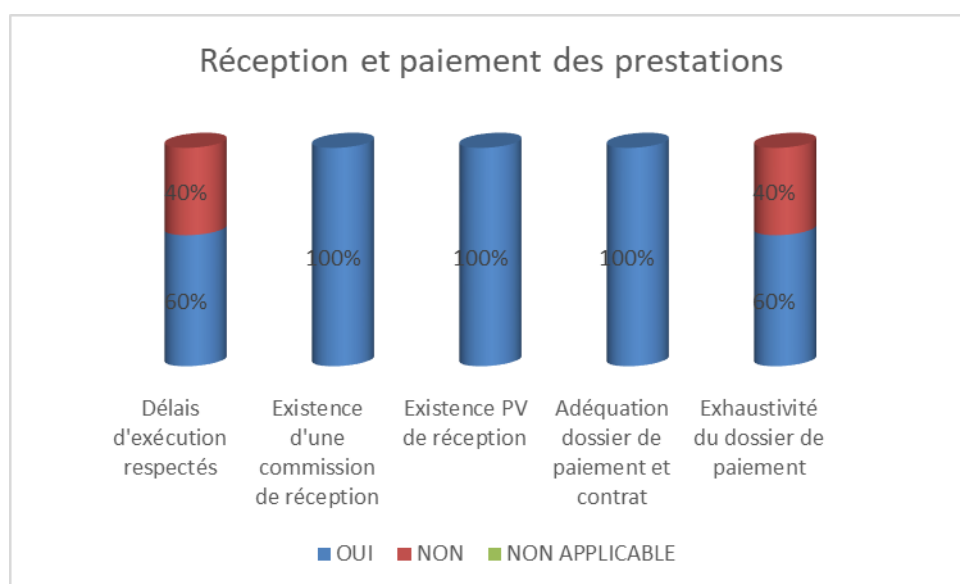
- Travaux de réhabilitation de la préfecture de Vélingara : ouverture des plis (15/06/2017) et PV d'attribution provisoire (04/08/2017) soit 51 jours ;

e. Sur l'attribution



Constats : Le MISP n'a pas procédé à la publication des attributions définitives des marchés dans le délai de 15 jours suivant la notification du marché, en violation de l'article 86-4 du CMP.

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Observations

✎ Les délais d'exécution ne sont pas respectés pour les marchés suivants de la DGPN :

- Fournitures de consommables informatiques avec DISMAT pour un montant de 39 320 550: délai d'exécution de 15 jours, PV de réception du 31/07/2017 et signature du marché le 11/05/2017 : retard dans l'exécution de 66 jours (pénalités de 370 736 F CFA) ;
- Fournitures et installations de mobiliers de bureau au profit de la DGPN (lot 2 avec Office Choice : montant 17 877 000 F CFA) : délai d'exécution de 45 jours, PV de réception du lot 2 du 14/11/2017 et notification du marché le 20/06/2017 : retard dans l'exécution de 102 jours (pénalités : 260 393 F CFA) ;

Des pénalités relatives au dépassement des délais d'exécution de 1/1000 par semaine de retard sont prévues dans les contrats conformément à l'article 135 du Code des marchés Publics.

3.2.7.1 Marchés conclus par DRP à Compétition restreinte

Modes de passation des marchés	Populations des marchés passés par le ministère		Echantillons des marchés examinés	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
DRPCR	233	2 932 711 340	63	887 895 971
Total des marchés	233	2 932 711 340	63	887 895 971
Pourcentage	Base 100		27%	30%

Détail des marchés examinés				
	Références Marchés	Objet du marché	Montants en F CFA	Attributaire
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT (DAGE)			
1	F_DAGE_135	ACQUISITIONS D'IMPRIMES SPECIAUX	9 988 700	GTS
2	S_DAGE_142	FRAIS DE MANUTENTION DE BACHES ET MATERIELS POUR LES CEREMONIES RELIGIEUSES	12 994 750	ENTREPRISE CHEIKH TIDIANE GUEYE
3	S_DAGE_153	ENTRETIEN DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE ET DE COMMUNICATION	13 994 800	JEAN TRADING SUARL
4	S_DAGE_150	LOCATIONS DE MATERIELS DE SONORISATIONS	13 971 200	SECUPROP
5	F_DAGE_093	ACQUISITIONS DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES	10 990 520	ABM
6	F_DAGE_298	ACQUISITIONS DE BACHES ET DE CHAISES	13 990 080	GTS
7	F_DAGE_097	ACQUISITIONS DE MATERIELS ,DE QUINCAILLERIE DE MENUISERIE , D'ELECTRICITE	13 999 815	EGES
8	F_DAGE_140	CEREMONIE D'ARBRE DE NOEL	9 988 700	BASMALLAH HOLDING
9	F_DAGE_340	ORGANISATION DE LA SEMAINE DE LANCEMENT DE LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION SUR LA LUTTE CONTRE LES DROGUES A LOUGA	9 993 320	INTERCOM
10	F_DAGE_136	ACQUISITION DE CADEAUX	5 996 760	MENDA INTERNATIONAL
11	F_DAGE_341	FOURNITURES DE BUREAU	9 962 150	SFAM COMPANY
12	F_DAGE_367	ACQUISITIONS DE MOTOCYCLETTES	14 750 000	JAHN TRADING SUARL
13	F_DAGE_154	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES	13 436 660	MOMAR NDIAYE
14	F_DAGE_326	ACQUISITION DE PIECES DE RECHANGE DU MATERIEL RADIOELECTRIQUE	11 146 000	CCES AL KARIM
15	F_DAGE_395	ACQUISITIONS D'EXTINCTEURS ET DE MATERIELS ELECTRO SECOURS	5 280 000	EUREKA SERVICES
16	DAGE	LOCATIONS DE TOILETTES MOBILES	13 999 520	GIE AZ SOLUTIONS
17	DAGE	ACQUISITION CDE MATERIELS D'ARCHIVAGE	13 853 200	MADYANA INTERNATIONAL TRADING
18	S_DAGE_320	LOCATIONS DE TENTES EQUIPEES	9 902 206	NDOYE BUSINESS CENTER
19	F_DAGE_373	RESTAURATION DE LA PEINTURE : BATIMENT DU MINISTERE	13 924 000	E.G.B.T.
20		ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU RESEAU RADIO	14 209 995	CCES AL KARIM
	TOTAL		236 372 376	

	DIRECTION DE L'AUTOMATISATION DES FICHIERS			
21	S_DAF_318	DESINSECTISATION DESINFECTIION ET DERATISATION DES BATIMENTS A, B,C DE LA CITE POLICE	11 108 520	GIE CLEAN ASSISTANCE
22	F_DAF_259	ACQUISITION D'ANTIVIRUS	14 620 200	TAMARIS
23	F_DAF_262	ACQUISITIONS DE BACS DE RANGEMENTS ET DE CARTONS DE CONDITIONNEMENT	14 466 800	TIC TAC
	TOTAL		40 195 520	
	ETAT MAJOR DE BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS			
24	F_EMBNSP_01 3	FOURNITURES DE PIECES DETACHEES	14 985 000	MORAD MANSOUR SERVICES
25	F_EMBNSP_41 8	FOURNITURES DE PNEUMATIQUES ET BATTERIEIS	14 995 000	GROUPE TOUBA SERVICES
26	T_EMBNSP_30 7	ETUDE AVANT PROJET DETAILLE DE L'ECOLE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS	23 718 000	CAS SARL
27	T_EMBNSP_32 0	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CAMP DES SAPEURS POMIERS DE TIVAOUNE	24 850 000	NDOYE BUSINESS CENTER
28	F_EMBNSP_10 2	ACQUISITION DE MATERIELDE RADIOGRAPHIE	14 000 000	PRESTACOM RAW
	TOTAL		92 548 000	
	DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS			
29	F_DGE_361	ACQUISITIONS DE MATERIELS D'ABRI PROVISOIRES	14 455 000	DIAPANDAL
30	T_DGE_053	TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS D'UNE SALLE POLYVALENTE	24 664 685	CSBTP
31	S_DGE_358	LOCATION DE CHAISES POUR ABRI PROVISOIRES	14 455 000	ENTREPRISE DIOP ADMIN
32	S_DGE_078	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES	14 561 182	SAMAT SARL
33	F_DGE_052	ACQUISITION DE VALISE DE RANGEMENTS	10 030 000	KHADY MULTI SERVICES
34	F_DGE_293	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES	14 490 400	DIALIBATOUL MOURAKHIB
35	F_DGE	FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUE	14 773 600	CERN
36	F_DGE_64	ACQUISITIONS DE GUIDE DE FORMATIONS	14 956 500	GIE 12/12
37	F_DGE_416	ACQUISITION DE FLACON COLLE BLANCHE	10 030 000	ABS SA
	TOTAL		132 416 367	



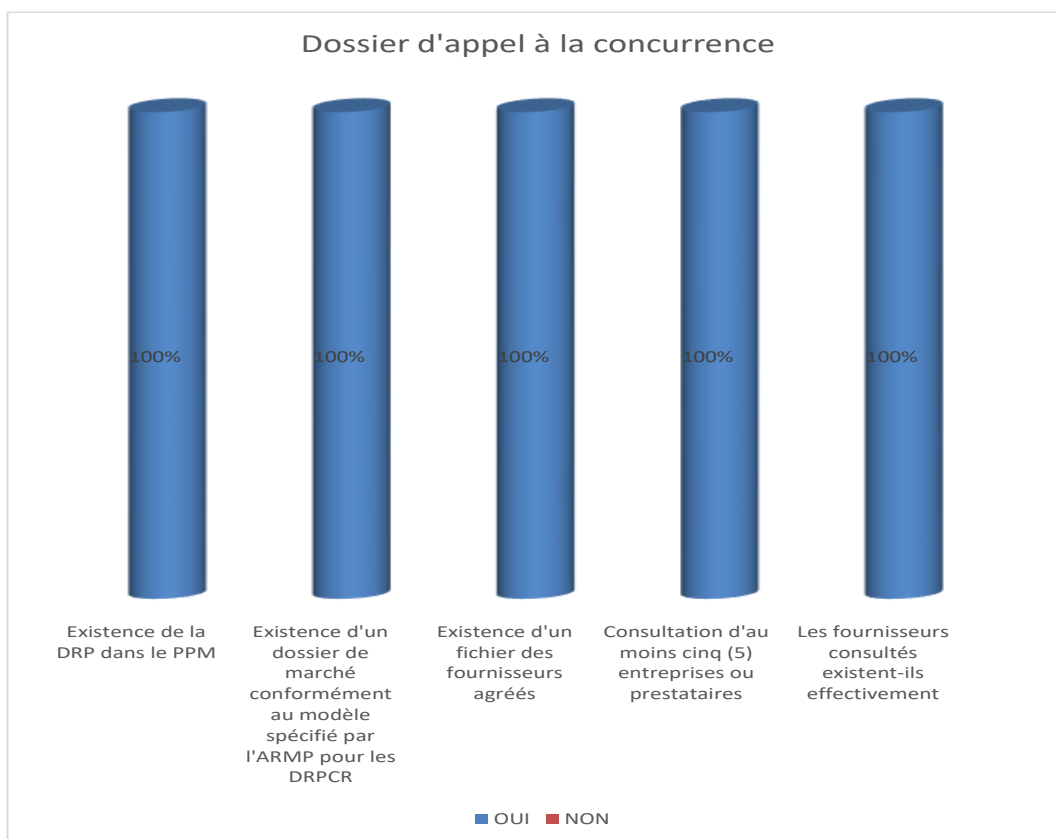
**MISSION DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DE LA PASSATION DES MARCHES
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE (MISP) AU TITRE DE
L'EXERCICE 2017**

	DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE			
38	T_DGPN_295	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS PREFECTURE DE WAK- NGOUNA	24 867 699	ETS BABA SOW
39	T_DGPN_301	TRAVAUX DE REHABILITATION TOITURES ET LOGEMENT OFFICIER ET AIDE CAMP DGPN	24 794 104	EGBFC
40	T_DGPN_344	TRAVAUX D'ACHEVEMENT DU SERVICE REGIONAL DES REISEIGNEMENTS GENERAUX DE SEDHIOU	24 285 285	DUCHKA
41	S_DGPN_100	ENTRETIEN , MAINTENANCE, ET REPARATION DES MATERIELS SYSTEMES ET RESEAUX INFORMATIQUES ET DES MATERIELS COPIEURS DE LA DGPN	LOT 1 : 23 000 FCFA TTC / LOT 2 : 44 000 FCFA TTC	SOCIETE SENEGALAISE DE SERVICE ET DE FOURNITURES
42	F_DGPN_111	FOURNITURES DE LITS SUPERPOSES	14 000 000	CIM BOIS
43	F_DGPN_113	FOURNITURE DE PIECES DETACHEES	10 773 400	ETS WAKEUR BAYE MATAR
44	F_DGPN_399	FOURNITURE D'ORDINATEURS HP	9 300 004	ENTREPRISE JABOOT
45	F_DGPN_409	FOURNITURES DE BARRIERES	11 416 500	SERVICES BENIS ET REALISATIONS
46	S_DGPN_114	ORGANISATION DE SEMINAIRES	14 956 000	SASYFAL SARL
47	F_DGPN_394	FOURNITURE DE MACHINE DE GRAVURE POUR LA CONFECTION DE PLAQUE ET COLLE	14 500 000	TBS INTERNATIONAL
	TOTAL		148 892 992	

	DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE			
48	F_DPC_215	FOURNITURES DE BACHES A EAU	14 596 000	ENTREPRISE BOURI
49	F_DPC_183	FOURNITURES DE MATERIELS DE BALISAGE MARITIME	14 608 000	GLOBAL INTER SERVICES
50	F_DPC_186	FOURNITURES DE MATERIELS DE RECHANGE D'INTERVENTION ET DE NETTOIEMENT PELLES , RATEAUX, BROUETTES , HACHES , HACHETTES ET PIQUES	14 699 968	BAOL SERVICES
51	S_DPC_214	DESINFECTION ET DERATISATION DES LOCAUX	6 997 400	MADIMEX
52	F_DPC_181	FOURNITURE DE SAC A TERRE	14 630 000	JAHN TRADING SUARL
53	F_DPC_190	FOURNITURE DE CLES TRICOISE ET POLICOISES AVEC ETUIS	14 699 968	EGES
54	F_DPCR_209	FOURNITURE DE MATERIELS DE RECHANGE ELECTR/PLOMB/SANIT	13 099 062	MAGUETTE MULTISERVICE
55	F_DPC_198	FOURNITURE DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	14 738 200	CERN
56	S_DPC_185	ORGANISATION D'UN ATELIER D' EVALUATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROTECTION CIVILE	4 825 020	IGS
	TOTAL		112 893 618	
	DIRECTION DES CONSTRUCTIONS			
57	F_DPC_203	ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU	7 999 987	ATRACOS SUARL
58	T_DAF_406	TRAVAUX DE REFECTION DES LOCAUX DESTINES A LA REALISATION DE CARTES D'IDENTITES NATIONALES DANS LES REGIONS DE LOUGA ET SAINT LOUIS	17 965 500	DIARNO DISTRIBUTION
59	T_DIRCONS_305	TRAVAUX COMPLEMENTAIRE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE KAOLACK	23 854 526	ENTREPRISE GENERALE
60		MOBILIERS ET MATERIELS DE BUREAU	10 000 000	ETABLISSEMENT ARC TRADING
61	T_DGPN_244	TRAVAUX DE REALISATION ABRI GUEDEWAYE	14 968 387	GLOBAL TRADING SERVICES
62	T_DIRCONS_308	TRAVAUX DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU LOGEMENT DU DIRECTEUR DES CONSTRUCTIONS	24 893 768	GENERAL BUSINESS SERVICE
63	T_DGPN_242	REHABILITATION ET EXTENSION DU CENTRE MEDICO SOCIAL DU CAMP ABDYOU DIASSE	24 894 930	SISTERTRADI GROUP
	TOTAL		124 577 098	
TOTAUX			887 895 971	

Les DRPCR ont été examinées suivant la check-list de vérification du respect des procédures de passation des marchés de l'ARMP.

a. **Sur le dossier de marché.**



Commentaire : Les DRPCR sélectionnées figurent dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) transmis à la DCMP. Toutefois, l'inscription des DRPCR dans le PPM constitue une bonne pratique mais n'est pas obligatoire.

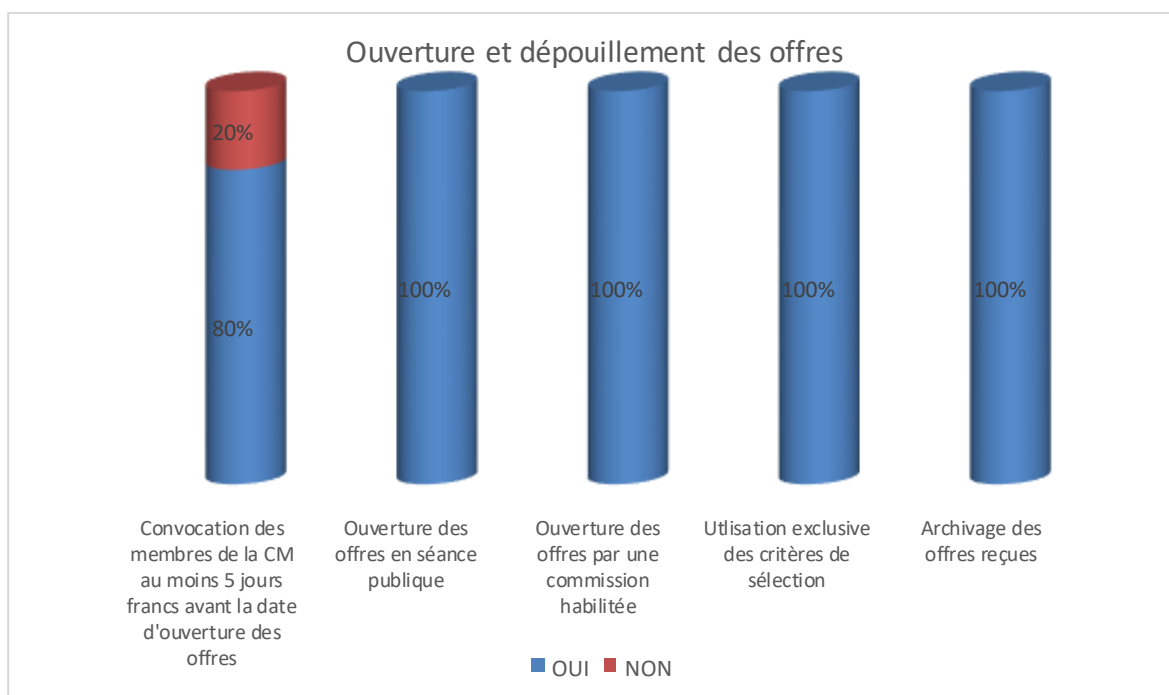
b. Sur l'invitation des candidats



Constats :

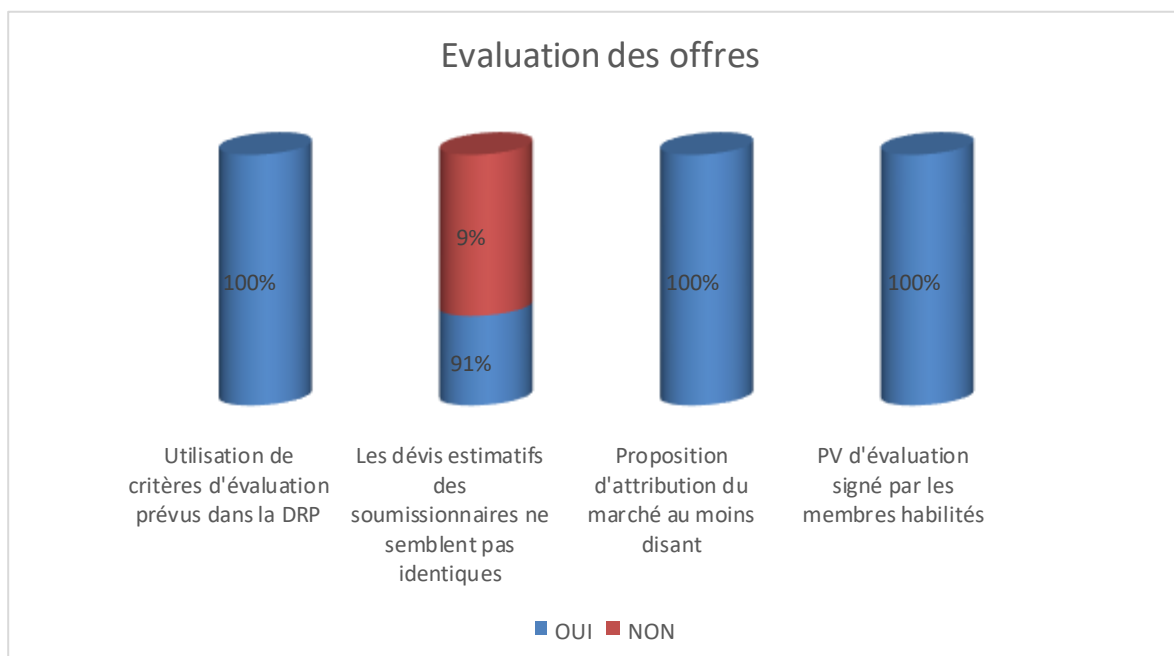
- ✎ Les DRPCR sélectionnées ont fait l'objet de publicité par lettre d'invitation, cependant l'identité des candidats consultés n'est pas renseignée pour les DRPCR suivantes : Entretien et réparation de véhicules, acquisition de matériels informatiques, fournitures de matériels informatiques, acquisitions de matériels d'abris provisoires, travaux de construction d'une salle polyvalente passés par la DGE
- ✎ Pour 66% des DRPCR, la date de réception effective des lettres d'invitation et d'information des candidats non retenus n'est pas matérialisée ; le cachet de la structure est apposé comme décharge mais la date de réception n'est pas renseignée ce qui ne nous permet pas de vérifier la simultanéité de l'envoi aux candidats sélectionnés.

c. Sur la réception et le dépouillement des offres



Constat : 20% des DRPCR examinées ne respectent pas le délai de convocation des membres de la commission de 5 jrs francs au moins avant la date d'ouverture des plis.

Sur l'évaluation des offres



Constats :

✍ Les devis estimatifs semblent identiques pour les marchés suivants :

-La Direction générale des Elections

- L'acquisition de flacons de colle blanche : les adresses de ASM et ABS sont semblables (Avenue Pasteur, RC bloc Pasteur) et leurs slogans sont identiques (Un besoin, Un service, Un contrat de confiance) ;

-La Direction de l'Automatisation des Fichiers

- Pour l'acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement le montant des offres de KAZ SARL et PAPER INDUSTRY sont identiques (14 873 900 FCFA).

-La Direction générale de la Police Nationale

- Les fournitures de lits superposés : CIM et Centre des Artisans en Menuiserie professionnel ont des NINEA (43282950y3) et email similaires (camp.bois@hotmail.com) ;

-La Direction de la Police Civile

- Les marchés de fournitures de clés tricoises et fournitures de matériels de rechange d'intervention et de nettoyage : le même numéro de téléphone est visible pour les deux attributaires de ces marchés (EGES, BAOL SERVICES : 76 588 79 47), de même que le montant des marchés (14 699 968FCFA) ;

✍ Pour les marchés suivants des similitudes et surtout des incohérences ont été relevées au niveau des dates des documents de passation et laissant penser à des marchés de régularisation :

-La Direction Générale des élections :

- « Acquisition de matériels informatiques » : les soumissionnaires PENDA GROUP et DIALIBATOUL MOURAKHIB ont la même boîte postale. De plus les factures pro forma et les lettres de soumission de ces derniers sont datées le 14/02/2017 avant même l'envoi des lettres d'invitation du 13/03/2017 aux candidats. On note aussi que la facture définitive du 16/03/2017 est antérieure à l'ouverture des plis (21/03/2017) ;
- « Fourniture de consommables informatiques » : la notification aux fournisseurs retenus et non retenus du 10/03/2017 est antérieure à l'ouverture des plis (21/03/2017) de même que le contrat signé le 27/02/2017. Le PV de réception est daté du 24/02/2017.

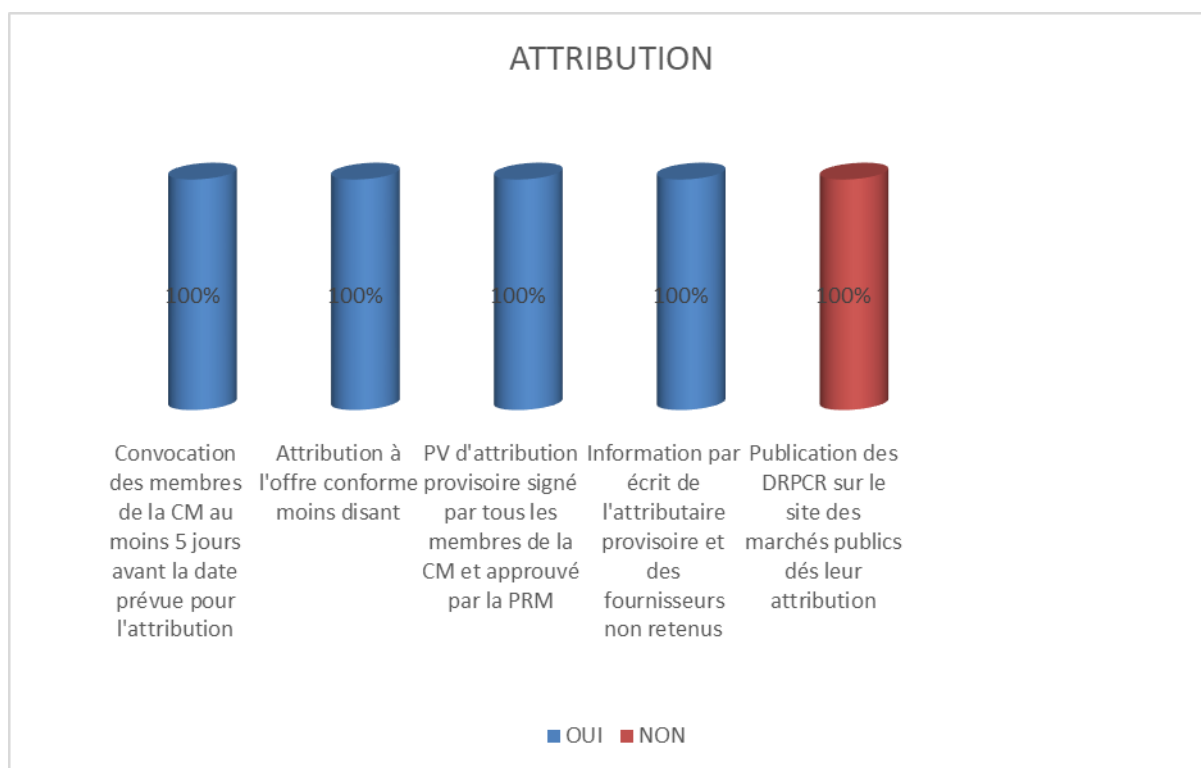
- La Direction de l'Automatisation des Fichiers :

- « Acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement » : le montant des offres de KAZ SARL et PAPER INDUSTRY sont identiques (14 873 900 FCFA). En outre la notification aux candidats est envoyée le 17/11/17 et a été déchargée par les candidats le 20 /11/17. Cependant KAZ SARL a reçu la notification le 09/11/17 c'est-à-dire avant l'ouverture des plis du 16/11/17 ;
- « Désinsectisation désinfection et dératisation des bâtiments A, B, C de la cité police » : tous les candidats ont reçu leur lettre le 23/03/2017 sauf ABC GLOBAL qui a reçu le 30/03/2017 alors que la date limite de dépôt des offres est le 28/03/2017.

-La Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement

- L'acquisition de cadeaux spéciaux : les offres de BAMAR COMMUNICATION et SERVICES ET DE DIAGANA D'INGENIERIE divers sont déclarées conformes dans le PV d'ouverture des plis alors que ce n'est pas le cas. En effet ces derniers proposent des quantités différentes de celles définies dans le bordereau des prix ;
- L'acquisition de bâches et chaises : Aucun délai n'a été accordé aux candidats, les lettres d'invitations ont été envoyées le 14/03/2017 correspondant à la date limite de dépôt des dossiers ;
- Dans la plupart des DRPCR, les candidats ont des NINEA non adaptés au modèle réglementaire.

d. Sur l'attribution



Constats :

- ✎ La notification des candidats est antérieure à l'ouverture des plis pour les marchés suivants :

Directions	Marchés	Ouverture des plis	Notification aux candidats
BNSP	Etude avant-projet détaillé de l'école nationale des sapeurs	28/03/2017	17/03/2017
DAGE	Cérémonie d'arbre de Noël	16/11/2017	15/11/2017
DGE	Fourniture de consommables informatiques	21/03/2017	10/03/2017
DGPN	Organisation du séminaire	20/07/2017	07/04/2017
DGPN	Fourniture de pièces détachées	20/07/2017	07/04/2017
DIRCONS	Réhabilitation et extension du centre médicosocial du camp Abdou Diassé	18/04/2017	29/03/2017
DIRCONS	Mobiliers et matériel de bureau	13/06/2017	03/05/2017
DIRCONS	Travaux complémentaires de la nouvelle gouvernance de Kaolack	11/07/2017	21/06/2017

- ✎ L'information des candidats est effectuée postérieurement à la signature des marchés suivants :

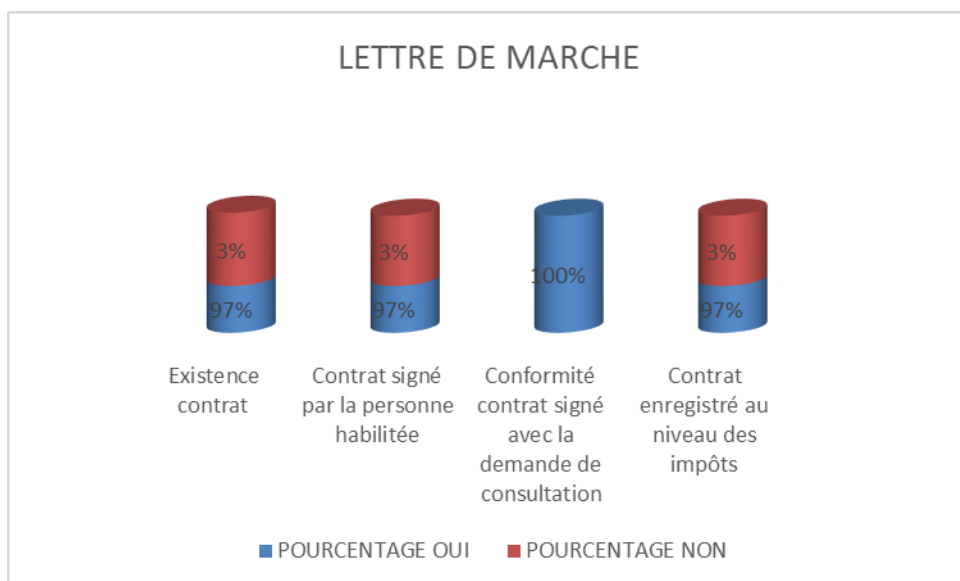
Directions	Marchés	Signature du marché	Notification aux candidats
DAF	Acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement	21/10/2017	20/11/2017
BNSP	Fournitures de pièces détachées	30/03/2017	11/05/2017
BNSP	Fournitures de pneumatiques et de batteries	08/08/2017	14/09/2017

✎ Une absence de mention de la date de décharge de réception des lettres de notification est notée pour les marchés suivants :

- **La DGE** : acquisitions de matériels d'abri provisoires, fournitures de consommables informatiques, acquisitions de guides de formations, acquisitions de flacons de colle blanche.
- **L'EMBNSP** : étude avant-projet détaillé de l'école nationale des sapeurs-pompiers, fournitures de pneumatiques et de batteries
- **La DGPN** : travaux de réhabilitation de la sous-préfecture de Wak-Ngouna, travaux de réhabilitation toitures et logement officier et aide camp, travaux d'achèvement du service régional des renseignements généraux de Sédhiou.
- **La DPC** : fournitures de bâches à eau, fourniture de mobilier et matériel de bureau, organisation d'un atelier d'évaluation de la journée mondiale de la protection civile, fournitures de matériels de rechange électricité, de plomberie, sanitaires.

✎ L'attribution des marchés de DRPCR n'a pas fait l'objet de communication à la DCMP pour publication sur le site des marchés publics en violation de l'article 4 de l'arrêté N°107 du 07.01.2015.

e. Sur la lettre de marché



Observations

- On constate une absence de contrat pour les marchés de la DIRCONS : Travaux de réhabilitation et équipements du logement du Directeur des constructions et les travaux de réhabilitation et extension du centre médico-social du camp Abdou Diassé ;
- Les deux (2) marchés de DRPCR suivants n'ont pas fait l'objet d'enregistrement aux impôts :

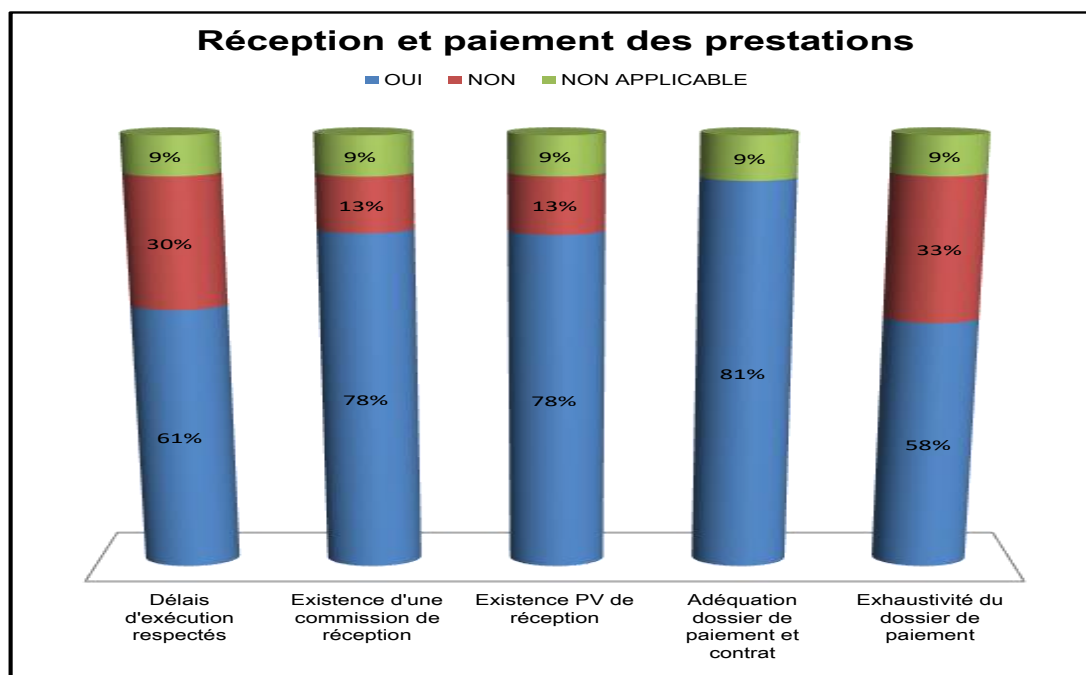
DAF

- Acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement

DGPN

- Travaux d'achèvement du service régional des renseignements généraux de Sédhiou

f. Sur la réception et le paiement des prestations



Constats : Le tableau ci-après récapitule les retards constatés dans l'exécution des marchés. Cependant les lettres de marchés n'ont pas prévu de clause pour les pénalités en violation de l'article 134.

RECTION	INTITULE DU MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT	PV OU BL	DELAIS D'EXECUTION CONTRACT	DATE DE SIGNATURE OU OS	NOMBRE DE JRS DE RETARD
DAGE	ENTRETIEN DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE ET DE COMMUNICATION	JEAN TRADING SUARL	13 994 800 FCFA	27/07/2017	30JRS	17/02/2017	160
DAGE	LOCATIONS DE MATERIELS DE SONORISATIONS	SECUPROP	13 971 200 FCFA	31/05/2017	30 JRS	17/04/2017	44
DAGE	ACQUISITIONS DE BACHES ET DE CHAISES	GTS	13 990 080 FCFA	05/05/2017	30JRS	22/03/2017	14
DAGE	ACQUISITION DE CADEAUX	MENDA INTERNATIONA	5 996 760 FCFA	24/08/2017	30JRS	10/07/2017	15
BNSP	FOURNITURES DE PIÉCES DÉTACHÉES	MORAD MANSOUR SERVICES	14 985 000 FCFA	09/06/2017	30JRS	30/03/2017	41
EMBNS P	TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CAMP DES SAPEURS POMPIERS DE TIVAOUNE	NDOYE BUSINESS CENTER	24 850 000 FCFA	07/12/2017	30JRS	20/06/2017	140
DPC	FOURNITURES DE BACHES À EAU	ENTREPRISE BOURI	14 596 000 FCFA	08/05/2017	30JRS	09/03/2017	30
DPC	ORGANISATION D'UN ATELIER D' ÉVALUATION DE LA JOURNÉE	IGS	4 825 020FCFA	08/06/2017	30JRS	28/04/17	11
DGE	FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUE	CERN	14 773 600FCFA	24/02/2017	20 JRS	27/02/17	20
DGE	ACQUISITIONS DE GUIDE DE FORMATIONS	GIE 12/12	14 956 500FCFA	17/07/2017	15JRS	27/09/17	13
DGPN	FOURNITURE DE PIÉCES DÉTACHÉES	ETS WAKEUR BAYE MATAR	10 773 400 FCFA	04/09/2017	30 JRS	21/07/2017	15
DGPN	FOURNITURES DE LITS SUPERPOSÉS	CIM BOIS	14 000 000 FCFA	05/12/2017	30 JRS	03/10/17	30
DGPN	FOURNITURES DE BARRIÈRES	SERVICES BENIS ET RÉALISATIONS	11 416 500 FCFA	04/10/2017	30 JRS	21/07/2017	44
DPC	DÉSINFECTION ET DÉRATISATION DES LOCAUX	MADIMEX	6 997 400 FCFA	15/05/2017	30 JRS	24/03/2017	20
DPC	FOURNITURE DE MATÉRIELS DE RECHANGE ÉLECTR/PLOMB/SANIT	MAGUETTE MULTISERVICE	13 099 062 FCFA	17/11/2017	30 JRS	25/09/2017	16
DIRCO NS	MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	ARC TRADING	10000000	11/09/2017	30JRS	13/07/2017	30
DPC	ACQUISITIONS DE FOURNITURES	ATRACOS	7999987	22/06/2017	30jrs	12/05/2017	11

3.2.7.2 Marchés conclus par DRP à Compétition Simple

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le ministère		Marchés sélectionnés par le cabinet		Echantillon des marchés examinés	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
DRPCS	46	82 975 830	13	30 716 420	13	30 716 420
Total des marchés	46	82 975 830	13	30 716 420	13	30 716 420
Pourcentage	Base 100				28%	37%

Détail des marchés examinés				
	Références Marchés	Objet du marché	Montants en F CFA	Attributaire
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT (DAGE)				
1	S_DAGE_322	DESINSECTISATION DU SERVICES DES ARCHIVES	2 289 200	WORLD SERVICES
2	S_DAGE_327	ENTRETIEN DES MACHINES DE LA SALLE DE SPORT	1 994 200	JET EQUIPE
3	S_DAGE_348	ATELIER DE REVUE DE CAPACITE EN CONDUITE DE PROCEDURES DE PASSATIONS DES MARCHES	4 999 955	ETS BABA SOW
4	S_DAGE_149	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE BATIMENTS	2 000 000	ETS ADJA THIAMBA FALL MULTISERVICES
5	F_DAGE_96	ACQUISITION DE MATERIELS PEDAGOGIQUES	1 998 920	SUPERRETTTE SOUADOU
TOTAL			13 282 275	
ETAT MAJOR BRIGARDE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS (EMBNP)				
6	F_EMBNSP_102	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES	1 376 116	TINE RAYMOND
7	F_EMBNSP_010	FOURNITURES DE MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN	2 574 406	ENTREPRISE BEUGUE BOROM TOUBA
8	S_EMBNSP_020	RESTAURATION ET SONORISATION DES CEREMONIES DE PRESENTATION AU DRAPEAU	1 642 678	BIP DISTRIBUTION
9	S_EMBNSP_019	FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICITE	1 172 855	PUB DESIGN
TOTAL			6 766 055	
	DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE (DGPN)			
10		ENTRETIEN MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS SYSTEMES RESEAUX INFORMATIQUES ET DES MATERIELS COPIEURS	5 513 320	SOCIETE SENEGALAISE DE SERVICES ET FOURNITURES
			5 513 320	
GROUPEMENT DE SANTE ET SECOURS MEDICAUX				
11	S_GSSM_047	FORMATION DU PERSONNEL INFIRMIER	1 200 000	ENTREPRISE BIRANE INTERNATIONAL
12		ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU SPECIALISE	2 047 005	UNIVERS
13	F_GSSM_044	MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN	1 907 765	ETAMUS
	TOTAL		5154770	
TOTAL			30 716 420	

Constats :

-La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement

- ✂ Le marché d'acquisition de matériels pédagogiques : le titulaire du marché Superette SOUADOU ne figure pas sur la liste des candidats invités. De plus, la notification des candidats a été faite le 08/05/2017 avant l'ouverture des plis du 09/05/2017 ;
- ✂ L'entretien et la maintenance de bâtiment est caractérisé par une absence totale de date : de la décharge des lettres d'invitation, des factures pro forma, la notification des candidats ;
- ✂ La DRP désinsectisation service des archives révèle des suspicions quant à l'existence de ces trois fournisseurs. Les incohérences suivantes relevées sur les 3 factures pro forma présentées et les lettres de soumissions nous permettent de confirmer nos allégations :
 - Sur toutes les trois factures pro forma nous avons relevé la même faute d'écriture : Ministère de l'intérieure/ services des archives ;
 - Sur la lettre de soumission de Vision d'affaires les montants en chiffres et en lettres différent : 2 289 200 en chiffres (qui est même différent de sa facture de 2 489 400 et correspond à l'offre de World services) et en lettres : Deux millions trois cent soixante mille francs CFA ;
 - Sur la lettre de soumission d'International Trading les montants en chiffres et en lettres différent : 2 289 200 en chiffres (qui correspond à l'offre de World services) et en lettres : Deux millions trois cent soixante mille francs CFA ;
- ✂ L'atelier de revue de capacités en conduite de procédures de passation des marchés : la facture pro-forma de BABA SOW en date du 19/04/2017 est antérieure à la lettre d'invitation du 20/04/2017 ;

-Le Groupement de Santé et de Secours Médicaux

- ✂ La signature du marché (10/07/2017) est antérieure à l'ouverture des plis (11/07/2017) pour les matériels de produits d'entretien. Un retard dans l'exécution de 3 mois 4 jours est aussi constaté ;
- ✂ L'acquisition de fournitures spécialisées de bureau : Univers de la technologie et MAD MULTI SERVICES ont le même numéro de téléphone fixe : 33 823 93 06. La signature du contrat (10/07/2017) est antérieure à l'ouverture des plis (11/07/2017).

3.2.8 Marchés passés par Entente Directe

Les marchés par entente directe du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP) passés en revue au titre de la gestion 2017 sont au nombre de 31 pour une valeur de **8 880 027 956 FCFA**. Il s'agit des marchés récapitulés dans le tableau ci-après :

	Détail des marchés examinés		
	Objet du marché	Montants en F CFA	Titulaire
	BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS (BNSP)		
1	Réhabilitation des batiments abritant les services de la BNSP(Guediawaye , EM/BNSP , Saint-Louis, Tivaoune,Gossasse , Bambey, ET Mékhé)	239 809 064	Entreprise Amadou Sow (non payé , report en 2018)
2	Réhabilitation des batiments abritant les services de la BNSP(Tambacounda , Kédougou,	190 388 962	BF-Trading et Services (non payé , report 2018)
	TOTAL	430 198 026	
	DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS (DGE)		
3	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	609 896 600	IMPRIMERIE TANDIAN
4	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	1 090 893 400	CEMPA
5	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	1 124 360 000	IPIS
6	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	562 180 000	SIPREX
7	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	281 090 000	SIFNI
8	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	281 090 000	IMPRIMERIE DU CENTRE
9	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	281 090 000	TYPORAPIDE
10	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	281 090 000	IMPRIMERIE CARBONNE 14
11	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	688 475 000	POLYKROME

12	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	281 090 000	IMPRIMERIE DU MIDI
13	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	983 815 000	PAPER INDUSTRY
14	Bulletins de vote , circulaires de progande et affiches	140 545 000	GENERAL D'IMPRIMERIE
15	Listes provisoires, listes définitives et fichier électorales	445 827 000	TIC-TAC
16	Document électoraux	245 862 000	IMPRIMERIE SALAM
17	Acquisition de formulaires d'omprimés sécurisés	111 000 063	CEMPA
	TOTAL	7 408 304 063	
	DIRECTION DES CONSTRUCTIONS		
18	Missions d'Etudes et de contrôle destravaux de constructions de nouvelles Gouvernances, Préfectures, et Sous-préfectures	73 991 209	CABINET D'ARCHITECTURE COUNDOUL
19	Réfection des locaux destinés à la réalisation des cartes d'identités	9 159 750	Linguere Ngouille Fama
20	Réfection des locaux destinés à la réalisation des cartes d'identités	19 204 500	GTC
21	Réfection des locaux destinés à la réalisation des cartes d'identités	72 088 914	ETS BABA SOW
	TOTAL	174 444 373	

DIRECTION DE L'AUTOMATISATION DES FICHIERS			
22	Acquisition de véhicules	112 000 000	AFRICAINNE DE L'AUTOMOBILE
23	Organisation et de Gestion des résultats du scrutin (DAF)	150 000 000	SYNAPSYS
24	Acquisition d'un réseau complémentaire en vue de l'augmentation des postes de travail	25 000 000	SENTECH SECURITE
25	Acquisition de chaises pour saisie informatique et de table de travail	74 999 856	BURO PLUS
26	Acquisition de fournitures de bureau	65 582 400	EDS
27	Fournitures de consommables informatiques	200 000 000	SGES
28	Remise en etat et acquisition de pieces détachées	30 000 000	TAMARIS
29	Acquisition de consommables informatiques	75 654 500	SOUMBAR EXPRESS SERVICES
30	Acquisition d'ordinateurs et matériels d'environnement	47 375 000	NASEP
31	Acquisitions matériels et fournitures de faconnage pour documents electoraux	86 469 738	MEFINTERNATIONAL
TOTAL		867 081 494	
TOTAUX		8 880 027 956	

Constats :

Nous avons constaté que les ententes directes, procédures dérogatoires du CMP, sont fréquemment utilisées par le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique. En effet les ententes directes passées en revue durant la gestion 2017 se chiffrent à 8 880 027 956 F CFA. L'urgence impérieuse invoquée dans la plupart des ententes directes n'est pas toujours de mise au vu des lenteurs relevées par la suite dans la procédure de passation et d'exécution (voir tableau ci-dessous). D'ailleurs cette assertion est corroborée par les avis négatifs de la DCMP, pour le même motif invoqué, sur les marchés suivants :

- L'acquisition de véhicules : Avis négatif de la DCMP par lettre N°5074/MEFP/DCMP/DCV du 11/11/2016 au motif que les justifications produites par la DAF ne renvoient à aucune situation visée par les articles 76 et 73.2. La DCMP suggère à la DAF de lancer les marchés par AOO en procédure d'urgence.
- DIRCONS Réfection de locaux destinés à la réalisation de CNI avec ETS BABA SOW ET GTC : Avis négatif de la DCMP par lettre N°5074/MEFP/DCMP/DCV du 11/11/2016 au motif que les justifications produites par la DAF ne renvoient à aucune situation visée par les articles 76 et 73.2. La DCMP suggère à la DAF de lancer les marchés par AOO en procédure d'urgence.
- Réfection des locaux destinés à la réalisation de CNI à Fatick avec LINGUERE NGOUILLE FAMA SUARL : Avis négatif de la DCMP par lettre N°5074/MEFP/DCMP/DCV du 11/11/2016 au motif que les justifications produites par la DAF ne renvoient à aucune situation visée par les articles 76 et 73.2. La DCMP suggère à la DAF de lancer les marchés par AOO en procédure d'urgence ;
La date de signature du marché : 16/03/2017, PV de réception du 21/08/2017.
- Réhabilitation de bâtiments abritant les services de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Guédiawaye, à l'Etat- Major de la BNSP, à Saint Louis, à Tivaouane, à Gossas, Bambey, et Mékhé), Réhabilitation de bâtiments abritant les services de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) à Tambacounda, Kédougou, Kolda, Kaolack, Kaffrine, Caserne Malick Sy et Bignona) : Avis négatif de la DCMP par lettre 003000/MEFP/DCMP/DCV/ du 09 juin 2017 faisant observer que " les arguments mis en avant ne peuvent pas ouvrir droit à un marché par entente directe car la contractualisation directe de marché ayant pour objet des acquisitions relatives à la défense civile, estampillées secret, doit être justifiée par des mesures particulières devant accompagner leur exécution ou une nécessaire protection des intérêts essentiels de l'Etat. Toutefois, il n'apparaît ni sur la demande ni sur la nature des prestations des risques pouvant porter atteinte aux intérêts essentiels de l'Etat".

Le tableau suivant illustre quelques cas de délais de la procédure jugée longue pour des ententes directes ayant pour motif l'urgence impérieuse :

Direction	Date saisine DCMP	Objet	Immatriculation marché	Date PV de réception
DAF	09/11/2016	Acquisition de véhicules pour la DAF	02/06/2017	11/12/2017
Direction des constructions	08/12/2016 (autorisation CRD)	Réfection des locaux destinés à la réalisation de CNI	Immatriculation absente ; avis sur contrat : 21 juin	21/08/2017
BNSP	06/06/2017	Réhabilitation de bâtiments abritant les services de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP))	24/07/2017	05/12/2017

Sur la passation

✂ La Direction de l'Automatisation des Fichiers

- « Fourniture de consommables informatiques pour les ateliers et les commissions » : La DAF n'avait pas soumis le projet de contrat pour examen juridique. La demande d'immatriculation en date du 22/05/2017 a été considérée par la DCMP comme demande d'examen juridique et technique du projet de marché qui est un préalable aux ententes directes (courrier de la DCMP en date du 09/06/2017).

✂ La Direction des Elections

Acquisition de bulletins de vote et de documents de propagande : Marché exécuté avant l'avis de la DCMP sur le projet d'avenant. Conformément à l'article 29 et 86 du CMP les prestations ne doivent en principe, être exécutées qu'après la notification du marché au titulaire, suite à son approbation et à son immatriculation.

- Réponse de la DCMP pour examen juridique et technique par lettre N° 003654 /MEFP/DCMP/21 du 02/08/2017 : « Au moment où le dossier est soumis pour examen juridique et technique, les élections se sont déjà tenues ... »

Les explications de l'AC par lettre envoyée à la DCMP le 08/08/2017 : « Un réaménagement de l'attribution des listes de candidature aux différentes imprimeries, suite à la carence constatée au niveau de certaines d'entre elles. La procédure a été ainsi recommencée pour chaque entreprise concernée et la ligne budgétaire au niveau du SYGFIP était fermée pendant plusieurs jours » ;

Sur l'exécution

La Direction de l'Automatisation des Fichiers

- ✓ Marché d'acquisition de véhicules avec l'Africaine de l'Automobile pour un montant de 112 000 000 F CFA : le bon de livraison du 26/04/2017 est antérieur à l'approbation du contrat du 31/05/2017 et à la notification du 13/06/2017.
- ✓ Les situations de mandat des marchés ne sont pas incluses dans les dossiers suivants : acquisition de chaises pour saisie informatique et tables de travail, fournitures de consommables informatiques ;

La Direction des Elections

- ✓ Pour les marchés d'acquisition de bulletins de vote et de documents de propagande passés avec les prestataires suivants la réception du marché est antérieure à l'approbation du contrat :
 - TYPORAPIDE: PV de réception 21/07/2017 ; Approbation du marché du 25/07/2017 ;
 - POLYCHROME : Le BL du 21/07/2017 et PV de réception du 17/07/2017 ; Approbation : 20/08/2017 ;
 - SIPREX : BL du 15/07/2017 ; Approbation du 24/07/2017 ;
 - SIFNI : PV de réception du 21/07/2017 ; notification du marché le 03/08/2017 ;

La Direction de la Construction

- ✓ Réfection de locaux destinés à la réalisation de CNI avec ETS BABA SOW ET GTC : l'approbation par le ministre de l'intérieur le 17/04/2017 est antérieure au courrier de la DCMP pour approbation du projet de marché à la DIRCONS du 04/05/2017.

L'Etat-major de la Brigade des Sapeurs-Pompiers

-La garantie de bonne exécution a été fournie avec presque quatre (04) mois de retard pour EAS SUARL et de deux (2) mois de retard pour BS TRADING, alors qu'elle devait être de quinze (15) jours suivant la notification du marché ;

-La garantie de bonne exécution a été fournie avec presque deux (02) mois de retard, alors qu'elle devait être de quinze (15) jours suivant la notification du marché ;

- Les pénalités de retard n'ont pas été appliquées : 45 jours pour ES SUARL et 42 jours pour BS TRADING ;

-Une absence de documents dans le dossier entraînant des limitations dans les travaux de vérification (documents de paiement, OS de suspension et de reprise de travaux éventuellement, PV de réunions de chantier, trace de courrier départ pour transmission marché à l'approbation).

- Les situations de mandat des marchés ne sont pas incluses dans les dossiers suivants : mission d'études et de contrôle des travaux de constructions de nouvelles gouvernances,

préfecture et sous-préfectures ; la réfection des locaux destinés à la réalisation de cartes d'identité nationale ;

- La situation de mandat incluse dans le dossier relatif à l'acquisition de bulletins de vote et de documents de propagande avec l'imprimerie TANDIAN ne correspond pas à celui du marché.

Trois (3) parmi les ententes directes ont fait l'objet de recours au CRD suite au rejet de la demande par la DCMP : Acquisition de véhicules pour la DAF et deux marchés de réfection des locaux destinés à la réalisation de CNI au profit de la DIRCONS. Pour ces trois marchés le CRD de l'ARMP a finalement autorisé leur passation.

3.2.9 Avenants

Le MISP a passé six (6) avenants au titre de la gestion 2017 dont trois d'entre eux ont été examinés par le cabinet, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Modes de passation des marchés	Population des marchés passés par le MISP		Marchés sélectionnés par le cabinet		Echantillon des marchés examinés	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Avenants	6	931 919 646	3	842 189 646	3	842 189 646
Total des marchés passés	6	931 919 646	3	842 189 646	3	842 189 646
Pourcentage	Base 100		50%	90%	50%	90%

Détail des marchés examinés				
Nombre	Immatriculation du marché	Objet du marché	Montants en F CFA	Attributaire
1	F-DAGE-159	AVENANT AU MARCHÉ F1979/16 _ F1980/16 _ F 1981 /16 FOURNITURES DESEVELOPPES DE VOTE, ENVELOPPES DE TRANSMISSION ET CARNET DE REVISION	74 712 500	IMPRIMERIE PAPETERIE ET SERVICES
2	F-DGE-065	FOURNITURES DE RIDEAUX POUR ISOLOIRS	25 960 000 FCFA	ETS MEHDI HUSSEIN
3	T0962/14-DK	AVENANT N°1 AU MARCHÉ T0962/14 RELATIF AUX TRAVAX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS	741 517 146	ENTREPRISE DAROSA
TOTAL			842 189 646	

Les trois (3) avenants examinés sont ainsi récapitulés :

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement

➤ ***Fournitures d'enveloppes de vote, d'enveloppes de transmission et de carnets de révision en trois lots :***

Montant avenant 1 (N° Fo671/17-DK) : 74 712 500 FCFA

Objet avenant 1 : Avenant de renouvellement

Souscription : 03/03/2017

Avis DCMP : 20/03/2017

Approbation : 27/03/2017

Immatriculation : 31/03/2017

Notification : 07/04/2017

Direction générale des élections

➤ ***Fournitures de rideaux pour isolements***

Montant initial : 38 940 000 FCFA

Montant avenant 1 (N°F_DGE _065) : 25 960 000 F CFA

Titulaire : Etablissement MEHDI HUSSEIN

Objet avenant 1 : Avenant de renouvellement

Souscription : 15/06/17

Avis DCMP : 24/07/17

Avis sur projet d'avenant : 11/09/2017

Approbation : 11/10/17

Notification : 23/10/17

Bon de livraison et PV de réception : 04/12/2017

Mandat payé intégralement le 25/01/2018

Conclusion : Il faut ici noter que la DCMP avait refusé dans sa première lettre le projet d'avenant au motif que : « les prestations entraient dans le cadre des élections législatives du 30 juillet 2017 alors qu'il est soumis pour avis après la tenue des élections et que l'avenant ne pouvant prendre effet qu'à compter de son approbation, ne peut prendre en charge des prestations portant sur un événement passé ». Le marché a bel et bien été exécuté : PV de réception du 04/12/2017 et montant du marché payé intégralement le 25/01/2018.

Direction des constructions

➤ ***Avenant n°1 au marché To962/14 relatif aux travaux de construction de l'école nationale des sapeurs-pompiers***

Montant initial : 2 528 198 193 FCFA TTC

Montant avenant 1 (N° 1) : 741 517 146 FCFA TTC représentant 29,32 % du montant initial

Titulaire : Entreprise DAROSA

Objet avenant 1 : Réalisation de travaux supplémentaires

Délai du contrat prolongé de 8 mois à partir de la date d'approbation (délai d'exécution initial de 11 mois)

Souscription : 09/09/16

Avis DCMP : 10/03/2017

Approbation : 12/04/2017

3.2.10 Evaluation des fractionnements potentiels (demandes de cotations, autres acquisitions)

Nous avons relevé des cas de fractionnement potentiels pour la Direction générale des Elections :

- ✂ DRPCR « Locations de chaises pour abris provisoires » et DRPCR « Acquisitions de matériels d'abri provisoires » ont été attribuées le 27/06/2017 pour le même montant de 14 455 000 FCFA. Servant à satisfaire le même besoin, ces deux marchés de DRPCR devaient être passés par DRPCO ;
- ✂ Fournitures de matériels informatiques et Acquisitions de matériels informatiques : ces deux marchés de DRPCR sont passés pendant la même période ;
- ✂ Fournitures de mobiliers et matériels de bureau et Acquisitions de fournitures de bureau.

3.2.11 Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP

Appels D'offres Ouverts

La procédure de passation du marché « Transport du matériel électoral (lot 1) » a fait l'objet de recours gracieux (le 24 février 2017) et contentieux (1^{er} mars 2017) introduit par le soumissionnaire Société de Transport de Commerce (STC) pour contestation de l'attribution provisoire du marché.

- **Recours gracieux** : Le ministère a répondu défavorablement au recours, par courrier en date du 27 février 2017.

Recours contentieux : Par lettre N° 000970 ARMP/DG/DRAJ du 06 avril 2017, le comité de règlement de différend de l'ARMP annule l'attribution provisoire du marché et ordonne la reprise de l'évaluation.

Après la réévaluation demandée par Le CRD, la DCMP a émis un avis défavorable sur le rapport d'analyse comparative des offres et le PV d'attribution provisoire par une lettre du 28 avril 2017 pour les raisons ci-dessous :

« -Lors de la première saisine, il n'était pas indiqué que le montant attribué à l'entreprise ETS GALAYE NDIAYE n'a pas été proposé par cette dernière mais a été déterminé par l'autorité contractante. A l'avenir, il convient de donner toutes les indications nécessaires dans le rapport d'évaluation ;

- En outre, vous indiquez que les offres de STC et SENEARTOURS pour le lot ne sont pas conformes du fait qu'en sus du prix indiqué, ils ont précisé un prix forfaitaire journalier. »

Ainsi par lettre du 10 mai 2017, la DCMP n'a pas fait d'objection par rapport à la décision de l'autorité contractante de déclarer le marché infructueux.

Enfin , le marché a fini par obtenir l'autorisation de la DCMP pour être passé par entente directe suite à une lettre du président de la commission des marchés du 19/06/2017 qui précise : « je voudrais attirer votre attention sur l'imminence des élections législatives qui doivent se dérouler le 30/07/2017 et l'importance du matériel qui conditionne à plus de 80% la réussite des élections électorales , gage d'un climat social apaisé pour rappel, la mise en niveau des circonscriptions administratives était prévue pour ce 15 juin 2017. A ce propos certaines autorités administratives comme, le Gouverneur de Tambacounda qui a alerté sur l'urgence de mettre à disposition le matériel électoral, avant l'installation totale de la saison des pluies ».

Ententes Directes

La procédure de passation des marchés : « Acquisition de cinq (5) véhicules double cabine, d'un véhicule pick-up simple cabine et de deux véhicules berline » et « Réhabilitation et aménagement de sites choisis comme centre d'instruction de cartes d'identité biométrique CEDEAO au niveau de 98 sous-préfectures et 04 commissariats de police de région » a fait l'objet de recours contentieux (06 décembre 2016) introduit par la Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF).

En effet, suite à l'avis négatif de la DCMP basé sur le fait que les justifications produites par la DAF pour passer les marchés précités par entente directe ou par appel d'offre restreint en procédure d'urgence ne renvoient à aucune des situations visées par les articles 73 et 73.a du CMP.

Recours contentieux : Par lettre N° 002571 ARMP/CRD/DG/DFAT/AT du 06 décembre 2016, le comité de règlement de différends de l'ARMP évoque les motifs de l'autorisation accordée à la DAF :

-Déclare la saisine du Directeur de la DAF recevable ;

-Constate que pour obtenir l'autorisation de lancer des marchés par entente directe pour l'acquisition de véhicules et la réhabilitation de centres, la Direction de l'Automatisation des Fichiers invoque l'urgence liée à l'imminence de la clôture des engagements budgétaires et à la pression due aux longues files d'attente pour l'obtention des cartes d'identité biométrique CEDEAO ;

- Dit que les arguments du requérant ne permettent pas d'établir que la situation d'urgence invoquée est extérieure à sa volonté ;

-Constate, que le défaut de planification constaté, que l'acquisition d'équipements et à la réalisation des travaux envisagés recommandent une action immédiate afin d'éviter tout

manquement susceptible de compromettre le bon déroulement des opérations de refonte des listes électorales et d'élaboration des cartes d'identité biométrie CEDEAO ;

- Autorise la DAF à conclure les marchés par entente directe, avec des entreprises ayant les capacités techniques, financières et juridiques pour réaliser les prestations.

3.3 Constats relatifs à l'exécution financière

A l'exécution des marchés par les contractants, l'AC procède à l'engagement, la liquidation et la certification et le paiement relève du comptable du Trésor.

3.4 Audit physique (matérialité, exécution physique)

Conformément aux termes de référence (TDR), nous avons procédé à un échantillonnage de marchés devant faire l'objet de contrôle physique (vérification de la matérialité). Les vérifications ont été faites sur la base des procès-verbaux de réception, des documents de comptabilité des matières, et des visites de terrain.

3.4.1 Sélection

L'échantillon se compose comme suit :

N°	DIRECTIONS	OBJET DU MARCHÉ	MODES DE PASSATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS
1	DAGE	ACQUISITION DE MATERIELS D'ARCHIVAGE	DRPCR	MADIYANA INTERNATIONAL	13853200
2	DAGE	ACQUISITION DE MOTOCYCLETES	DRPCR	JAHN TRADING SUARL	14750000
3	DAGE	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT DE SERVICE ET DE FONCTION	AOO	LOT 1 : UNIVERERSAL AUTO / LOT 2 : B	244750000
4	DAGE	ACQUISITION DE BACHES ET CHAISES	DRPCR	GTS	13990080
5	DAGE	FOURNITURES D'INSTALLATIONS D'UN SCANNER POUR PORTE D'ENTREE	AOR	ETS DAROU SALAM GAWANE	39700000
6	DGE	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE	DRPCR	DIALIBATOUL MOURAKHIB TRADING	14490000
7	DGE	FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUE	DRPCR	RIMA	14750000
8	DGE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE	DRPCR	CSBTP	24664685
9	DGE	ACQUISITION DE VALISES DE RANGEMENTS POUR CARTES	DRPCR	KHADY MULTISERVICES	1030000
10	EMBNSP	ACQUISITION DE VEHICULES D'INTERVENTION LEGERES	AOO	CFAO MOTORS	172800000
11	EMBNSP	TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS DE BNSP A KOLDA	ED	BF TRADING SUARL	24993519
12	EMBNSP	TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS DE BNSP A MEKHE	ED	ENTREPRISE AMADOU SOW	24403047
13	DGPN	ACQUISITION DE MATERIELS DE RADIOGRAPHIE	DRPCR	PRESTACOM RAW	14000000
14	EMBNSP	ACQUISITION DE VEHICULES DE SECOURS TYPE FOURGON POMPE	AOO	ENTREPREPRISE HABA	
15	DPC	FOURNITURE DE MATERIELS DE BALISAGE MARITIME	DRPCR	GLOBE INTER SERVICES	14608394
16	DPC	FOURNITURES DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	DRPCR	CERN INTERNATIONAL	14738200
17	DPC	MATERIELS INFORMATIQUES DE BUREAU	DRPCO	AROBASE SERVICES B	30886500
18	DGPN	TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT DE FONCTION DE L'OFFICIER ET DE L'AIDE DE CAMP DU DGPN	DRPCR	EGBFC	24794104
19	DGPN	FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE MOBILIERS ET MATERIEL DE BUREAU	DRPCO	LOT 1 : DISMAT / LOT 2 : OFFICE CHOICE	40538900
20	DGPN	FOURNITURES ET L'INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES	AOO	DISMAT	65578500
21	DGPN	FOURNITURES D'ORDINATEURS HP	DRPCR	ENTREPRISE JAABOT	9300004
22	DGPN	FOURNITURES DE LITS SUPERPOSES	DRPCR	CENTRE INTERNATIONAL DES	14000000
23	DGPN	ACQUISITION DE MACHINE DE GRAVURE POUR CONFECTION DE LA PLAQUE POUR MATRICULES COLLETS	DRPCR	TBS INTERNATIONAL	14500000
24	DGPN	TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'INFIRMERIE DU CAMP ABDU DIASSE	DRPCR	SISERTRADI	24894930
25	DGPN	TRAVAUX DE REALISATIONS D'ABRI VISITEURS AU COMMISAIRIAT DE GUEDIAWAYE	DRPCR	GLOBAL TRADING SERVICES	14968387
26	DGPN	FOURNITURES DE BARRIERES	DRPCR	SERVICES BENIS ET REALISATIONS	11416500
27	DIRCONS	FOURNITURES DE MATERIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	DRPCR	ETABLISSEMENT ARC TRADING	10000000
28	DAF	ACQUISITION DE VEHICULES D'INTERVENTION LEGERES	ED	AFRICAINNE DE L'AUTOMOBILE	112000000
29	DAF	ACQUISITION D'ORDINATEURS ET MATERIELS D'ENVIRONNEMENT	ED	NASER	47375000
30	DAF	ACQUISITION DE BACS ET CARTONS POUR CONDITIONNEMENT CNI	DRPCR	TIC TAC	14466800
31	GSSM	FOURNITURES DE MATERIELS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES	DRPCS	UNIVERS	2047005

3.1.2 Travaux effectués

Le contrôle physique a porté pour chaque marché sélectionné, sur les aspects suivants :

- Contrôle de la matérialité des dépenses effectuées ;
- Diagnostic sur l'état des équipements ou travaux par référence à leur description dans le marché et à leur état actuel compte tenu de leurs conditions d'utilisation ;
- Conformité de la livraison ou de l'achèvement des travaux, avec les spécifications du marché et normes techniques ;
- La conformité physique des travaux avec les procès-verbaux de réception provisoire et définitive.

4. 4.3 Résultats

Les marchés revus sont, pour l'essentiel, conformes aux engagements contractuels à la transcription et au suivi des transactions dans la comptabilité matière.



**MISSION DE REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DE LA PASSATION DES MARCHES
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE (MISP) AU TITRE DE
L'EXERCICE 2017**

N°	DIRECTIO NS	OBJET DU MARCHÉ	MODES DE PASSATIO N	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS
1	DAGE	ACQUISITION DE MATERIELS D'ARCHIVAGE	DRPCR	MADIYANA INTERNATIONAL	13853200
2	DAGE	ACQUISITION DE MOTOCYCLETES	DRPCR	JAHN TRADING SUARL	14750000
3	DAGE	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT DE SERVICE ET DE FONCTION	AOO	LOT 1 : UNIVERERSAL AUTO / LOT 2 : B	244750000
4	DAGE	ACQUISITION DE BACHES ET CHAISES	DRPCR	GTS	13990080
5	DAGE	FOURNITURES D'INSTALLATIONS D'UN SCANNER POUR PORTE D'ENTREE	AOR	ETS DAROU SALAM GAWANE	39700000
6	DGE	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE	DRPCR	DIALIBATOUL MOURAKHIB TRADING	14490000
7	DGE	FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUE	DRPCR	RIMA	14750000
8	DGE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE	DRPCR	CSBTP	24664685
9	DGE	ACQUISITION DE VALISES DE RANGEMENTS POUR CARTES	DRPCR	KHADY MULTISERVICES	1030000
10	EMBNSP	ACQUISITION DE VEHICULES D'INTERVENTION LEGERS	AOO	CFAO MOTORS	172800000
11	EMBNSP	TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS DE BNSP A KOLDA	ED	BF TRADING SUARL	24993519
12	EMBNSP	TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS DE BNSP A MEKHE	ED	ENTREPRISE AMADOU SOW	24403047
13	DGNP	ACQUISITION DE MATERIELS DE RADIOGRAPHIE	DRPCR	PRESTACOM RAW	14000000
14	EMBNSP	ACQUISITION DE VEHICULES DE SECOURS TYPE FOURGON POMPE	AOO	ENTREPRISE HABA	
15	DPC	FOURNITURE DE MATERIELS DE BALISAGE MARITIME	DRPCR	GLOBE INTER SERVICES	14608394
16	DPC	FOURNITURES DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	DRPCR	CERN INTERNATIONAL	14738200
17	DPC	MATERIELS INFORMATIQUES DE BUREAU	DRPCO	AROBASE SERVICES B	30886500
18	DGNP	TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT DE FONCTION DE L'OFFICIER ET DE L'AIDE DE CAMP DU DGNP	DRPCR	EGBFC	24794104
19	DGNP	FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE MOBILIERS ET MATERIEL DE BUREAU	DRPCO	LOT 1 : DISMAT / LOT 2 : OFFICE CHOICE	40538900
20	DGNP	FOURNITURES ET L'INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES	AOO	DISMAT	65578500
21	DGNP	FOURNITURES D'ORDINATEURS HP	DRPCR	ENTREPRISE JAABOT	9300004
22	DGNP	FOURNITURES DE LITS SUPERPOSES	DRPCR	CENTRE INTERNATIONAL DES METIERS DU BOIS	14000000
23	DGNP	ACQUISITION DE MACHINE DE GRAVURE POUR CONFECTION DE LA PLAQUE POUR MATRICULES COLLETS	DRPCR	TBS INTERNATIONAL	14500000
24	DGNP	TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'INFIRMERIE DU CAMP ABDOU DIASSE	DRPCR	SISERTRADI	24894930
25	DGNP	TRAVAUX DE REALISATIONS D'ABRI VISITEURS AU COMMISSARIAT DE GUEDIAWAYE	DRPCR	GLOBAL TRADING SERVICES	14968387
26	DGNP	FOURNITURES DE BARRIERES	DRPCR	SERVICES BENIS ET REALISATIONS	11416500
27	DIRCONS	FOURNITURES DE MATERIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	DRPCR	ETABLISSEMENT ARC TRADING	10000000
28	DAF	ACQUISITION DE VEHICULES D'INTERVENTION LEGERS	ED	AFRICAIN DE L'AUTOMOBILE	112000000
29	DAF	ACQUISITION D'ORDINATEURS ET MATERIELS D'ENVIRONNEMENT	ED	NASER	47375000
30	DAF	ACQUISITION DE BACS ET CARTONS POUR CONDITIONNEMENT CNI	DRPCR	TIC TAC	14466800
31	GSSM	FOURNITURES DE MATERIELS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES	DRPCS	UNIVERS	2047005

4 Synthèse des non conformités et recommandations

NON CONFORMITES	RECOMMANDATIONS	OBSERVATIONS DU MISP	COMMENTAIRES DU CABINET AUX OBSERVATIONS DU MISP
Cellule de passation des marchés			
L'acte de nomination des membres de la cellule de passation des marchés de la DAGE est disponible mais la date d'établissement n'est pas visible sur la copie mise à notre disposition.	Veiller au classement des actes de nomination datés et les copies des attestations de prise de connaissance de la CTE signées par les membres de la cellule.	Pas d'observation	Pas de commentaires
Les copies des attestations de prise de connaissance de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de marchés publics signées par les membres de la cellule ne sont pas mises à notre disposition.		Pas d'observation	Pas de commentaires
Le rapport annuel sur la passation et l'exécution des marchés du MISP pour la gestion 2017 n'est pas exhaustif. Plusieurs marchés	Veiller à consigner l'ensemble des marchés passés par les différentes directions du ministère toutes modes de passation confondues dans le	L'appréciation du caractère non exhaustif du rapport annuel de la CPM par le cabinet Mamina CAMARA relève du fait que la Cellule de passation des marchés a pris en compte, dans le rapport	Nous maintenons notre recommandation.

en l'occurrence l'ensemble des ententes directes, des marchés passés par appel d'offres ouvert et par appel d'offres restreint, des DRPCO passées par les différentes directions du ministère ne sont pas renseignés dans le rapport annuel.

rapport annuel destiné à l'ARMP et à la DCMP.

annuel, seuls les marchés exécutés en 2017 dont ceux qui ont fait l'objet de report en 2015, 2016 et non les marchés qui ont été immatriculés au niveau de la DCMP et non exécutés. En effet les marchés peuvent être immatriculés au niveau de la DCMP et ne pas faire l'objet d'exécution pour faute de couverture budgétaire. Cependant il est vrai que les marchés par entente directe au titre de la gestion 2017 ne figurent pas le rapport annuel.

NON CONFORMITES	RECOMMANDATIONS	OBSERVATIONS DU MISP	COMMENTAIRES DU CABINET AUX OBSERVATIONS DU MISP
Constats généraux sur la passation et l'exécution des marchés			
- La transmission du procès-verbal d'ouverture des offres aux soumissionnaires n'est pas matérialisée dans les dossiers examinés. - Les lettres de convocation des membres de la CM à la séance d'attribution provisoire du marché n'est pas jointe dans les dossiers ce qui ne nous permet pas de vérifier le respect du délai de 5 jours entre la lettre de convocation et la date de la séance d'attribution. - L'information des candidats du rejet de leurs offres et la publication de l'avis d'attribution provisoire ne sont pas immédiates pour la plupart des marchés passés en revue. - La publication des avis d'attribution définitive, conformément aux dispositions	- Matérialiser la transmission des PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires. - Les lettres de convocation des membres de la CM à la séance d'attribution provisoire des marchés doivent être classées dans les dossiers concernés pour nous permettre d'apprécier le respect du délai de cinq jours. - Conformément à l'article 84.3 du CMP, le MISP devra aviser immédiatement les autres candidats du rejet de leurs offres, leur restituer les garanties de soumission et publier un avis d'attribution provisoire. - Le MISP devra se conformer aux dispositions de l'article 86-4 du CMP	- Pas d'observation - Les convocations sont jointes dans les dossiers de marchés de la gestion de 2017 - Pas d'observation - Il faut dire que le portail du SYGMAP était et reste parfois inaccessible pour des	- Pas de commentaire - Les lettres de convocation à la séance d'ouverture des plis sont jointes mais celles relatives à l'attribution provisoire n'ont pas été classées. - Pas de commentaires - Nous prenons bonne note

de l'article 86-4 du CMP n'a pas été une règle au MISP.

quant à la publication des avis d'attribution définitive sur le portail des marchés.

problèmes techniques échappant à l'autorité contractante. Il arrive que ladite plateforme soit inaccessible toute une journée. Ce désagrément a été plusieurs fois porté à l'attention de la DCMP.

Constats spécifiques sur la passation et l'exécution des marchés

Appels d'Offres Ouverts

- ✎ Le délai de 15 jours imparti à la commission des marchés pour la présentation de la proposition d'attribution à l'autorité contractante n'est pas respecté en violation de l'article 84 du CMP pour les marchés suivants :
 - Réhabilitation de la sous-préfecture DE OURO SIDI de la DIRCONS : Ouverture des plis (29/06/2017) et proposition d'attribution (25/07/2017) soit 26 jours ;
- Veiller au respect des délais impartis à la Commission des Marchés pour proposer l'attribution provisoire conformément aux dispositions de l'article 70 du CMP.
- Pas d'observation
- Pas de commentaire

- Réhabilitation de l'état-major et de l'escadron GMI du CAMP ABDOU DIASSE pour la DIRCONS : Ouverture des offres (11/07/2017), attribution (04/08/2017) soit 24 jours ;
- Acquisition de véhicules d'incendies au profit de la BNSP : Ouverture des offres (21/04/2016, attribution (18/05/2016) soit 27 jours ;
- Construction de la sous-préfecture de KATAKEL au profit de la DIRCONS : Ouverture des offres (29/06/2017), attribution (20/07/2017) soit 21 jours ;
- Location de bâches pour la DGE : Ouverture des plis (15/07/16), attribution (05/08/2016) soit 21 jours ;

✎ Le marché d'acquisition en trois lots de véhicules

• Veiller à l'attribution du marché pendant la durée de

• Pas d'observation

• Pas de commentaire

d'incendie de la BNSP n'a pas été attribué durant la période de validité des offres (attribution le 02 septembre 2016 et fin validité le 17 août 2016) ;

validité des offres ou procéder à la prorogation de la garantie de soumission.

✎ La garantie de bonne exécution n'a pas été classée dans le dossier du marché suivant :

- Acquisition de véhicules d'incendies de la BNSP

- Veiller au classement des garanties de bonne exécution dans les dossiers d'exécution des marchés.

• Pas d'observation

• Pas de commentaire

✎ Nous avons aussi relevé que pour le marché de la BNSP relatif à l'acquisition de véhicules d'incendie la garantie de 12 mois est insuffisante vu le prix de ces véhicules (lot 1 : type fourgon pompe 4x2 : 146 300 000 ; lot 2 : type fourgon pompe 4x4 : 185 000 000 ; lot 3 : type fourgon feu de forêt : 214 838 000.

- Pour des investissements de ce type l'autorité contractante doit exiger une garantie après-vente de minimum 24 mois.

• Pas d'observation

• Pas de commentaire

✎ Les documents tels que factures bons de livraison et PV de réception nous permettant d'apprécier la

- Veiller au classement de l'ensemble des dossiers liés à l'exécution des marchés pour nous permettre

• Concernant les marchés relatifs à la « Construction de la sous-préfecture de Kataké », bien

• Nous prenons bonne note.

phase d'exécution des marchés ne sont pas classés dans les dossiers de marchés suivants :

d'apprécier le respect des délais d'exécution.

que la passation du marché ait eu lieu au courant de l'année 2017, il s'avère que l'existence du crédit, l'immatriculation, ainsi que les paiements et la réception ont eu lieu en fin d'exercice de l'année 2018. De ce fait, tous les documents afférents à la phase d'exécution se trouvent présentement au niveau du Contrôleur Budgétaire Ministériel (ex COF) pour traitement.

Il en est de même pour la « Construction du mur de clôture à Fatick » sauf que l'exécution de ce marché est toujours en cours. En effet, les travaux ont connu un retard du fait d'un litige sur le terrain en question.

Direction des constructions

- Construction d'un mur de clôture
- Construction de la sous-préfecture de Katakél ;

✎ Pour le marché de la DGPN relatif à la fourniture de matériels informatiques, le délai d'exécution de 15 jours n'est pas respecté : notification du 20/06/2017 et PV de réception du 31/07/2017 soit un retard de 26 jours (pénalités : 1/1000 par semaine de retard). Les documents de paiements ne sont pas joints dans le dossier.

- Veiller au respect des délais d'exécution prévus dans les contrats.

- Pas d'observation

- Pas de commentaire

Appels d'Offres Restreint

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <p>✎ Pour les trois marchés par appel d'offres restreint examinés nous n'avons pas de preuve de la transmission des PV d'ouverture aux soumissionnaires.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à matérialiser la transmission des PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires dans les dossiers de marchés. | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire |
| <p>✎ Nous avons relevé pour le marché de la DGE relatif au transport du matériel électoral conclu avec les Etablissements Galaye Ndiaye que les deux autres soumissionnaires en l'occurrence SENTHRAS et SOTRAPBAT ont été écartés pour le même motif d'absence de la garantie de soumission dans leurs offres. Il convient de rappeler ici que ce marché avait été initialement passé par appel d'offres ouvert qui avait fait l'objet de recours contentieux auprès de la CRD, basé sur la non-conformité de l'offre de l'établissement Galaye NDIAYE qui était désigné attributaire. La procédure finalement annulée pour motif que « l'appel</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les candidats invités dans le cadre d'un appel d'offre restreint sont réellement intéressés par la procédure pour disposer du minimum de trois offres conformes pour une meilleure concurrence. | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire |

d'offres était infructueux, avait été reprise une semaine plus tard par appel d'offres restreint avec l'autorisation de la DCMP ».

Il est intéressant de noter de tout ce qui précède que l'Etablissement Galaye Ndiaye attributaire de cet appel d'offres restreint l'était aussi pour l'appel d'offres ouvert annulé et aussi titulaire du même marché en 2016. Ce qui nous pousse à penser que la procédure est orientée car l'AC aurait dû, pour une parfaite concurrence, choisir des candidats intéressés par la procédure et capables de fournir des offres conformes.

✎ Le délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du marché relatif à la fourniture et l'installation de scanner pour porte d'entrée est de 20 jours alors que le CMP recommande un délai de trois jours à la commission des marchés pour l'attribution provisoire (article 73.2 alinéa a) dans le cas d'une procédure d'AOR en procédure d'urgence.

- Veiller au respect du délai de trois jours prescrit par le CMP pour l'attribution des marchés passés par AOR (article 73.2 alinéa a).

- Pas d'observation

- Pas de commentaire

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✎ Les attributions provisoires n'ont pas fait l'objet de publication dans un journal à large diffusion à l'exception du marché relatif au transport du matériel électoral. | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la publication des attributions provisoires de marchés dans un journal à large diffusion (article 73.2 alinéa a). | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire |
|--|--|---|--|

Demandes de Renseignements et de prix à Compétition ouverte (DRPCO)

- | | | | |
|---|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✎ Parmi les cinq (5) DRPCO examinées, la preuve de transmission des PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires n'est jointe que dans le marché d'acquisition de matériels informatiques de bureau. | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la transmission des PV d'ouverture des plis conformément à l'article 67 du CMP ; | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire |
| <ul style="list-style-type: none"> ✎ Le délai de 7 jours entre l'ouverture des offres et l'attribution n'est pas respecté pour le marché suivant :

-Travaux de réhabilitation de la préfecture de Vélingara : ouverture des plis (15/06/2017) et PV d'attribution provisoire (04/08/2017) soit 51 jours ; | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect du délai de 7 jours entre l'ouverture des offres et l'attribution tel que recommandé par l'article 5 de l'arrêté N°00107 du 07/01/2015 ; | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire |
| <ul style="list-style-type: none"> ✎ Les délais d'exécution ne sont pas respectés pour les marchés | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des délais d'exécution des | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaires |

suivants de la DGPN :

marchés.

- Fournitures de consommables informatiques : délai d'exécution de 15 jours, PV du 31/07/2017 et signature du marché le 11/05/2017 : retard dans l'exécution de 66 jours ;
- Fournitures et installations de mobiliers de bureau au profit de la DGPN : délai d'exécution de 45 jours, PV du 14/11/2017 et signature du marché le 11/05/2017 : retard dans l'exécution de 142 jours ;

Demandes de Renseignements et de Prix à Compétition restreinte (DRPCR)

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <p>✍ Les DRPCR sélectionnées ont fait l'objet de publicité par lettre d'invitation, cependant l'identité des candidats consultés n'est pas renseignée pour les DRPCR suivantes : Entretien et réparation de véhicules,</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à mentionner l'identité des candidats consultés dans les lettres d'invitation des DRPCR. | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire |
|--|--|---|--|

acquisition de matériels informatiques, fournitures de matériels informatiques, acquisitions de matériels d'abri provisoires, travaux de construction d'une salle polyvalente passés par la DGE ;

- ✍ Pour 66% des DRPCR, la réception effective des lettres d'invitation et d'information des candidats non retenus n'est pas matérialisée ;
- Pour fournir une bonne preuve de réception effective par les destinataires les lettres d'invitation et les lettres d'informations doivent être déchargées avec le cachet de la structure et surtout la date de réception.
- Le cabinet a souligné que pour 66% des DRPCR, la réception effective des lettres d'invitation et d'information des candidats non retenus et de l'attributaire du marché n'est pas matérialisée. A cet effet, vous avez cité quelques DRPCR à savoir (cf point 3 des observations de l'AC).
Nous joignons à la présente toutes les lettres d'invitation et de notification, afférentes aux marchés cités ci-dessus et qui étaient contenues dans les différents dossiers. Ainsi, ces lettres existent bel et bien et sont toutes déchargées par les différents candidats.
Aussi, pour les DRPCR de la DGE, Entretien et réparation de véhicules, acquisition de matériels informatiques, fourniture de matériels informatique, acquisition de matériels d'abris provisoires,
- Nous prenons bonne note toutefois notre observation porte particulièrement sur la date de réception qui n'est pas apposée.

acquisition de valises de rangement, les dossiers ont été fournis avec les lettres d'invitation déchargées y afférentes. Les lettres de notification ont, également, été déchargées et insérées dans lesdits dossiers.

✎ Pour les marchés suivants des similitudes et surtout des incohérences ont été relevées au niveau des dates des documents de passation et laissant penser à des marchés de régularisation :

-La Direction Générale des élections :

- Acquisition de matériels informatiques : PENDA GROUP et DIALIBATOUL MOURAKHIB ont la même boîte postale. De plus les factures pro forma et les lettres de soumission de ces derniers sont datées le 14/02/2017 avant même

- Veiller au respect des dispositions de l'arrêté N°00107 relatif aux procédures de demandes de renseignements et de prix.

- En ce qui concerne les décharges des lettres d'invitation et de notification pour les deux DRPCR (acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement et fournitures de consommables informatiques) de la DAF, il faut noter que tous les soumissionnaires ont reçu leur lettre le même jour.

- Nous prenons bonne note.

- Pour la DRPCR acquisition de valises de rangement de la DGE, des incohérences ont été constatées entre les montants mentionnés sur les PV d'ouverture et

l'envoi des lettres
d'invitation du
13/03/2017 aux
candidats. On note aussi
que la facture définitive
du 16/03/2017 est
antérieure à l'ouverture
des plis (21/03/2017) ;

- Pour la fourniture de
consommables
informatiques : la
notification aux
fournisseurs retenus et
non retenus du
10/03/2017 est
antérieure à l'ouverture
des plis (21/03/2017) de
même que le contrat
signé le 27/02/2017. Le
PV de réception est daté
du 24/02/2017 ;

**- La Direction de
l'Automatisation des Fichiers :**

- Pour l'acquisition de bacs
de rangement et de
cartons de
conditionnement le
montant des offres de
KAZ SARL et PAPER

sur les factures sur la
base de documents qui
initialement
comportaient des
erreurs, mais avaient fait
l'objet de correction en
son temps. Ainsi le bon
PV est joint.

INDUSTRY sont identiques (14 873 900 FCFA). En outre la notification aux candidats est envoyée le 17/11/2017 et a été déchargée par les candidats le 20/11/2017. Cependant KAZ SARL a reçu la notification le 09/11/2017 c'est-à-dire avant l'ouverture des plis du 16/11/2017 ;

- La désinsectisation, désinfection et dératisation des bâtiments A, B, C de la cité police : tous les candidats ont reçu leur lettre le 23/03/2017 sauf ABC GLOBAL qui a reçu le 30/03/2017, alors que la date limite de dépôt des offres est le 28/03/2017 ;

-La Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement

- L'acquisition de cadeaux spéciaux : les offres de BAMAR COMMUNICATION et SERVICES ET DE DIAGANA D'INGENIERIE DIVERS sont déclarées conformes dans le PV d'ouverture des plis alors que ce n'est pas le cas. En effet ces derniers proposent des quantités différentes de celles définies dans le bordereau des prix ;
- L'acquisition de bâches et chaises : Aucun délai n'a été accordé aux candidats, les lettres d'invitations ont été envoyées le 14/03/2017 coïncidant avec la date limite de dépôt des dossiers ;

✎ 20% des DRPCR examinés ne respectent pas le délai de convocation de 5 jrs francs des membres de la commission ;

- Veiller au respect du délai de 5 jours entre la date de convocation et la date d'ouverture des plis.

• Pas d'observation

• Pas de commentaire

Les devis estimatifs semblent identiques pour les marchés suivants :

- Veiller à disposer d'une concurrence parfaite dans le cadre des procédures de DRPCR

• Pas d'observation

• Pas de commentaire

-La Direction Générale des Elections

- L'acquisition de flacon colle blanche : les adresses de ASM et ABS sont semblables (Avenue Pasteur, RC bloc Pasteur) et leurs slogans sont identiques (Un besoin, Un service, Un contrat de confiance) ;

-La Direction de l'Automatisation des Fichiers

- Pour l'acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement le montant des offres de KAZ SARL et PAPER INDUSTRY sont identiques (14 873 900 FCFA). ;

-La Direction Générale de Police Nationale

- Les fournitures de lits superposés : CIM et Centre des Artisans en menuiserie Professionnel ont des NINEA (43282950y3) et email similaires (camp.bois@hotmail.com) ;

-La Direction de la Protection Civile

- Les marchés de fournitures de clés tricoises et fournitures de matériels de rechange d'intervention et de nettoyage : le même numéro de téléphone est visible pour les deux attributaires de ces marchés (EGES, BAOL SERVICES : 76 588 79 47), de même que le montant des marchés (14 699 968FCFA) ;

✍ Dans la plupart des DRPCR, les candidats ont des NINEA qui ne sont pas adaptés au modèle

- S'assurer de la régularité des candidats invités à soumissionner aux

• Pas d'observation

• Pas de commentaire

règlementaire.	marchés de DRPCR		
✎ La notification des candidats est antérieure à l'ouverture des plis pour les marchés suivants ce qui nous pousse à considérer ces pratiques comme des régularisations de marchés (voir tableau page 54).	Le MISP doit se conformer strictement aux dispositions du CMP et bannir les pratiques de régularisation de marchés.	Pas d'observation	Pas de commentaire
✎ L'information des candidats est effectuée postérieurement à la signature des marchés suivants (voir tableau page 55) :	Les soumissionnaires doivent être immédiatement informés de la suite de la procédure dès l'établissement du PV d'attribution.	Pas d'observation	Pas de commentaire
✎ Une absence de décharge de réception des lettres de notification est notée pour certaines DRPCR (voir page 55)	Apporter suffisamment de preuve à la réception des lettres de notification par une décharge datée par les différents destinataires.	Nous joignons à la présente toutes les lettres d'invitation et de notification, afférentes aux marchés cités ci-dessus et qui étaient contenues dans les différents dossiers. Ainsi, ces lettres existent bel et bien et sont toutes déchargées par les différents candidats. Aussi, pour les DRPCR de la DGE, Entretien et réparation de véhicules, acquisition de matériels informatiques, fourniture	Nous prenons bonne note toutefois il conviendrait à l'avenir d'exiger des destinataires de ces lettres d'apposer la date de réception effective.

de matériels informatique, acquisition de matériels d'abris provisoires, acquisition de valises de rangement, les dossiers ont été fournis avec les lettres d'invitation déchargées y afférentes. Les lettres de notification ont, également, été déchargées et insérées dans lesdits dossiers.

✎ L'attribution des marchés de DRPCR n'a pas fait l'objet de communication à la DCMP pour publication sur le site des marchés publics en violation de l'article 4 de l'arrêté N°107 du 07.01.2015.

- Veiller à la communication des attributions définitives de DRPCR à la DCMP pour une publication sur le site marchés publics conformément à l'article 4 de l'arrêté N°107 du 07.01.2015.

• Pas d'observation

• Pas de commentaire

✎ On constate une absence de contrat pour les marchés de la DIRCONS : travaux de réhabilitation et équipements du logement du Directeur des constructions et les travaux de réhabilitation et extension du centre médico-social du camp

- Les contrats de DRPCR doivent être classés dans leurs dossiers respectifs.

• Pas d'observation

• Pas de commentaire

ADBOU DIASSE ;

- | | | | |
|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✎ Deux parmi les DRPCR examinés n'ont pas fait l'objet d'enregistrement aux impôts. | <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats de DRPCR doivent faire l'objet d'enregistrement au niveau des impôts. | <ul style="list-style-type: none"> • Voir point 8 des observations de l'AC | <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons pris bonne note. |
|---|--|---|---|

Ententes Directes

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✎ Les ententes directes, procédures dérogatoires du CMP, sont fréquemment utilisées par le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, l'urgence impérieuse est souvent avancée comme motif bien que parfois le besoin découle d'une situation bien prévisible. | <ul style="list-style-type: none"> • Certaines prestations prévisibles doivent être impérativement passées par appel d'offres ouvert ou en cas d'urgence par AOR. | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire. |
| <ul style="list-style-type: none"> ✎ Marché exécuté avant l'avis de la DCMP sur le projet de contrat. DGE : Acquisition de bulletins de vote et de documents de propagande | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des différentes étapes de la procédure. | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire. |
| <ul style="list-style-type: none"> ✎ Des cas de livraison antérieure à l'approbation des contrats ont été notés dans les marchés suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ DAF : Marché d'acquisition de véhicules avec | <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la procédure d'approbation des contrats avant de passer à leur exécution. | <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de commentaire. |

l'Africaine de l'Automobile pour un montant de 112 000 000 F CFA : le bon de livraison du 26/04/2017 est antérieur à l'approbation du contrat du 31/05/2017 et à la notification du 13/06/2017.

- ✓ DGE : Acquisition de bulletins de vote et de documents de propagande passés avec les prestataires suivants la réception du marché est antérieure à l'approbation du contrat :
 - TYPORAPIDE : PV de réception 21/07/2017 ; Approbation du marché du 25/07/2017 ;
 - POLYCHROME : Le BL du 21/07/2017 et PV de réception du 17/07/2017 ; Approbation : 20/08/2017 ;
 - SIPREX : BL du 15/07/2017 ; Approbation du 24/07/2017;
 - SIFNI : PV de réception

du 21/07/2017 ;
notification

Demandes de renseignement et de prix à compétition simple

Les manquements suivants ont
été relevés sur les DRPS :

-La Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement

- | | | | |
|---|--|---|--|
| <p>✎ Le marché d'acquisition de matériels pédagogiques : le titulaire du marché Superette SOUADOU ne figure pas sur la liste des candidats invités. De plus, la notification des candidats a été faite le 08/05/2017 avant l'ouverture des plis du 09/05/2017 ;</p> <p>✎ L'entretien et la maintenance de bâtiment est caractérisé par une absence totale de date : de la décharge des lettres d'invitation, des factures pro forma, la notification des candidats ;</p> <p>✎ La DRP désinsectisation service des archives révèle des suspicions quant à l'existence de</p> | <ul style="list-style-type: none">• Veiller à apporter plus de rigueur sur les procédures DRPS et bannir les pratiques de régularisation de marchés. | <ul style="list-style-type: none">• Pas d'observation | <ul style="list-style-type: none">• Pas de commentaire |
|---|--|---|--|

ces trois fournisseurs. Les incohérences suivantes relevées sur les 3 factures pro forma présentées et les lettres de soumissions nous permettent de confirmer nos allégations :

-Sur toutes les trois factures pro forma nous avons relevé la même faute d'écriture : Ministère de l'intérieure/ services des archives ;

-Sur la lettre de soumission de Vision d'affaires les montants en chiffres et en lettres différent : 2 289 200 en chiffres (qui est même différent de sa facture de 2 489 400 et correspond à l'offre de World services) et en lettres : Deux millions trois cent soixante mille francs CFA ;

-Sur la lettre de soumission d'International Trading : montants en chiffres et en lettres différents : 2 289 200 en chiffres (qui correspond à l'offre de World services) et en lettres : Deux millions trois cent soixante mille francs CFA ;

✎ -L'Atelier de revue de capacités en conduite de procédures de passation des marchés : la

facture pro-forma de BABA SOW
en date du 19/04/2017 est
antérieure à la lettre d'invitation
du 20/04/2017 ;

**-L'Etat-major de la Brigade
Nationale des Sapeurs-
Pompiers**

- ✎ Conformément à l'arrêté
N°00107 du 07/janvier 2015,
l'information des candidats
retenus et non retenus doit être
effectuée immédiatement après
la proposition d'attribution.
Cependant pour les marchés
suivants, le temps de notification
des candidats est anormalement
long :
- matériel et produits d'entretien
(41 jours) ;
 - restauration et sonorisation des
cérémonies de présentation au
drapeau (43 jours) ;
 - Frais d'impression et de
publicité (71 jours) ;

En outre ces marchés précités ont été signé avant l'information des candidats.

-Le Groupement de Santé et de Secours Médicaux

- ✍ La signature du marché (10/07/2017) est antérieure à l'ouverture des plis (11/07/2017) pour les matériels de produits d'entretien. Un retard dans l'exécution de 3 mois 4 jours est aussi constaté ;
- ✍ Les manquements suivants ont été relevés sur la formation du personnel sur le logiciel de gestion de la caisse et de la pharmacie :
 - Une absence de convocation de la commission et de décharge des lettres d'invitation ;
 - Les PV d'ouverture des plis et d'attribution ne sont pas signés par la commission mais par directeur du GSSM ;



✎ L'acquisition de fournitures spécialisées de bureau : Univers de la technologie et MAD MULTI SERVICES ont le même numéro de téléphone fixe : 33 823 93 06. La signature du contrat (10/07/2017) est antérieure à l'ouverture des plis (11/07/2017).

5 Suivi des recommandations antérieures

30% des recommandations formulées lors de la dernière revue concernant la gestion 2016 ont été appliquées.

Recommandations formulées lors de la revue de l'exercice 2016	Niveau d'application
ENTENTES DIRECTES	
• Veiller au respect des dispositions de l'article 44 du code des obligations de l'administration qui bannit les opérations de régularisation de marché ;	Non Appliquée
• Veiller au respect du principe d'efficacité et de célérité des procédures de passation de marché ;	Non appliquée
• Veiller au respect de l'article 76.2b) du CMP sur le caractère imprévisible de l'urgence.	Non appliquée
APPELS D'OFFRES	
• Veiller au respect de l'article 44 du COA qui proscriit les opérations de régularisation de marché.	Non Appliquée
• Veiller au respect du principe de libre accès à la commande publique	Appliquée
• Veiller au respect du principe d'égalité de traitement des soumissionnaires	Appliquée
• Veiller au respect du principe d'intangibilité des offres	Non Appliquée
• Veiller au respect de l'article 6 du CMP	Appliquée
• Veiller au respect de l'article 39 du CMP sur les délais de convocation des membres de la commission des marches aux réunions.	Appliquée
• Veiller au respect de l'article 73.2 du CMP sur le caractère objectif de l'urgence qui doit motiver le recours à la procédure restreinte et sur les délais de préparation des offres ;	Non Appliquée
• Veiller au respect de l'article 86 du CMP sur l'exigence de publier les avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics ;	Non Appliquée
• Veiller au respect de l'article 135 du CMP sur l'application des pénalités de retard ;	Non Appliquée
• Veiller au respect des dispositions de l'arrêté n 106 du MEFP pris en application de l'article 141 du CMP ;	Appliquée

• Veiller à donner une date certaine aux documents de marché ;	Non Appliquée
• Veiller à regrouper les achats de même nature, pour circonscrire le risque de doublons ;	Non Appliquée
• Veiller à la correcte mise en œuvre des différentes étapes de la procédure d'acquisition de véhicules.	Appliquée
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE • Veiller à une mise en concurrence correcte de professionnels du métier objet de la prestation.	Non appliquée
• Veiller à une correcte mise en œuvre des procédures de passation de marché appropriées à la prestation objet du marché ;	Non Appliquée
• Veiller à bannir la collusion	Non appliquée
• Veiller au respect du principe de transparence des procédures de passation de marche.	Non appliquée

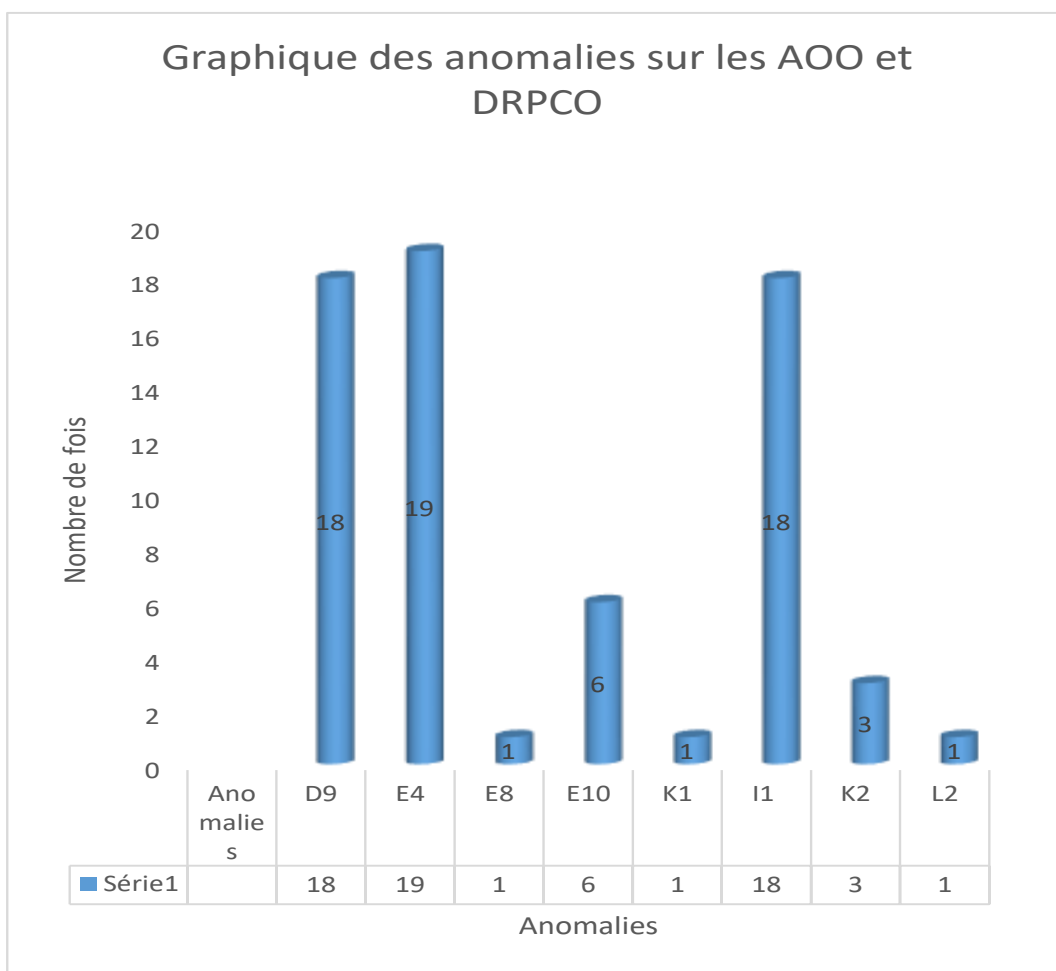
6 Statistiques des anomalies

6.1 Statistiques des anomalies sur les AO et les DRPCO

Les statistiques des anomalies des marchés passés par Appel d'Offres ouvert et par Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte se présentent comme suit :

(Les lettres alphabétiques constituent l'indication de chaque anomalie spécifique aux marchés)

Modes de passation	Anomalies	D9	E4	E8	E10	I1	L2	K1	K2
	Marchés								
AOO	Services d'entretien et de réparation des équipements collectifs du ministère	1	1			1			
	Acquisition de matériels de transport , services et de fonction	1	1			1			
	Gestion du restaurant du ministère	1	1			1			
	Acquisition de véhicules d'intervention legers	1	1			1			
	Acquisition de véhicules d'incendie	1	1	1	1			1	
	Fournitures et installations de matériels informatiques	1	1			1			1
	Construction d'un mur de cloture et d'un poste de garde de l'Ecole Nationale de Police de Fatick	1	1			1	1		
	Construction de la sous préfecture de KATAKEL	1	1		1	1	1		
	Réhabilitation de la préfecture de sedhiou	1	1			1			
	Réhabilitation de l'Etat Major du Camp Abdou DIASSE	1	1		1	1			
	Impression du code électoral	1	1			1			
	Locations de bâches	1	1		1	1			
	Location transport du personnel et du matériel électoral	1	1			1			
	Réhabilitation de la sous préfecture de OURO SIDI	1	1		1	1			
DRPCO	Fournitures de consommables informatiques	1	1			1			1
	Fournitures et installations de mobiliers de bureau au profit de la DGPN	1	1			1			1
	Entretien et Nettoiement de la DGPN	1	1			1			
	Acquisition de matériels informatiques de bureau		1			1			
	Travaux de réhabilitation de la préfecture de vélingara	1	1		1	1			
	TOTAL	18	19	1	6	18	2	1	3



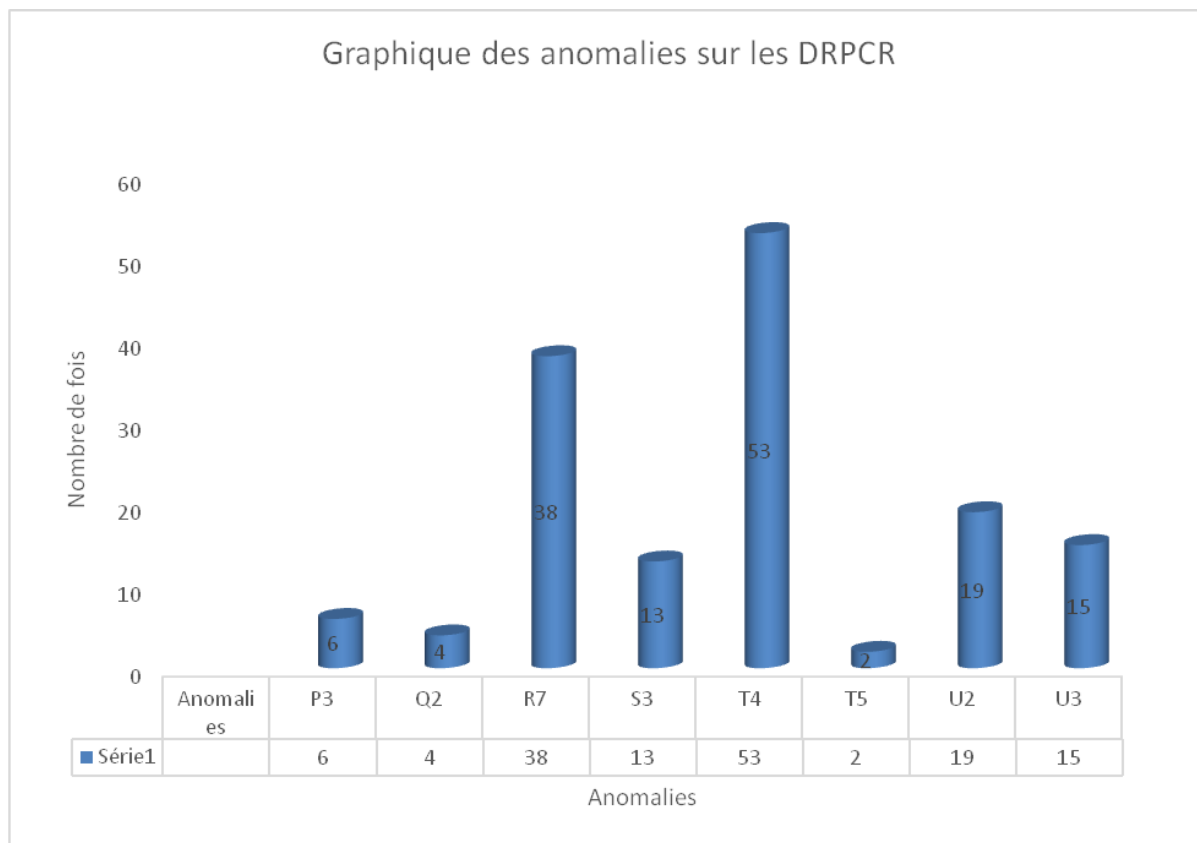
6. 2 Statistiques des anomalies sur les DRPCR

Les statistiques des anomalies des marchés passés par Demande de renseignements et de prix à compétition restreinte se présentent comme suit :

(Les lettres alphabétiques constituent l'indication de chaque anomalie spécifique aux marchés)

Anomalies	P3	Q2	R7	S3	T4	T5	U2	U3
Marchés								
frais de manutention de bâches et matériels pour les cérémonies religieuses		1			1			
entretien de matériels de reprographie et de communication					1	1	1	1
locations de matériels de sonorisations		1			1		1	1
acquisitions de bâches et de chaises				1	1		1	1
cérémonie d'arbre de Noël					1	1		
organisation de la semaine de lancement de la semaine de la sensibilisation et de mobilisation sur la lutte contre les drogues à Louga		1			1	1		
acquisition de cadeaux				1	1		1	
fournitures de bureau	1				1	1	1	1
acquisitions de motocyclettes					1			
entretien et réparation de véhicules		1			1			
acquisition de pièces de rechange du matériel radioélectrique					1	1		
acquisitions d'extincteurs et de matériels électro secours					1			
désinsectisation désinfection et dératisation des bâtiments a, b,c de la cite police			1	1	1		1	
acquisition d'antivirus			1		1			
acquisitions de bacs de rangements et de cartons de conditionnement			1	2	1			
fournitures de pièces détachées			1		1		1	
travaux de réhabilitation du camp des sapeurs-pompiers de tivaoune					1		1	1
acquisition de matériels de radiographie			1		1			
acquisitions de matériels d'abri provisoires	1		1		1			
travaux de constructions d'une salle polyvalente			1		1			
location de chaises pour abri provisoires	1		1		1			
entretien et réparation de véhicules			1		1			
acquisition de valise de rangements			1	1	1			
acquisition de matériels informatiques	1		1	2	1	1		
fourniture de consommables informatique	1		1	1	1		1	1
acquisitions de guide de formations			1		1		1	1
acquisition de flacon colle blanche			1	1	1			

travaux de réhabilitation de la sous-préfecture de wak- ngouna			1		1			
travaux de réhabilitation toitures et logement officier et aide camp dgpn			1		1			
travaux d'achèvement du service régional des renseignements généraux de sedhiou			1		1			
entretien , maintenance, et réparation des matériels systèmes et réseaux informatiques et des matériels copieurs de la dgpn			1		1			
fournitures de lits superposes				1	1		1	1
fourniture de pièces détachées					1			1
fournitures d'ordinateurs HP			1		1			
fournitures de barrières			1		1		1	1
organisation de séminaires			1		1			
fourniture de machine de gravure pour la confection de plaque et collets			1		1			
fournitures de bâches a eau			1		1			1
fournitures de matériels de balisage maritime			1		1			
fournitures de matériels de rechange d'intervention et de nettoyage pelles , râtaux, brouettes , haches , hachettes et piques			1	1	1		1	
désinfection et dératisation des locaux			1		1		1	1
fourniture de sac à terre			1		1			
fourniture de clés tricoises et polinoises avec étuis			1	1	1			
fourniture de matériels de rechange electr/plomb/sanit			1		1		1	1
fourniture de mobilier et matériel de bureau	1		1		1		1	1
organisation d'un atelier d' évaluation de la journée mondiale de la protection civile			1		1		1	1
acquisition de fournitures de bureau			1		1		1	
travaux de réfection des locaux destinés à la réalisation de cartes d'identités nationales dans les régions de Louga et saint louis			1		1			
travaux complémentaires de la nouvelle gouvernance de Kaolack			1		1			
mobilier et matériels de bureau			1		1		1	
travaux de réalisation abri Guédiawaye			1		1			
travaux de réhabilitation et équipement du logement du directeur des constructions			1		1			
réhabilitation et extension du centre medico social du camp Abdou Dïasse			1		1			
TOTAL	6	4	38	13	53	6	19	15



7. ANNEXES

7.1 Réponses du MISP

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le Ministre

00 17 80

N°

/MINT/SG/CPM/DFN

Dakar, le 19 FEV. 2019

Arrivée le 19 FEV. 2019

Objet : Observations sur le rapport provisoire de revue des marchés du Ministère de l'Intérieur au titre de la gestion 2017.

Référence : V/L n°MC/FSD/L_050/2019 du 11 février 2019

Monsieur L'Expert-Comptable,

J'accuse réception de votre correspondance citée en référence, reçue le 12 février 2019, et transmettant la version provisoire du rapport de la mission de revue indépendante de la conformité de la passation des marchés au titre de la gestion 2017.

En retour, je vous fais parvenir les observations de mes services sur ce rapport.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, **Monsieur l'Expert-Comptable**, en l'assurance de ma considération distinguée.

A

Monsieur Mamina CAMARA
Expert-Comptable
Cabinet Mamina Camara
8, Avenue Léopold Sédar Senghor
Tel : 33 822 12 73/33 821 10 92
DAKAR

Ampliation : DG ARMP

Pièces Jointes :

- Observations sur le rapport provisoire
- Lettres d'invitation déchargées
- Lettres de notification déchargées
- Documents d'exécution du marché Organisation de la cérémonie d'arbre de Noël de la DAGE
- Lettres de marché enregistrées
- Copie décision n°372/16/ARMP/CRD du 30 novembre 2016
- PV de réception du 26/07/2017 du marché d'aménagement d'un réseau complémentaire en vue de l'augmentation des postes de travail SENTECH.
- Lettre n° 4524/MEFP/DCMP/77 du 07 septembre 2017
- Lettre n° 08/DAF du 22 mai 2017
- PV d'ouverture de DRPCR Acquisition de valise de rangement de la DGE
- Documents d'exécution de l'avenant fourniture de rideaux de la DGE
- Examen juridique et technique du marché Acquisition de consommables informatiques de la DAF

Pour le Ministre de l'Intérieur
et par Délégation
Le Secrétaire Général



Cheikhou CISSE



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'INTERIEUR

N° 0004 /MINT/SG/CPM/DFN

Dakar, le 19 FEV 2019

Observations sur le rapport provisoire de la mission de revue indépendante de la conformité de la passation des marchés du Ministère de l'Intérieur au titre de la gestion 2017.

L'examen du rapport provisoire, de la mission de revue indépendante de la conformité de la passation des marchés du Ministère de l'Intérieur au titre de la gestion 2017, appelle de la part de mes services les observations ci-après :

1. Sur la non exhaustivité du rapport annuel :

L'appréciation du caractère non exhaustif du rapport annuel de la CPM par le Cabinet Mamina CAMARA relève du fait que la Cellule de Passation des Marchés a pris en compte, dans le rapport annuel, seuls les marchés exécutés en 2017 dont ceux qui ont fait l'objet de report en 2015, 2016 et non les marchés qui ont été immatriculés à la DCMP et non exécutés. En effet, les marchés peuvent être immatriculés au niveau de la Direction Centrale des Marchés Publics et ne pas faire l'objet d'exécution pour faute de couverture budgétaire.

Cependant, il est vrai que les marchés passés par entente directe au titre de la gestion 2017 ne figurent pas dans le rapport annuel.

2. Sur le défaut de publication des avis au niveau du SYGMAP :

Il faut dire que le portail du SYGMAP était et reste parfois inaccessible pour des problèmes techniques échappant à l'autorité contractante. Il arrive que ladite plateforme soit inaccessible toute une journée. Ce désagrément a été plusieurs fois porté à l'attention de la DCMP.

3. Sur le défaut de réception des lettres d'invitation et de notification :

Vous avez souligné que pour 66% des DRPCR, la réception effective des lettres d'invitation et d'information des candidats non retenus et de l'attributaire du marché n'est pas matérialisée. A cet effet, vous avez cité quelques DRPCR à savoir :

- Les travaux de réalisation d'abris à Guédiawaye pour la DIRCONS
- Les travaux de réhabilitation du camp sapeur-pompier de Tivaouane de la DIRCONS
- La fourniture de lits superposés de la DGPN
- La fourniture de pièces détachées de la DGPN
- La fourniture d'ordinateurs HP de la DGPN
- La fourniture de barrières de la DGPN
- L'organisation de séminaire de la DGPN
- La fourniture de machine de gravures pour la confection de plaque et collets de la DGPN
- L'acquisition de matériel de radiographie de la DGPN
- La désinfection et la dératization des locaux de la DGPN

Nous joignons à la présente toutes les lettres d'invitation et de notification, afférentes aux marchés cités ci-dessus et qui étaient contenues dans les différents dossiers. Ainsi, ces lettres existent bel et bien et sont toutes déchargées par les différents candidats.

Aussi, pour les DRPCR de la **DGE, Entretien et réparation de véhicules, acquisition de matériels informatiques, fourniture de matériels informatiques, acquisition de matériels d'abri provisoires, acquisition de valises de rangement**, les dossiers ont été fournis avec les lettres d'invitation déchargées y afférentes. Les lettres de notification ont, également, été déchargées et insérées dans lesdits dossiers. (Voir pièces jointes.)

De plus, les convocations sont jointes dans tous les dossiers de marchés de la gestion de 2017.

4. Sur les similitudes et les incohérences :

En ce qui concerne les décharges des lettres d'invitation et de notification pour les deux DRPCR (**acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement et fourniture de consommables informatiques**) de la DAF, il faut noter que tous les soumissionnaires ont reçu leur lettre le même jour.

Pour la DRPCR **acquisition de valises de rangement de la DGE**, des incohérences ont été constatées entre les montants mentionnés sur les PV d'ouverture et sur les factures sur la base de documents qui initialement comportaient des erreurs, mais avaient fait l'objet de correction en son temps. Ainsi, le bon PV est joint.

5. Sur l'indisponibilité de la phase d'exécution des marchés de la DIRCONS :

Concernant les marchés relatifs à la **Construction de la sous-préfecture de Kataké**, bien que la passation du marché ait eu lieu au courant de l'année 2017, il s'avère que l'existence de crédit, l'immatriculation, ainsi que les paiements et la réception ont eu lieu en fin d'exercice de l'année 2018. De ce fait, tous les documents afférents à la phase d'exécution se trouvent présentement au niveau du Contrôleur Budgétaire Ministériel (ex COF) pour traitement.

Il en est de même pour la **Construction d'un mur de clôture à Fatick** sauf que l'exécution de ce marché est toujours en cours. En effet, les travaux ont connu un retard du fait d'un litige sur le terrain en question.

6. Sur les ententes directes de la DAF :

Par lettre n°005074/MEFP/DCMP/DCV/14 du 11 novembre 2016 la DCMP avait émis un avis négatif au marché de véhicule de la DAF. Cependant, la DAF avait saisi l'ARMP qui l'a autorisé par décision n°372/16/ARMP/CRD du 30 novembre 2016. (Voir décision)

Pour le marché aménagement d'un réseau complémentaire en vue de l'augmentation des postes de travail par SENTECH la procédure a été respectée. La date du PV de réception 26/07/2017 est postérieure à la date d'approbation 30/06/2017 du marché. (Voir copie jointe).

Pour le marché relatif à l'acquisition de consommables informatiques il y a eu erreur sur l'objet de la lettre n° 08/DAF du 22 mai 2017 car il s'agit en réalité d'une lettre de demande d'examen juridique et technique et les pièces jointes énumérées le confirment. Le contrat a été immatriculé le 11/08/2017 comme en témoigne la fiche d'immatriculation de la DCMP. Ce qui prouve qu'il y a eu avis juridique et après immatriculation.

7. Sur les avenants :

Le marché initial, **fourniture de rideaux pour isoloirs de la DGE** (de l'avis d'appel d'offres à l'attribution du marché), a été inséré dans le dossier d'origine. Vous trouverez en pièces jointes les dossiers afférents à l'exécution à toute fin utile.

Par lettre n° 4524/MEFP/DCMP/77 du 07 septembre 2017 (ci-joint), la DCMP avait émis un avis favorable sous réserve de la satisfaction de quelques observations mineures.

Il faudrait aussi souligner que sans cet Avis de Non Objection, la DCMP n'aurait pu immatriculer ledit marché.

8. Sur le non enregistrement des contrats établis aux impôts :

Concernant les DRPCR de la **DAGE** citées, à la page 14 du rapport provisoire d'audit, comme n'ayant pas fait l'objet d'enregistrement aux impôts, 3 sur les 6 n'ont pas été engagées pour faute de couverture budgétaire. Cela concerne **l'entretien de matériels de reprographie et de communication, l'organisation de la cérémonie de lancement de la semaine de sensibilisation et de mobilisation sur la lutte contre les drogues à Louga et l'acquisition de pièces de rechange du matériel radioélectrique.**

Seules les DRPCR, **Cérémonie d'arbre de Noël** et **Fournitures de bureau** ont été engagées et exécutées. Les contrats y relatifs, ont effectivement, fait l'objet d'enregistrement aux impôts. (Voir documents joints).

Toutefois, la DRPCR **Acquisition de bacs de rangement et de cartons de conditionnement** est un marché passé par la **DAF** et non la **DAGE**.

Concernant la DRPCR **Acquisition de matériels informatiques** de la **DGE**, une copie de la lettre de marché enregistrée est jointe.

Par ailleurs, vous noterez à la page 12 que **DPC** signifie **Direction de la Protection Civile** au lieu de Direction de la Police Civile.

9. Sur les constats relatifs à l'audit physique (matérialité, exécution physique) :

Des réserves fortes sont faites sur l'appréciation de l'exécution. En effet, en l'absence d'évaluation des critères retenus pour apprécier l'effectivité de l'exécution du marché, il devient arbitraire d'émettre des appréciations de type : « Bien », « Moyen », « Insuffisant ».

Il semble plus judicieux d'affecter une grille de notation, voire une pondération, pour les quatre critères retenus à savoir :

- Contrôle de la matérialité des dépenses effectuées ;
- Diagnostic sur l'état des équipements ou travaux par référence à leur description dans le marché et à leur état actuel compte tenu de leurs conditions d'utilisation ;
- Conformité de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques ;
- Conformité physique des travaux avec les procès-verbaux de réception provisoire et définitive.



7.2 Réponses du cabinet aux commentaires du MISP

CF point /Synthèse des non conformités et recommandations

7.3 Situation sur les ventes de produits d'Appels d'offres par le MISP

Les dossiers d'appels d'offres sont fournis gratuitement par le MISP

7.4 Légende de la statistique des anomalies sur les AOO et les DRPCO

		Référence	Anomalies
A	Plan de passation de marchés	A1	Absence de mention du marché dans le PPM
		A2	Absence de mention du marché dans l'AGPM
B	Revue du dossier d'AO	B1	Non-insertion des mentions obligatoires dans l'AAO
		B2	Non-conformité de l'avis au modèle-type de l'ARMP
		B3	Caractère discriminatoire des critères d'évaluation et de qualification
C	Publicité	C1	Non publication de l'AOO sur le portail web de la DCMP et/ou dans un journal de large diffusion
		C2	Non prise en compte des mentions requises par la législation
		C3	Non-conformité du délai accordé pour le dépôt des offres
		C4	Non-respect du nombre requis de candidats invités
D	Ouverture des offres	D1	Non -conformité de l'ouverture des offres à la réglementation
		D2	Non-conformité de la commission qui a ouvert les plis
		D3	Non convocation des membres de la commission à l'ouverture des offres
		D4	Non-respect du délai légal de convocation des membres de la commission
		D5	Non vérification des pièces administratives requises
		D6	Elimination abusive de soumissionnaires
		D7	Non validité ou non production de la garantie de soumission
		D8	Une garantie de soumission délivrée par un établissement financier non-habilité
		D9	Non-transmission du PV d'ouverture des offres aux soumissionnaires
		D10	Absence d'examen préliminaire de la recevabilité des offres
		D11	Non désignation des membres du comité technique dans un PV de la CM
E	Evaluation des offres et proposition d'attribution provisoire	E1	Non prise en compte des critères de qualification
		E2	Non utilisation exclusive des critères d'évaluation prévus dans le DAO
		E3	Non proposition de classement des offres conformes et moins disante à l'issue du processus d'évaluation
		E4	Non convocation des membres de la commission à l'attribution provisoire
		E5	Non-attribution à l'offre la moins disante conforme
		E6	Attribution au moins disant non conforme
		E7	Non entérination par la commission des marchés du rapport technique
		E8	Attribution du marché après expiration des offres
		E9	PV d'attribution provisoire non signé par tous les membres de la CM et/ou non approuvé par la PRM
		E10	Non-respect du délai légal de l'ouverture des offres à l'attribution provisoire
		E11	Absence de matérialisation de la preuve de transmission des lettres de non-attribution aux candidats
F	Publication de l'attribution provisoire	F1	Non publication de l'attribution provisoire
		F2	Non-conformité des mentions de l'avis d'attribution provisoire
G	Revue du marché	G1	Non-conformité du marché signé au projet contenu dans le DAO
		G2	Non prise en compte des garanties requises
H	Approbation et notification du marché	H1	Non-approbation du marché par l'autorité compétente
		H2	Non-respect du délai légal entre la publication de l'attribution provisoire et la transmission pour signature
		H3	Absence de notification écrite du marché
		H4	Le marché n'est pas signé par la PRM habilitée
I	Publication de l'attribution définitive	I1	Absence de publication de l'attribution définitive
		I2	Non-conformité des mentions requises de l'avis d'attribution définitive
J	Contrôles et avis de la DCMP	J1	Non-soumission à l'avis de la DCMP
		J2	Non-respect du délai légal de 3 jours par la DCMP pour donner son ANO
K	Exécution du marché	K1	Garanties requises non-fournies
		K2	Non-respect du délai d'exécution

L	Paiements	K3	Réception non conforme à la législation et à la réglementation
		L1	Non-respect du délai contractuel de paiement
		L2	Absence de justificatifs de paiement
		L3	Non prise en compte des avances de démarrage
M	Recours	L4	Non application des pénalités de retard
		M1	Non-respect par le soumissionnaire des conditions requises pour un recours gracieux
		M2	Non-respect par l'AC des conditions de traitement des recours
		M3	Non-respect par le soumissionnaire des conditions requises pour un recours contentieux
		M4	Non-respect par l'ARMP des conditions de traitement des recours
N	Vérification de l'exécution physique	M5	Non-respect des termes du contrat par l'un des cocontractants
		N	Non-prise d'inventaire par l'AC
O	Redevance ARMP	O	Non-reversement de la moitié de la redevance à l'ARMP

7.5 Légende de la statistique des anomalies sur les DRPCR

		Référence	Anomalies sur les DRPCR
P	Plan de passation de marchés	P1	Absence de la DRP dans le PPM
		P2	Le dossier de marché conformément au modèle spécifié par l'ARMP n'est pas établi
		P3	Le marché révèle des pratiques de fractionnement
		P4	Le mode de passation utilisé est non conforme par rapport au seuil de passation
Q	Publicité	Q1	Absence de publicité spécifique de la DRP
		Q2	La lettre d'invitation n'est pas datée
		Q3	La lettre d'invitation ne mentionne pas la date limite de dépôt des offres
		Q4	Le délai accordé aux candidats pour le dépôt des offres n'est pas raisonnable
R		R1	La liste des fournisseurs agréés ne renseigne pas la spécialité
		R2	La liste des fournisseurs n'est pas actualisée
		R3	Des fournisseurs consultés dans des marchés ne figurent pas dans la banque des fournisseurs ;
		R4	La liste restreinte n'est pas composée d'au moins cinq (05) candidats
		R5	Le besoin n'est pas clairement défini dans la lettre d'invitation à soumissionner
		R6	L'identité des candidats consultés n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation à soumissionner
		R7	La réception effective de la lettre d'invitation n'est pas matérialisée
S	Ouverture des offres	S1	La convocation des membres de la CM à l'ouverture des plis n'est pas matérialisée
		S2	Les offres ne sont pas ouvertes en séance publique
		S3	Les offres des candidats sont identiques
		S4	Les pièces administratives n'ont pas été requises conformément aux dispositions des articles 43 et 44 du CMP
		S5	La Commission des marchés présente à l'ouverture des plis n'est pas régulière
		S6	Le procès-verbal d'ouverture des plis n'a pas été signé par tous les membres de la Commission des marchés présents.
T	Approbation et notification du marché	S7	La désignation des membres du comité technique n'est pas établi sur un PV de la CM
		T1	La convocation des membres de la cellule à l'attribution provisoire n'est pas matérialisée
		T1	Le marché n'a pas été attribué à l'offre conforme la moins disante.
		T2	Des critères d'évaluation non prévus au DAO ont été utilisés.
		T3	La notification d'attribution n'a pas été envoyée à l'attributaire et les candidats non retenus n'ont pas été informés par écrit du rejet de leurs offres.
		T4	Les DRPCR ne sont pas publiés sur le site des marchés publics dès attribution du marché
		T4	Le marché n'est pas signé par la PRM habilité
U	Exécution du marché	T5	Le marché n'a pas fait l'objet d'enregistrement
		U1	Les réceptions n'ont pas été effectuées conformément à la réglementation
		U2	Les délais d'exécution ne sont pas respectés
		U3	Les pénalités n'ont pas été appliqués